

COMITÉ POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

RAPPORT À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

Remis le 12 avril 2005

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Lettre de mission

Monsieur le Premier ministre,

Le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage, officiellement institué par le décret du 5 janvier 2004, et installé par la ministre de l'Outre-mer Brigitte Girardin le 8 avril 2004, a l'honneur de vous remettre son premier rapport. Outre le bilan de ses activités, ce document présente des propositions et recommandations issues des apports de chacun de ses membres, enrichis par des consultations. Ces propositions sont de nature à faire en sorte que la mémoire partagée de l'esclavage devienne partie intégrante de la mémoire nationale.

Nous avons ainsi consulté les représentants de l'outre-mer au Parlement, les élus des collectivités territoriales concernées, des associations ainsi que des personnalités qualifiées. Nous avons nourri notre réflexion de l'analyse des programmes et des manuels scolaires, d'un bilan des recherches sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions et d'une information sur ce qui était réalisé en matière de réparation historique et de création de lieux de mémoire dans des pays européens ayant aussi pratiqué la traite négrière.

De nos travaux, le constat suivant peut être établi :

il existe une forte attente, au-delà de tous les clivages, pour un acte symbolique fort et pour des actions concrètes de la part des plus hautes autorités de la République française qui s'inscrivent dans l'esprit de la loi du 21 mai 2001.

Cette attente s'explique par le fait que la très grande majorité de nos concitoyens du monde issu de l'esclavage sont convaincus que, malgré la loi du 21 mai 2001, l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions continue d'être largement ignorée, négligée, marginalisée. Ces concitoyens perçoivent cet état de fait comme un déni de leur propre existence et de leur intégration dans la République. En tant que citoyens, ils demandent

que soit reconnu un passé qui a modelé non seulement leurs sociétés, mais aussi la France dans son ensemble. Conscientes de l'importance des questions abordées dans ce débat, les personnes rencontrées ont toutes souligné que cette reconnaissance devait se traduire, notamment, par un geste symbolique de l'État français et par la prise en compte à part entière de cette histoire, présentée comme un événement majeur de l'histoire de France, dans les programmes scolaires. Ces gestes contribueront à une plus grande intégration citoyenne.

Cependant, nous avons aussi constaté une certaine polarisation autour des enjeux de la mémoire, une approche polémique du débat autour de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Cette polémique s'appuie sur ce sentiment largement partagé par nos concitoyens que leur histoire n'est pas « prise en compte », que l'esclavage reste une question « mineure » dans l'histoire et la mémoire nationales. Il ne s'agit pas de dramatiser, mais c'est le devoir de tous ceux qui exercent une responsabilité d'être clairvoyants. Ils doivent opposer à ces approches polémiques un discours sans ambiguïté et des actes forts qui manifestent la volonté de la République française d'aborder cette page honteuse de son histoire.

C'est en tenant compte de ces attentes que nous avons formulé les propositions qui figurent dans ce rapport et que nous allons vous présenter. Nous allons poursuivre notre tâche dans les quatre prochaines années. Nous voulons remercier le ministère de l'Outre-mer, qui nous a reçus et a toujours cherché à faciliter nos travaux.

Tous les membres du Comité ont conscience de l'extrême importance de leur mission et de l'opportunité qui leur est offerte. Je veux les remercier de leur dévouement et de leur compétence. C'est pour moi une grande fierté de présider ce comité.

Je tiens, Monsieur le Premier ministre, à l'issue de la première année de notre mission, à vous assurer de mon estime, et, au nom de tous les membres du Comité, à vous remercier de la confiance que vous nous avez manifestée.

Maryse Condé

Sommaire

Propositions du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage	5
Préambule	7
Première partie – Pour une commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine	11
1.1. Mémoire de l'esclavage et mémoire de l'abolition de l'esclavage	12
1.2. Mémoire et histoire du crime	15
1.3. Célébrations de l'abolition	18
1.4. Pour une célébration de la mémoire de l'esclavage <i>et</i> de la mémoire de l'abolition	24
Propositions	31
Deuxième partie – Enseignement et Recherche	32
2.1. État des lieux	34
2.1.1. Les programmes scolaires	36
2.1.2. Les manuels scolaires	36
2.1.3. Les actions pédagogiques	37
2.2. Les rencontres avec l'Éducation nationale	40
2.2.1. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	40
2.2.2. Enseignement secondaire	41
2.2.3. École primaire	42
2.3. Les propositions	43
2.3.1. Les programmes scolaires	43
2.3.2. Les manuels scolaires	45
2.3.3. Les actions pédagogiques	46
2.3.4. La formation des enseignants	47
Rappel des propositions concernant l'enseignement	48
2.4. Recherche	49
Rappel des propositions concernant la recherche	53
Troisième partie – Culture	54
3.1. L'inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions	56
3.2. Archives	58
Résumé des propositions dans le domaine de la culture	59
Annexes	60
Tableaux analytiques des manuels scolaires	61
Tableau des programmes scolaires	69
L'esclavage et la traite dans les programmes et manuels scolaires (fiches synthèses)	82
Règlement du Prix Mémoire de l'esclavage	84
Présentation des expositions sur le thème de l'esclavage en France, métropole et outre-mer	87
Expositions sur l'esclavage	88
Décrets	115

Propositions du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage

12 avril 2005

Commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage

Le Comité propose au gouvernement de la République française la date du 10 mai comme jour de commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Il propose que ce jour soit dénommé « Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ».

Le Comité préconise la mise en œuvre de cette commémoration dès le 10 mai 2005.

Enseignement

- ◆ Insertion à une place significative dans les manuels scolaires à destination de la métropole de tous les aspects de l'esclavage et de la traite négrière ;
- ◆ Intégration des sujets liés à la traite négrière, à l'esclavage et à ses processus d'abolition dans les programmes de recrutement (CAPES et agrégation d'histoire-géographie, de lettres modernes ou de philosophie) ;
- ◆ Création d'un événement culturel au sein des établissements scolaires, suscitant des productions écrites ou orales, sur toutes formes de supports ;
- ◆ Création de documents d'accompagnement (recensement des sources et propositions de séquences pédagogiques) à l'usage des professeurs des écoles et des professeurs du secondaire ;

- ◆ Création d'une semaine d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires autour de la date de commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage.

Recherche

- ◆ Soutien au Prix de thèse « Mémoires de l'esclavage » ;
- ◆ Création d'un Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions ;
- ◆ Création d'un laboratoire interuniversitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

Culture

- ◆ Inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à leurs abolitions, ainsi qu'un état présent des lieux, musées, monuments relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à leurs abolitions ;
- ◆ Soutien à l'initiative de la Direction des Archives de France de dresser l'inventaire national des archives relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions en vue de la publication d'un « Guide national » ;
- ◆ Intensification du programme national de collecte des archives privées relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

L'intégralité des propositions et des réalisations du CPME est disponible en ligne <http://www.comite-memoire-esclavage.fr>

Préambule

La traite négrière et l'esclavage appartiennent aux pages sombres de l'histoire de la France et, plus largement, de l'Europe. Pendant plusieurs siècles et de manière organisée, des enfants, des femmes et des hommes ont été arrachés à leur terre, à leur culture et à leur famille et jetés à travers le monde sur des terres d'exil. Devenus esclaves, c'est-à-dire privés de leur statut d'être humain, soumis aux caprices du maître, ils sont morts sans sépulture, ils ont été fouettés, torturés, privés de tout ce qui aurait pu apaiser leur souffrance. Mais ils ont aussi su arracher à leurs maîtres des espaces de liberté, ils ont appris à utiliser la nuit pour pratiquer leurs rites et leurs croyances, et ont contribué à créer des mondes créoles, des cultures métissées. Ils se sont révoltés, et ont donné à leurs révoltes une portée universelle, celle de la lutte contre la servitude et pour la liberté.

Leur histoire et leur culture sont constitutives de notre histoire collective, comme le sont la traite négrière et l'esclavage. Or, le récit national n'intègre pas, ou si peu, ce récit de souffrances et de résistances, de silences et de créations.

Le cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage en 1998 a réactualisé le désir d'intégrer cette histoire dans l'histoire nationale, de lui donner une *place centrale* et non plus mineure. L'héritage de l'esclavage et de ses abolitions pose de nombreux problèmes : comment définir le crime (traite des esclaves et esclavagisme), comment cerner la responsabilité des États et des groupes, comment peser le pouvoir des mots (tels ceux du racisme colonial), quel jugement porter sur le passé (à partir de quelle position et au nom de quelle loi condamner le crime de l'esclavage), comment éviter les écueils d'un révisionnisme de l'histoire (pour ne pas prétendre juger en fonction de critères modernes des événements vieux de plusieurs siècles) ?

Dans les colonies françaises, l'abolition de l'esclavage a connu une histoire singulière qui pèse aujourd'hui très lourdement dans le difficile travail de mémoire. En effet, la France est le seul pays esclavagiste qui a connu deux abolitions : le vote solennel de la Convention nationale, le 4 février 1794, avait pris acte de la victoire des esclaves insurgés à Saint-Domingue et avait proclamé l'abolition générale de la servitude dans toutes les colonies françaises d'alors. Ce fut la première abolition de toute l'histoire coloniale européenne, mais elle fut remise en cause par le décret du 20 mai 1802, signé par le Premier consul, Napoléon Bonaparte, qui restaurait l'esclavage et la traite négrière dans toute leur ampleur. La mise en œuvre de cette décision sans aucun autre exemple historique nécessita de véritables guerres de reconquête : la Guadeloupe fut soumise au prix de massacres dont la mémoire reste vive aujourd'hui, alors que Saint-Domingue résista aux troupes commandées par Leclerc et proclama l'indépendance de la « première république noire », le 1^{er} janvier 1804, sous le nom retrouvé d'Haïti. De ces événements majeurs, les livres d'histoire de la France ont gardé peu de traces : le nom de Toussaint Louverture n'est évoqué que de façon sibylline et celui de Delgrès reste ignoré. Restauré dans toute sa force, l'esclavage a ainsi survécu près d'un demi-siècle, marqué de luttes et de résistances dans les colonies, mais aussi de réorganisation du mouvement abolitionniste en métropole. Alors que l'Angleterre avait enfin aboli l'esclavage dans ses colonies en 1833, la France, autrefois à l'avant-garde de l'abolition, attendit le retour de la République pour renouer avec la « liberté générale » dans ses colonies. Ce fut le décret du gouvernement provisoire de la II^e République, le 27 avril 1848, qui consacra définitivement la fin légale de l'esclavage dans les colonies.

Par cette décision, la France, qui, pendant plusieurs siècles, avait activement participé à la traite et avait institué dans ses colonies le système esclavagiste, rejoignait la communauté des États abolitionnistes. Cent cinquante ans plus tard, en 1998, les commémorations officielles de l'abolition de l'esclavage n'ont cependant pas entièrement apaisé les consciences, car elles n'ont pas suffisamment célébré la mémoire des esclaves, se centrant sur le rôle de l'abolitionnisme français. Or, pour celles et ceux dont les ancêtres furent amenés enchaînés à fond de cale, la réalité de la traite et de l'esclavage ne peut être restituée par la seule célébration de leur abolition. Ils réclament que cette histoire soit reconnue. Il est aussi capital

pour la France de se pencher sur sa participation à cette infamie, pour faire œuvre de *réparation historique*.

Le décret du 5 janvier 2004 instituant pour cinq ans le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage (ci-après, CPME) lui donne pour mission « de proposer au Premier ministre la date de la commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large ».

Le CPME reçoit aussi pour mission de proposer « aux ministres chargés de l'Intérieur, de la Culture et de l'Outre-mer :

- 1- l'identification des lieux de célébration et de mémoire sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- des actions de sensibilisation du public ».

Il a également pour mission de proposer aux ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

« des mesures d'adaptation des programmes d'enseignement scolaire, des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et de suggérer des programmes de recherche en histoire et dans les autres sciences humaines dans le domaine de la traite ou de l'esclavage ».

Un prix récompensant une thèse a été institué.

Dès sa première réunion plénière, le CPME a créé trois commissions :

- ♦ une commission « Éducation, Recherche » composée de : Marcel DORIGNY, Gilles GAUVIN, Nelly SCHMIDT, Jean-Godefroy BIDIMA ;
- ♦ une commission « Associations » composée de : Henriette DORION-SÉBÉLOUÉ, Claude-Valentin MARIE, Serge ROMANA ;
- ♦ une commission « Musées, Lieux de mémoire » composée de : Maryse CONDÉ, Fred CONSTANT, Christiane FALGAYRETTES-LEVEAU, Françoise VERGÈS.

Conscients de l'importance de faire connaître nos travaux et nos propositions, nous avons rapidement mis en place l'étude d'un site Internet. Cette étude a pris fin en mars 2005 et le site sera mis en service le 13 avril 2005 au <http://www.comite-memoire-esclavage.fr>

Le CPME a nommé une vice-présidente, Françoise VERGÈS, qui a également assuré la fonction de rapporteur général.

Première partie

Pour une commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine

L'article 1^{er} de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en qualité de crime contre l'humanité déclare dans ses attendus : « La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique et l'esclavage perpétrés à partir du xv^e siècle contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien constituent un crime contre l'humanité. »

La France est à ce jour le seul État qui ait déclaré l'esclavage comme crime contre l'humanité. La notion de « crime contre l'humanité », adoptée à l'unanimité par les élus du peuple français, constitue un tournant radical. Cette notion, qui apparaît dans la Charte de Londres du 8 août 1945, a été adoptée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour définir en termes philosophiques, politiques et juridiques le fait de détruire un groupe ou un peuple par une action organisée et volontaire. La notion de crime contre l'humanité implique qu'il existe une loi supérieure aux lois des États, une loi supranationale. Tout argument économique ou politique, ainsi que le principe de souveraineté lui-même doivent s'effacer devant l'argument moral, qui transcende l'idée de l'intérêt particulier (du groupe, de la nation, de l'État). Il est désormais entendu que c'est l'humanité en tant que telle qui est attaquée quand une personne est attaquée à cause de son appartenance ethnique, culturelle, religieuse. Il est crime contre l'humanité tout entière et en cela transcende toutes les catégories pénales. C'est ce qui fait l'*humain* qui est la cible du crime. La traite négrière et l'esclavage entrent

dans cette catégorie, car ce sont des entreprises de *déshumanisation*, de *déni de ce qui fait l'humain*.

Cette dimension de la loi du 21 mai 2001 a eu un large écho international. Dans les territoires français issus de l'esclavage, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, elle a répondu à l'attente des citoyens, qui ont vu enfin cet événement central de leur histoire reconnu sur le plan symbolique. Elle a profondément marqué ceux de nos compatriotes issus de ces territoires qui résident en métropole. L'attente, là aussi, était importante. Si la compétence du CPME est explicitement circonscrite au territoire national, ses membres ont aussi retenu la portée internationale de la loi du 21 mai 2001. C'est dans cet esprit qu'ils ont choisi de travailler. Donner à l'histoire des sociétés issues de l'esclavage la reconnaissance nationale qui leur était due, telle est l'ambition de ce Comité. Il lui fallait aussi être attentif à ne pas restreindre ses propositions de sensibilisation à l'outre-mer et, il a souhaité qu'elles aient une portée nationale, européenne et internationale.

1.1. Mémoire de l'esclavage et mémoire de l'abolition de l'esclavage

La mémoire de l'esclavage et celle de l'abolition n'entretiennent pas entre elles une relation harmonieuse, pas plus qu'avec la mémoire nationale française. La question de la traite et de l'esclavage continue de susciter une réticence, une gêne. Rares sont les Français qui savent que, pendant près de quatre siècles, leur pays fut une grande puissance esclavagiste, que des vaisseaux battant pavillon français participèrent à la déportation de millions d'Africains, que la plantation ne fut pas une particularité de l'économie américaine, que le Code Noir – qui définit l'être humain asservi comme un simple « meuble » – fut une création du droit français, qu'il fallut deux abolitions (1794 et 1848) pour mettre fin à ce système, et, enfin, que leur nation compte en son sein, aujourd'hui même, des descendants d'esclaves. À l'histoire d'un peuple qui s'est présenté au monde, depuis 1789, comme celui qui a proclamé

l'inviolabilité des Droits de l'homme, il n'est pas facile d'associer l'histoire d'une servitude organisée.

L'abolition de l'esclavage est donc présentée comme un événement dont la République peut légitimement s'enorgueillir. Mais la célébration de l'abolition a jusqu'ici voulu faire oublier la longue histoire de la traite et de l'esclavage pour insister sur l'action de certains républicains et marginaliser les résistances en France et chez les colons à l'abolition de ce commerce et de ce système. Il s'est ensuivi une opposition toujours actuelle des deux mémoires : mémoire de l'esclavage et mémoire de l'abolition – la première associée aux sociétés issues de l'esclavage, la seconde généralement à la France métropolitaine. Conscients de cette opposition, les membres du CPME ont cherché à créer un terrain de rencontre où la mémoire de l'esclavage et la mémoire de l'abolition puissent dialoguer de manière fructueuse et dans un esprit citoyen. C'est sur ce terrain qu'une mémoire partagée pourra se construire et qu'un travail historique pourra se développer.

Les sociétés nées de l'esclavage et du colonialisme contre lesquels elles ont lutté restent marquées par cet héritage, qui se traduit :

- ◆ d'une part, par un héritage d'inégalités, de racisme, de dévalorisation du « Noir » ayant servi à légitimer son statut d'esclave, et par l'héritage d'un sentiment de honte attaché à ce passé d'infamie ;
- ◆ d'autre part, par la création de sociétés qui sont dès leur naissance multiculturelles, multiethniques et plurireligieuses. Situées dans des zones de contact culturel et humain diversifiées (la zone Caraïbe et l'océan Indien), elles sont demeurées des terres d'immigration.

Elles devraient donc par ce double héritage offrir un terrain fertile à la réflexion sur les rapports entre République et colonies, sur l'histoire de la citoyenneté, de l'accès à la liberté et à l'égalité, de la diversité culturelle et de la démocratie. Or, elles n'occupent qu'une place très marginale dans la réflexion politique, philosophique, historique et sociologique. Si des recherches ont été entreprises sur la sociologie, l'ethnologie et la psychologie des sociétés dites créoles, peu d'études ont analysé l'impact de la traite négrière, de l'esclavage et de ses abolitions sur la constitution de l'identité nationale et la construction de la nation.

Il existe *des* mémoires de l'esclavage : les mémoires des populations de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de la Réunion, et les mémoires des populations des pays d'où sont venus les esclaves qui ont peuplé les colonies françaises, Madagascar, les Comores, les pays d'Afrique – mais existent aussi les mémoires des villes négrières, des marchands d'esclaves, des négriers, des maîtres, des royaumes guerriers dont la richesse provenait de la chasse aux êtres humains et de leur vente.

La mémoire est matrice de l'histoire, mais l'opération historique exige que les mémoires soient abordées de manière apaisée. Le travail historique met au jour les croisements de regards et d'interprétations, les conditions de production de savoirs qui entraînent l'adhésion des individus et des groupes à des trafics, des commerces qui transforment les êtres humains en « choses », en « objets », en « meubles ». Aucune *histoire* de l'esclavage ne peut s'écrire aujourd'hui sans tenir compte des mémoires différenciées de l'esclavage. Ce n'est qu'en s'appuyant sur cette multiplicité des mémoires qu'il sera possible de créer une *mémoire partagée* et de construire une histoire commune. La *mémoire de l'esclavage* qui donne son titre à notre Comité serait alors la promesse de cette mémoire partagée à venir, elle-même produisant ce que le philosophe Paul Ricœur a appelé un « récit partagé ».

Mais comment réunir les conditions de création de ce récit partagé ? Les témoins ont disparu et n'ont laissé aucun témoignage direct. Les mémoires se sont ensuite construites de manière plurielle, mais aussi fragmentaire, et parfois instrumentalisée. Si les questions sont connues, les réponses sont complexes et souvent soupçonnées de vouloir diluer le crime, de le banaliser ou sont sommées, à l'opposé, de servir une « cause ».

1.2. Mémoire et histoire du crime

La traite d'êtres humains est ancienne, elle resurgit tout au long de l'histoire de l'humanité ; elle n'est évidemment pas linéaire, elle obéit à plusieurs logiques et besoins, elle s'affaiblit et se renforce au gré des besoins en main-d'œuvre captive. Elle suppose l'existence de réseaux d'approvisionnement relativement organisés et stables, d'une logistique et d'un discours légitimant la traite aux yeux des chasseurs d'hommes, des marchands et des acheteurs. Le trafic d'êtres humains reste un problème complexe qu'une approche seulement morale ne peut saisir. Pour comprendre comment la traite négrière a pu se développer avec l'adhésion, consciente ou inconsciente, la participation, passive ou active, de larges parts de la population, de juristes, de philosophes, d'écrivains, d'artistes, il convient de reconstituer les logiques et les systèmes pour mieux les comprendre et non les juger. Ainsi, la traite négrière serait appréhendée dans ses dimensions mondiales – culturelle, économique, iconographique, sociale. Elle ne serait plus espace de l'indicible et de l'irreprésentable, elle serait restituée dans l'épaisseur de ses significations.

L'étude de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions exige donc une approche pluridisciplinaire croisant les aspects économiques et financiers, mais aussi moraux, idéologiques et culturels d'un ensemble de phénomènes qui a mis en relation trois continents pendant plusieurs siècles. Il ne suffit pas de demander à qui profite le crime, mais de comprendre les complicités et les responsabilités. Wole Soyinka, prix Nobel de littérature, a posé la question : si crime il y eut, par qui fut-il commis ? La réponse qu'il propose est que, sans la collaboration et la participation active des rois et des chefs africains, la traite des esclaves n'aurait pu être alimentée. L'organisation de la traite négrière et de l'esclavage demandait une organisation, des relais, des savoir-faire. Mais cela ne diminue en rien la responsabilité des puissances européennes, poursuit Soyinka, qui, par leur avidité pour une main-d'œuvre asservie, ont donné à la traite une nouvelle dimension. Elles ont codifié ce système et lui ont donné une dimension mondiale, alors qu'en même temps elles développaient une philosophie des droits de l'individu et affirmaient le droit naturel de l'être

humain à la liberté et à l'égalité. La France, pays des Droits de l'homme, poursuivait dans ses colonies une politique d'exception. Elle justifiait l'asservissement d'êtres humains et, par le Code Noir, édictait une loi *à part* pour ces êtres *à part*. Elle a essentialisé la condition non humaine de l'esclave, cela fait la différence. C'est pour cela que la France doit se pencher sur cette histoire, qui est *son* histoire.

Malgré l'entreprise de déshumanisation que constituent la traite et l'esclavage, les sociétés esclavagistes ont témoigné d'une aspiration indomptable à la liberté. La Révolution haïtienne, la révolte de Delgrès de 1802 en Guadeloupe et son appel à l'émancipation universelle, les villages de marrons à la Réunion et en Guyane, les révoltes d'esclaves dans toutes les sociétés esclavagistes en sont autant d'exemples. La capacité des esclaves à échapper aux caprices des maîtres, à maintenir des pratiques culturelles et culturelles, à sauvegarder des espaces échappant au regard et au contrôle du maître, à créer une langue et une esthétique vernaculaires est indubitablement le signe de leur humanité dans un monde qui cherchait à la leur dénier.

La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions ne sont pourtant toujours pas, aujourd'hui, érigés en *lieux de mémoire*¹. Comment expliquer cette position marginale ? Comment expliquer que cette histoire reste à l'écart des grandes questions abordées à l'université ? Livres, colloques, thèses, qui se comptent aujourd'hui par centaines, n'ont pas réussi à réduire cet écart entre recherche historique savante et histoire enseignée, entre histoire et mémoire nationale. Les raisons de cette marginalisation sont multiples. L'étude de la traite et de l'esclavage appartient au champ spécialisé de l'histoire coloniale, qui n'a jamais été élevée au rang des savoirs académiques prestigieux. Les historiens du colonial ont eux-mêmes contribué à cette marginalisation, à cette exclusion de leur discipline en ne s'ouvrant pas aux problématiques récentes, en n'entamant pas une transformation culturelle. Ainsi, peu ou pas de travaux d'histoire culturelle, d'histoire des femmes, d'histoire des diasporas, dans des formes engendrées par l'histoire de la traite et de l'esclavage, d'histoire des représentations, et une

¹ À titre d'exemple, aucun article n'est consacré à l'esclavage ou à la question coloniale dans Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, 5 vol., Paris, Éditions Gallimard, 1986.

problématique encore trop marquée par la problématique abolitionniste. Jusqu'à une époque récente, voire encore aujourd'hui, cette histoire coloniale a produit avant tout des travaux tendant à minorer l'importance des *croisements* entre *ici* et *là-bas*. Or, ce que montre le cas des anciennes colonies esclavagistes devenues départements et régions françaises au XX^e siècle, c'est bien une *histoire de la citoyenneté, de l'égalité politique affectée, transformée par l'esclavage et le colonialisme, une histoire croisée* entre France métropolitaine et colonies, entre les colonies et leur région géographique et culturelle, *croisements* dont les traces négatives et positives sont encore lisibles aujourd'hui.

Le phénomène esclavagiste s'est longtemps trouvé circonscrit à l'histoire de la monarchie, à l'histoire de la colonisation pré-révolutionnaire, et par là même s'est trouvé rejeté dans les marges de la modernité. Or, la traite négrière et l'esclavage constituent un aspect important de l'héritage éthique et intellectuel de l'Europe. Que révèle sur la société française et sur les sociétés créoles l'expérience fondamentale que fut l'esclavagisme ? Comment analyser tout l'appareil mis en place pour gérer ce système ? N'importe-t-il pas d'analyser le discours culturel et visuel sur la traite, l'esclavage et leurs abolitions ? Lorsque ces questions ne sont pas travaillées, le passé devient l'enjeu de polémiques à l'occasion de dévoilements d'événements traumatiques. Or, quand le passé se manifeste au cœur du présent, il faut pouvoir en restituer la trame dans son épaisseur et sa complexité. Pas de jugement moraliste, mais pas non plus d'indulgence où responsabilité morale et politique se délite dans un « à chacun sa vérité » .

La traite négrière et l'esclavage organisés par les puissances européennes ont bouleversé le monde et ont eu des conséquences dans l'univers philosophique, politique, juridique, commercial, culturel. Ils ont mis en place une première mondialisation, mettant en relation des continents, villes du monde atlantique et indioocéanique, des systèmes économiques, des États et des royaumes. La controverse sur les chiffres de la traite dans l'océan Atlantique et l'océan Indien et sur la complicité des Africains dans ce trafic cherche à masquer la question centrale : pendant des siècles, la France et des puissances européennes ont organisé le commerce d'êtres humains. Sans renvoyer dos-à-dos les dénonciateurs et les négateurs de l'étendue du crime et des compensations envisageables, il faut souligner quelles difficultés récurrentes posent

l'esclavagisme et son abolition aux mondes européen, africain, arabe, aux diasporas africaines et aux communautés créoles. C'est dire l'important travail de pédagogie et de socialisation de l'histoire qu'il faut entreprendre.

L'histoire de la traite négrière et de l'esclavage reste mal connue, mais, surtout, elle reste dominée par la force des poncifs, des raccourcis dont le but est de frapper l'imagination. Il est à la fois facile de dire en quoi consiste le crime et difficile de mener l'accusation en termes simples. La scène du tribunal est alors souvent évoquée : ici les accusés, là les victimes. Mais il faut aussi convoquer à la barre nombre de complices qui sont proches, sinon intimes, des accusés comme des victimes. Les repères se brouillent et la difficulté de jouer le procureur entraîne une volonté de simplifications et d'anathèmes pour cacher la complexité des faits. C'est aussi que la scène du tribunal se prête mal au travail d'histoire. À travers la condamnation de la traite négrière et de l'esclavage, il faut faire œuvre pédagogique, c'est-à-dire réussir à déclencher une réflexion sur les conditions qui produisent la servitude, sur la nécessaire action pour préserver les droits fondamentaux de la personne humaine. Nul ne doit être asservi, telle devrait être la conclusion, mais chacun doit être conscient que ce travail pédagogique est toujours à faire et refaire.

1.3. Célébrations de l'abolition

L'étude comparée des mouvements abolitionnistes en Europe et aux États-Unis révèle que l'abolition de la traite et de l'esclavage ne fut jamais une question simple et facile. Alors qu'émerge l'humanisme européen, il faut pouvoir justifier la capture, l'asservissement et la déportation d'êtres humains. La doctrine de justification va s'élaborer de manière graduelle, mêlant arguments religieux (la « condamnation de Cham »), économiques et racistes. Le discours abolitionniste lui aussi s'élabore en empruntant ses arguments à plusieurs sources, morales, religieuses et économiques. L'histoire de l'abolitionnisme est une histoire complexe où dialoguent et s'affrontent le tolérantisme – doctrine de ceux qui inscrivent la pratique de

l'esclavage dans l'histoire longue de l'humanité et ne voient pas de nécessité à la bannir à court terme, en cherchant à s'accommoder d'un système que réprouve la morale chrétienne –, le gradualisme –, doctrine prônant des réformes lentes et progressives des sociétés coloniales esclavagistes, précédées d'une abolition immédiate de la traite et destinées à mettre en place une transition pacifique entre travail servile et travail libre, entre esclavage et citoyenneté – et l'immédiatisme, tardivement formulé par le mouvement antiesclavagiste, défendant une abolition radicale, pure et simple, de l'esclavage. Les immédiatistes en appellent à l'impératif moral, qui ne souffre aucun délai et doit trouver une application immédiate.

Le mouvement abolitionniste en France a été long à s'organiser. Certes, des voix se font fait entendre pour dénoncer la profonde contradiction à se dire hérauts de la liberté et de la fraternité et à priver de liberté des êtres humains, mais il n'a existé aucun large mouvement social pour défendre et soutenir cette revendication. Portée par l'aspiration des esclaves à la liberté, la Révolution haïtienne et les idéaux des Lumières et de la Révolution française, l'abolition du 4 février 1794 est un décret au destin variable. Il est appliqué à Saint-Domingue, en Guadeloupe et en Guyane, mais pas dans les colonies de l'océan Indien (île de France et île Bourbon), ni en Martinique sous occupation anglaise. En 1802, l'esclavage est rétabli par Bonaparte en Guadeloupe et en Guyane, et le Code Noir est restauré. Alors que nombre d'institutions qui fondent la République (code pénal, code civil, administration des communes...) sont créées en France, la colonie demeure espace d'exception et d'arbitraire.

Au cours des années qui suivent l'abolition de 1794 et le rétablissement de 1802, l'opinion française reste en grande partie indifférente et les manifestations abolitionnistes marginales. Le courant gradualiste domine chez les élites. En 1848, le courant immédiatiste s'impose et la II^e République décrète le 27 avril l'abolition de l'esclavage. L'argument moral l'a emporté. Cependant, si l'esclavage est aboli, l'affranchi va en porter longtemps la marque : citoyen, il demeure un colonisé et ce statut justifie que perdure l'inégalité.

L'abolition de 1848 ne saurait donc apparaître comme seule date fondatrice de l'avènement de la citoyenneté. Certes, elle marque une rupture entre servitude et liberté, mais cette dernière est vécue comme une promesse plutôt que comme un fait. L'abolition ne met fin

ni au racisme ni aux inégalités. Comment à la fois célébrer la liberté et ce qui la limite ? Les recherches historiques décrivent en effet les contradictions des sociétés postabolitionnistes, où la fraternité républicaine se révèle limitée, entravée, presque impossible. Ces recherches montrent que, durant la période postesclavagiste, l'aristocratie de la terre s'efforce de limiter l'accès aux libertés civiques des affranchis et des « engagés », ces femmes et ces hommes qui prennent la place des esclaves sur les plantations. Le gouvernement provisoire de la II^e République avait institué le suffrage masculin universel le 5 mars 1848, et l'étude de la campagne électorale dans les colonies révèle quel enjeu représente cette loi. Aux Antilles, les candidats prônent tous « l'oubli du passé » au nom de la « réconciliation sociale ». Les maîtres mots sont « Ordre et Travail ». Ainsi, Schoelcher déclare à ses électeurs : « Travaillez, vous que la patrie admet au rang de ses fils ; c'est par le travail que vous conquerrerez l'estime de vos concitoyens d'Europe. » À la Réunion, les colons déclarent : « Sont-ils français ces Cafres, ces Malgaches, ces Malais, esclaves de leur pays, qui ont été importés dans la colonie et qui y ont vécu esclaves ? » Il faut faire en sorte que les « Noirs épargnent à l'urne française l'humiliation de recevoir des suffrages africains ».

Il ne s'agit pas de sous-estimer l'importance du passage du statut d'esclave à celui d'homme libre, mais de découvrir les limites de l'abolition de 1848 elle-même, les nouvelles formes de servitude et d'exclusion qu'elle entraîna, les lois et les techniques de discipline qui furent élaborées pour transformer l'esclave (être qui, selon l'idéologie esclavagiste, était irrationnel, irresponsable et ne travaillait que sous la menace du fouet) en un individu rationnel, responsable et ayant intégré l'amour du travail salarié. Il s'agissait de remplacer le fouet par le contrat obligatoire et le collier de servitude par la culpabilité. Dans toutes les colonies, l'abolition fut présentée comme un *don* de la France, mettant ainsi en dette celles et ceux qu'elle avait asservis. L'inclusion des nouveaux citoyens s'avéra problématique. Ces derniers furent accablés sous le poids d'un fardeau moral : ils devaient par leurs attitudes, leurs déclarations se montrer « dignes » d'une citoyenneté qui, pour eux, n'était pas un droit, mais un devoir. Au cours des années suivantes, les inégalités et le racisme perdurèrent.

Les premières célébrations de l'abolition marquent bien ces ambiguïtés : à la fois célébrer la liberté et maintenir le statut colonial entraînant inévitablement inégalités sociales et

économiques, ainsi qu'un ordre social racialisé. Ainsi, aux Antilles et à la Réunion, la célébration de l'abolition devient « fête du travail » et le « bon » travailleur est celui qui a prouvé sa soumission aux nouvelles règles. L'ironie de ces célébrations n'échappe pas aux affranchis.

Dans les colonies, après l'abolition, un sentiment de frustration voit le jour ; en France métropolitaine, on tire un trait sur cette histoire. L'abolition entraîne en effet un effacement de ces sociétés de l'histoire nationale. La traite et l'esclavage ne sont intégrés dans aucun des grands textes fondateurs qui construisent le récit de la nation dans cette période de la fin du XIX^e siècle durant laquelle se forge la mémoire républicaine. Aucun des grands historiens français du moment ne se penche sur l'esclavage et son abolition ; aucun roman abolitionniste ne connaît le succès de *La Case de l'Oncle Tom* ; aucun des grands débats politiques de la III^e République ne soulève la question du devenir des populations des colonies post-esclavagistes. Le décret d'abolition de 1848 avait reconnu les affranchis comme citoyens, mais leur histoire, leur culture, leurs apports à la France demeurèrent ignorés.

Ce silence, analysé par de nombreux historiens, explique en partie le sentiment de déni « organisé » d'une histoire vécue comme centrale par ces populations ; c'est cependant un silence général, car, dans les sociétés post-esclavagistes, on n'assiste à aucune campagne de collecte de témoignages d'esclaves, ni de collecte de mémoires par les affranchis éduqués ou les abolitionnistes. C'était pourtant une occasion extraordinaire, un travail qui aurait pu être fait, et l'absence de cette archive est une donnée importante à analyser. Les affranchis voulaient sans doute oublier une vie liée à un statut qui signifiait dévalorisation, déshumanisation, exclusion du lien social. Mais ce désir d'oublier tout à fait compréhensible a entraîné un silence honteux, car comment effacer une telle expérience ? On ne peut donc accuser une seule des parties : le silence fut double, dans l'histoire nationale *et* dans les histoires locales, bien que les raisons de l'oubli ne fussent pas les mêmes. Les mémoires singulières et collectives de l'esclavage vont survivre oralement, dans les mythes, les contes et les rites, mais cette mémoire orale irremplaçable n'a été explorée et restituée en partie que depuis une vingtaine d'années seulement.

En 1948, le centenaire du décret est célébré officiellement à la Sorbonne, mais avec une remarquable discrétion, en présence de Gaston Monnerville et Aimé Césaire. Depuis deux ans, les « Vieilles Colonies » – Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion – étaient devenues des départements français. Les descendants d’esclaves, citoyens depuis 1848, n’étaient désormais plus des colonisés. Lors de cette commémoration, Aimé Césaire définissait cette date comme « à la fois immense et insuffisante », car « le racisme est là. Il n’est pas mort ». Cette lecture critique du rôle d’un État qui aurait dû être le garant de la liberté promise pointait l’absence d’une réelle prise de conscience sur ce qui aurait dû constituer une abolition dans toutes ses dimensions culturelles, économiques et sociales. Cette lecture des événements signalait aussi que les institutions mises en place après l’abolition étaient restées coloniales, freinant, sinon bloquant les transformations promises par l’abolition. Mais, surtout, la longue histoire des résistances des esclaves, de leurs créations originales (culturelles et sociales) demeurait *ignorée, oubliée*.

Dans la deuxième moitié du ^{xx}e siècle, aux Antilles, c’est « Papa Schoelcher » que l’on fête le 27 avril. À la Réunion, c’est une date qui n’est pas reconnue officiellement, mais célébrée clandestinement. Les stigmates de l’esclavage pèsent encore. Il faudra attendre les années 1970 pour que, dans ces sociétés, commence un travail de réappropriation de cette histoire, de valorisation des apports des esclaves à leur culture et à leur histoire. La traite négrière et l’esclavage ont provoqué une honte collective, la dévalorisation de l’être et du « Noir » a été intégrée, honte qui s’exprime dans les langues créoles, dans les stéréotypes discriminatoires qu’elle véhicule, et dans la difficile intégration sociale de ce passé par celles et ceux qui en ont hérité. La honte s’est transmise socialement et dans les familles. L’école n’a pas rempli son rôle pédagogique : longtemps, les manuels scolaires n’ont pas fait état de cette histoire. Plus récemment, les médias, télévision et radios, dont on reconnaît l’impact sur la culture et le social, n’ont pas non plus soutenu un travail de remémoration et de réinterprétation.

En 1983, la loi n° 83-550 relative à la commémoration de l’abolition de l’esclavage institue la date retenue par chaque département d’outre-mer comme étant fériée. Le travail de réappropriation continue et l’esclavage devient alors le sujet de nombreuses études, il inspire

artistes et romanciers. Le sentiment perdure cependant que la nation continue à négliger l'importance de cette histoire pour elle-même et pour certains de ses citoyens.

Le cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage, en 1998, ravive le désir de faire entendre la mémoire de l'esclavage. L'esclavage – « barbarie civilisée », pour reprendre l'expression d'Aimé Césaire – revient hanter le récit national et républicain. Cependant, la commémoration, tout en réactualisant la problématique de la traite, de l'esclavage et de ses abolitions ne réussit pas à produire un mouvement de sensibilisation nationale : pas d'histoire socialisée de l'esclavage, aucun événement médiatique qui fasse date. À la suite de 1998, il y a eu des frustrations, le sentiment d'une marginalisation du crime. Nombreux ont été ceux qui ont accusé l'esclavage d'être source de tous les maux dont souffrent les sociétés qui en sont issues.

La loi du 21 mai 2001, portée par le mouvement de 1998 et la réactualisation dans le monde des réflexions portant sur les séquelles de l'esclavage, notamment sur le continent africain, a de nouveau ravivé l'attente d'initiatives concrètes : une transformation des programmes scolaires, une création de lieux de mémoire, un geste symbolique.

On le voit, la célébration de l'abolition n'a pas été sans problèmes. Il s'agit maintenant de dépasser une tension entre deux mémoires devenues pour certains antagoniques, mais que nous pensons fructueuse et fertile. Entre un « ce n'est jamais le bon geste, ce n'est pas assez » et un « mais que faut-il de plus ? », il faut créer l'espace commun où dialoguent ces mémoires en vue d'une synthèse partagée. Dans cette perspective, l'inscription d'un jour solennel de commémoration dans le calendrier national serait la pierre la plus immédiatement visible de l'*édifice mémoriel* à construire.

1.4. Pour une célébration de la mémoire de l'esclavage et de la mémoire de l'abolition

Depuis de nombreuses années, les sociétés de l'outre-mer veulent, comme le veulent les centaines de milliers de Guyanais, Antillais et Réunionnais établis en France métropolitaine, que cette commémoration ait une dimension nationale. La nation reconnaîtrait ainsi le rôle de cette histoire dans sa propre construction. Car, il faut le redire, cette histoire ne concerne pas seulement les descendants d'esclaves, ni strictement les territoires qui ont connu l'esclavage. Il faut de nouveau souligner que la liberté ne se pensa pas sans la servitude, que le citoyen, le libre se constituèrent *contre* l'esclave, que la métropole et la colonie n'étaient pas des territoires qui s'excluaient, mais qui se soutenaient l'un l'autre. Loin d'être anecdotique et marginale, l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage est centrale et doit être appréhendée dans toutes ses dimensions. Cette histoire ne concerne pas seulement ceux qui en furent soit les victimes, soit les bénéficiaires, mais *tous les citoyens*. Il ne s'agit pas cependant de faire de cette histoire *la* seule histoire qui nous détermine, mais de faire apparaître dans notre présent les traces vivantes de cette histoire et de revenir sur le passé de manière scientifique et rigoureuse. Il s'agit de comprendre comment, souvent de manière inconsciente, l'esclavage, son racisme, ses lois, ses représentations ont modelé les mentalités, les politiques, les pratiques afin de pouvoir les exposer et les déconstruire.

La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions sont encore perçues comme des *trous de mémoire*, et ce malgré des livres, études et recherches menées depuis de nombreuses années, ainsi que malgré de multiples expositions. La faible connaissance de l'histoire a par ailleurs entraîné des phénomènes de mythes compensatoires et, dans certains cas, d'une « ethnicisation » de la mémoire. La loi du 21 mai 2001 est apparue comme un pas indéniable dans le sens d'une *réparation historique*, mais il s'agit aujourd'hui d'en concrétiser les attendus. C'est une fédération des énergies qu'il faut atteindre.

C'est à partir de ce constat que les membres du CPME sont parvenus à choisir une date de commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage pour la France métropolitaine. À leurs

yeux, il y a un *chantier national* à mettre en œuvre. La loi du 21 mai 2001 fut historique et elle eut un retentissement international ; le décret instituant le CPME a donné à ce comité la tâche d'avancer des propositions ; il s'agit maintenant d'affirmer une volonté de traduire ces propositions en *actes*.

Conscient de l'ignorance, sinon de l'indifférence, d'une grande partie de la population métropolitaine française envers ce qui constitue pour les sociétés guadeloupéenne, guyanaise, martiniquaise et réunionnaise le fondement même de leur organisation sociale et culturelle – la mise en esclavage –, le Comité propose à Monsieur le Premier ministre de retenir une date qui puisse à la fois inscrire symboliquement cette histoire dans le calendrier national et contribuer à l'élaboration d'un récit partagé, en mettant en lumière les contributions créatrices des sociétés issues de l'esclavage. Le Comité a cherché aussi à donner une dimension européenne et internationale à cette date.

Pour le Comité, la date de commémoration annuelle pour la France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage doit répondre à plusieurs objectifs : rappeler à la France qu'elle participa à la traite et à l'esclavage, inscrire symboliquement l'abolition de l'esclavage dans le calendrier officiel des célébrations nationales et inviter l'ensemble des citoyens de la République française à se pencher chaque année solennellement sur cette page douloureuse de son histoire, en favorisant à cette occasion la plus large diffusion d'un récit partagé.

À travers cette commémoration annuelle, le Comité souhaite que les contributions des Antillais, Réunionnais, Guyanais à la culture, à la pensée, à la création artistique et à la démocratie soient mises en valeur. Ainsi, cette date ne serait pas simplement rappel du passé, mais aussi célébration du présent. L'abolition de l'esclavage fut l'aboutissement de luttes longues et difficiles, et de sacrifices innombrables des esclaves. Il faudra faire entendre la voix de ces anonymes, de ces oubliés, de ces milliers d'esclaves, et les voix de celles et ceux qui aujourd'hui témoignent de la créativité des sociétés issues de l'esclavage. Dès 2006, le CPME souhaite que soit organisé un événement culturel d'envergure avec le soutien des ministères concernés.

La commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage participera au travail de réparation historique que le Comité s'est fixé. Elle devra être l'occasion d'un hommage rendu aux esclaves et à leurs contributions à la culture et à la pensée dans les écoles, les médias, les institutions culturelles, les plus hautes institutions de l'État, etc. Il est entendu que cette date ne se substitue pas aux dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer et à Mayotte².

En résumé, le choix du CPME devait éviter deux écueils :

- ♦ une date liée à l'histoire d'une seule région ;
- ♦ une date satisfaisant une communauté au détriment d'une autre.

Il devait aussi :

- ♦ souligner la volonté de lier la mémoire de l'esclavage et la mémoire de l'abolition ;
- ♦ faire consensus et permettre un travail pédagogique autour d'une date de *portée nationale et citoyenne* susceptible de revêtir une *dimension européenne et internationale*.

Le CPME a mené une consultation auprès des élus des quatre DOM (constitués des anciennes colonies esclavagistes) et de personnalités de ces sociétés qui ont démontré par leurs travaux leur connaissance de l'esclavage et de ses abolitions. Un courrier a aussi été envoyé aux associations ultramarines basées en France métropolitaine et aux associations dans les collectivités ultramarines ayant œuvré pour la mémoire de l'esclavage. Une rencontre a été organisée à Paris le 10 décembre 2004 avec les associations d'Île-de-France et deux rencontres ont été organisées en province, à Lyon et à Marseille, les 14 et 15 janvier 2005.

Nous avons organisé le 22 février 2005 des auditions avec les représentants d'institutions dont la mission comporte des aspects qui rejoignent certains des nôtres.

² Il n'existe pas de date commune célébrant l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, car le décret d'abolition de l'esclavage en 1848 fut appliqué à des dates différentes dans chacune des colonies. En 1983, les dates suivantes furent choisies : le 22 mai à la Martinique, le 27 mai à la Guadeloupe, le 10 août à la Guyane, le 20 décembre à la Réunion, le 27 avril à Mayotte.

♦ M. Stéphane Martin, directeur général du musée du Quai Branly, nous apprend que le futur équipement comprendra une installation multimédia sur la traite et l'esclavage et que la direction souhaite organiser un espace de débats ouverts et pluriels.

♦ M. Ali Moussa Iye, chef de la section histoire et culture (« Route de l'esclave/Histoires »), division des politiques culturelles et du dialogue interculturel à l'Unesco, souligne les orientations de ce programme : briser le silence et mettre au jour les interactions culturelles produites par l'esclavage grâce à la promotion des expressions artistiques et spirituelles des descendants d'esclaves. M. Iye nous informe de la nouvelle orientation du programme : ouvrir sur les régions négligées, notamment l'océan Indien. Il souhaite que le CPME puisse jouer un rôle moteur en France dans la sensibilisation à la traite et à l'esclavage.

♦ Mme Christiane Taubira-Delanon, députée, à l'initiative de la loi de 2001, souligne l'importance de créer un consensus autour de la date de commémoration pour la France métropolitaine. Elle insiste sur la longue durée de la traite et de l'esclavage, qui ont couvert plusieurs siècles et plusieurs continents. La date devrait prendre en compte ce bouleversement considérable.

♦ Mme Myrville Marcellin, présidente du Collectif Haïti de France, signale la place marginale de la Révolution haïtienne dans les manuels scolaires et le poids des clichés. Elle espère que les propositions du CPME permettront de modifier l'image d'Haïti dans l'opinion française.

Confronté à l'absence d'une mémoire partagée de l'esclavage et de son abolition, le CPME a considéré plusieurs possibilités :

♦ le **4 février** (premier décret d'abolition de l'esclavage en 1794) ;

♦ le **27 avril** (décret d'abolition de l'esclavage en 1848) ;

♦ le premier mardi de février a été également proposé en référence aux événements historiques de février 1794 et de février 1848 ;

♦ le **23 août** (jour marquant le début de l'insurrection de Saint-Domingue et jour de commémoration internationale annuelle de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage décrétée par l'ONU et l'Unesco) ;

- ♦ le **23 mai**, en rappel de la date d'une manifestation en 1998 à Paris rassemblant des dizaines de milliers d'Antillais, de Guyanais, de Réunionnais et d'Africains ;
- ♦ le **10 mai**, date du vote par la représentation nationale unanime de la loi du 21 mai 2001 instituant l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Le **4 février 1794** : il nous est apparu qu'adopter cette date risquait de semer la confusion. Il aurait fallu chaque fois engager une longue explication sur le rétablissement de l'esclavage en 1802 (décret du 20 mai) par Napoléon Bonaparte et sur la nécessité d'un deuxième décret d'abolition. Les résistances au rétablissement de l'esclavage en 1802, notamment celle de Delgrès et de ses compagnons, risqueraient de tomber dans l'oubli. De plus, à la Martinique et dans les colonies françaises de l'océan Indien (île de France et île Bourbon), le décret ne fut pas appliqué.

Le **27 avril 1848** : ce choix, *a priori* « évident », s'est révélé problématique et source de fortes résistances dans les sociétés d'outre-mer et dans les associations outre-mer et en métropole. En effet, ce décret ne mit pas fin à des pratiques d'exploitation brutale et il maintint le statut colonial.

Nous ne souhaitons pas non plus que la date de commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage soit une nouvelle fois prétexte à une célébration unilatérale d'une France « bonne et généreuse » en donnant à la République tout le bénéfice de cet acte. Nous souhaitons rappeler que l'abolition de l'esclavage fut l'aboutissement de luttes et de résistances en Afrique, sur les bateaux négriers, dans les plantations, aux Amériques, dans les colonies esclavagistes anglaises, espagnoles, françaises, sans oublier l'impact de la Révolution haïtienne, tout autant que l'émergence d'un mouvement antiesclavagiste (lui-même d'origine et de finalité des plus diverses) en France et en Europe, et le développement d'un capitalisme libéral. Certes, ce décret a marqué une rupture : des femmes et des hommes asservis aux caprices des maîtres furent libérés de la servitude par la loi. Mais la promesse de liberté fut entachée dans chaque colonie par des mesures entravant la pleine accession des affranchis à leurs droits de citoyen à part entière.

Ainsi, il s'est avéré que la date du 27 avril souffrait d'une trop grande ambiguïté : à la fois date d'émancipation *et* de perpétuation d'un système colonialiste. De plus, aux Antilles, le

culte ultérieur de Schoelcher, qui a transformé le grand abolitionniste en personnage paternaliste, a fini par occulter la portée émancipatrice de son action. En 1998, l’affiche « Tous nés en 1848 » diffusée à l’initiative du comité de commémoration a renforcé cette impression. Ce « Tous nés » donnait de la commémoration l’image d’une nation réconciliée autour d’une même date de naissance, dans une parfaite entente. Ce récit d’un mythe de fondation effaçait une histoire plus complexe et plus douloureuse. Le choix du 27 avril butait sur ces difficultés et ne pouvait jouer le rôle rassembleur que nous recherchions. La date du 27 avril ne pouvait satisfaire la mémoire de ces sociétés, mémoire de souffrances, de luttes et de résistances.

Le **premier mardi de février** : en dépit de la légitimité historique des événements évoqués par cette proposition, le CPME a jugé que son efficacité pédagogique était contestable et qu’il fallait choisir une date fixe, inscrite au calendrier des commémorations.

Le **23 août** a été écarté en raison du calendrier scolaire national.

Le **23 mai** : en 1998, à Paris, une manifestation eut lieu ce jour-là dont la portée symbolique est incontestable. Pour la première fois, entre la place de la République et la place de la Nation, deux lieux inscrits dans la mémoire nationale, des dizaines de milliers d’Antillais, Réunionnais, Guyanais et Africains célébrèrent la mémoire et l’héritage de l’esclavage.

Le CPME a cependant considéré que cette date, fortement associée au travail d’associations principalement antillaises, n’avait pas acquis une portée universelle.

Le **10 mai** : ce jour-là, les élus de la République adoptèrent unanimement une loi de portée universelle. C’est un vote historique. Plusieurs arguments ont été retenus en faveur de cette date.

Portée citoyenne : cette date permet à la communauté nationale de faire sienne la démarche qui a conduit à l’adoption de cette loi. C’est l’occasion de mettre en lumière le travail des descendants d’esclaves, de souligner les étapes de la lente prise de conscience qui, un siècle et demi plus tard, a permis la condamnation du crime et de marquer l’importance,

pour la République française, d'assumer cet acte de reconnaissance. Dans les écoles, l'enseignant peut travailler à faire découvrir le passé pour atteindre une conscience universelle de l'esclavage. L'enfant est amené à comprendre le processus qui a conduit à l'adoption de cette loi.

Portée universelle : cette loi s'appuie dans ses attendus sur l'émergence d'un nouveau droit autour de la notion de *crime contre l'humanité*. Cette notion est centrale. Elle permet de porter sur la traite négrière et l'esclavage un regard contemporain qui s'appuie sur une longue histoire du droit humanitaire. Elle ouvre ainsi une porte sur les mouvements de réappropriation de l'histoire de la traite et de l'esclavage autant dans les collectivités d'outre-mer et en France métropolitaine que sur les continents africain et américain et dans le monde asiatique. Elle permet de sortir cette commémoration de son confinement ultramarin.

La date du vote (10 mai 2001) a été préférée à celle de la promulgation de la loi (21 mai 2001) pour souligner l'importance du geste : ce sont les représentants du peuple qui, par leur vote, font les lois de la République. Le travail des commissions et les débats parlementaires témoignent de l'effort collectif pour trouver le terrain commun le plus juste. Ce qui est historique, c'est l'aboutissement d'une procédure législative, portée par un mouvement associatif important et, plus largement, par un débat mondial autour des droits inaliénables de la personne humaine. Ce que le vote du 10 mai démontre, c'est aussi la capacité du débat démocratique et citoyen à créer un espace de conciliation et de réparation. Finalement, avec ce vote, la France renoue avec une tradition humaniste, à laquelle se rattache celles et ceux qui combattent la servitude et cherchent à construire un monde plus juste.

La date du 10 mai offre plusieurs avantages :

- ◆ la prise en compte de la globalité du fait esclavagiste ;
- ◆ c'est l'aboutissement d'un mouvement et d'une réflexion large et internationale sur les effets de la traite et de l'esclavage. Elle permet plusieurs entrées dans la mémoire de l'esclavage : par le présent des discriminations raciales, par le présent d'une réflexion sur l'Afrique, par le lien fait avec les luttes des Africains-Américains, des Caribéens, des Brésiliens, des Africains

pour une reconnaissance de cette première globalisation du monde opérée par la traite et l'esclavage.

Ainsi, en proposant de retenir le 10 mai comme jour consacré à la *Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, ce n'est pas seulement une référence au passé qui nous a déterminés. En mettant ainsi l'accent sur nos réalités contemporaines, ce choix permet de mettre en valeur les contributions actuelles des sociétés issues de l'esclavage. C'est à partir du présent que nous nous tournons vers le passé pour imaginer un avenir plus juste.

Propositions

- ◆ **Le Comité propose au gouvernement de la République française le 10 mai comme date de commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.**
- ◆ **Le Comité propose que ce jour soit dénommé « Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ».**
- ◆ **Le Comité préconise la mise en œuvre de cette proposition dès le 10 mai 2005.**

Deuxième partie

Enseignement et recherche

Le rôle central de l'Éducation nationale dans la formation des citoyens n'est plus à démontrer. Les membres du CPME sont conscients de la difficulté à établir des programmes qui prennent en compte une multiplicité de faits et de données et qui doivent s'organiser dans un temps limité. Ils sont aussi informés des modalités des changements de programmes et de manuels scolaires. Ces arguments ne peuvent cependant justifier en aucun cas la place mineure de la traite et de l'esclavage dans l'enseignement. Puisqu'il faut le rappeler, la République française a voté une loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme « crime contre l'humanité ». Elle a donc reconnu et inscrit dans la loi la nécessité d'une réparation historique. Cette réparation historique doit se traduire dans les écoles, où les futurs citoyens sont en droit de savoir pourquoi et comment la France fut une puissance coloniale et esclavagiste et comment l'abolition de l'esclavage fut accomplie. Pour les écoliers, collégiens, lycéens, dont les ancêtres furent déportés et asservis, l'intégration de cette histoire à l'école marquerait l'intégration de *leur* histoire dans le récit national.

Le CPME a constaté qu'il n'y a pas forcément adéquation entre la place accordée à l'esclavage et à la traite négrière organisée par les Européens dans les programmes et celle qui lui est réservée par les auteurs de manuels. Ainsi, les ouvrages pour les classes de seconde parus en 2001 accordent une place significative à l'étude de la question, alors même que les instructions officielles ne la mentionnent qu'à titre secondaire, presque pour mémoire³. Cela

³ Relevons au passage que la place accordée à l'exclusion citoyenne des femmes n'est guère plus enviable...

dénote sans aucun doute l'impact de la recherche dans le domaine, qui est loin d'être inexistante même si elle manque cruellement d'un pôle moteur et d'une dynamique nationale. Les enseignants qui travaillent à l'élaboration des manuels de lycée semblent bien à l'écoute de cette évolution. Cela se remarque également à travers certains dossiers d'éducation civique du niveau collège qui sont apparus dans les éditions les plus récentes. À l'inverse, les manuels pour l'école primaire n'ont pas fait le choix de développer la problématique alors que les entrées permises sont à présent multiples dans les instructions officielles. Le niveau du collège, tout particulièrement en histoire, demande enfin à être revu d'urgence tant pour le contenu des programmes que des manuels.

Au cours des douze dernières années, la question d'histoire moderne dans les programmes de recrutement de l'enseignement secondaire n'a abordé, à deux reprises, que de façon indirecte l'histoire de l'esclavage et de la traite. Tel fut le cas en 1994-1995 par la question très large consacrée aux « Européens et les espaces océaniques au XVIII^e siècle », laquelle imposait la connaissance du trafic négrier, mais aucunement l'histoire des sociétés esclavagistes ; c'est encore le cas en 2005-2006 avec la question consacrée aux « Révoltes et Révolutions en Europe et aux Amériques de 1773 à 1802 », qui aborde frontalement le thème des insurrections serviles aux Antilles et sur le continent américain, y compris la Révolution haïtienne commencée en 1791 – curieusement, celle-ci est amputée de son issue de 1804 : l'indépendance de la plus grande colonie à esclaves de l'époque moderne. Une telle amputation ne peut que rendre inintelligible le processus de résistance des esclaves.

Suivant son analyse des programmes et des manuels scolaires et à la suite des rencontres avec l'Éducation nationale, le CPME avance des propositions qui peuvent être réalisées dans un futur proche. Cela dépend d'une volonté générale.

2.1. État des lieux

2.1.1. Les programmes scolaires

École primaire

Dans les programmes de 2002, la question est abordée au cours du cycle 3 (CE2-CM1-CM2) en histoire ⁴.

Les documents d'application ⁵ de ces nouveaux programmes stipulent dans l'introduction du thème intitulé « Du début des Temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815) » que « la période a vu [...] une nouvelle forme d'esclavage avec la traite des Noirs ». Le premier des quatre *Points forts* de la période reprend l'idée selon laquelle « de nouvelles formes d'esclavage se développent dans les colonies d'Amérique à partir de la traite des Noirs ». Enfin, parmi les *Personnages et groupes significatifs*, on mentionne « les esclaves d'une plantation ».

L'autre entrée sur la question figure au thème intitulé « le XIX^e siècle (1815-1914) ». Dans les repères chronologiques, l'abolition de l'esclavage a été associée au suffrage universel octroyé par la II^e République en 1848. On indique enfin Victor Schoelcher parmi les *Personnages et groupes significatifs*.

Par comparaison, on ne trouvait pas dans les programmes de 1995 la mention de l'abolition de 1848 dans les dates repères, de même qu'aucune référence à l'esclavage ou à la traite ne figurait ⁶.

Collège

Dans les programmes de 1997, la question est abordée en classe de 4^e en histoire comme en éducation civique ⁷.

⁴ Programmes parus au JO du 10 février 2002 et au BO Hors série n° 1 du 14 février 2002.

⁵ *Documents d'application des programmes, Histoire et Géographie, Cycle 3*, Scéren, 2002.

⁶ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Programmes de l'école primaire*, CNDP, 1995.

Le livret d'accompagnement des programmes en histoire montre que la présentation de l'Europe moderne se fait sous son aspect économique, mais sans aucune mention explicite de la traite négrière⁸. De même, pour l'étude de la période révolutionnaire, on ne mentionne nulle part l'abolition de 1794. En revanche, l'abolition de l'esclavage en 1848 figure, avec le suffrage universel octroyé en 1848 par la II^e République, parmi les dates repères à acquérir en vue du Brevet des collèges.

L'étude du thème des « libertés individuelles et collectives » en éducation civique n'accorde aucune mention particulière à la traite négrière ou à l'esclavage. Parmi les *Documents de référence* cités figurent bien des articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1793, mais pas les articles 4 (interdiction de l'esclavage) et 5 (interdiction des traitements humains dégradants).

Lycée

Dans les programmes de 2002, la question est abordée en classe de seconde⁹.

Parmi les six thématiques étudiées¹⁰ et qui balaient l'histoire de l'Europe de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle, figure « La Révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851 ». Ce thème recouvre chronologiquement la question de la traite négrière, de l'esclavage des Noirs et des abolitions. Il y est indiqué : « Une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique et à la difficile abolition de l'esclavage. »

École primaire – Collège – Lycée dans les départements d'outre-mer

Les départements d'outre-mer disposent depuis février 2000 d'une adaptation des programmes « pour chaque niveau d'enseignement », « afin de permettre d'adapter l'enseignement de l'histoire et de la géographie donné dans les départements d'outre-mer à la

⁷ Programmes parus au *JO* du 21 janvier 1997 et au *BO* n° 5 du 30 janvier 1997.

⁸ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Programmes du cycle central 5^e et 4^e, Livret 1*, CNDP, 1997.

⁹ Arrêté du 1^{er} juillet 2002, paru au *BO* hors série n° 6 du 29 août 2002.

¹⁰ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Programmes Histoire-Géographie*. Classe de seconde, Scéren-CNDP, 2003.

situation régionale et à un héritage culturel local ¹¹ ». C'est ainsi d'ailleurs que des éditeurs ont publié des manuels d'histoire régionale destinés aux DOM ¹². Cette prise en compte pleine et entière de la réalité historique de l'esclavage ne doit pas être cantonnée aux seuls Français d'outre-mer, mais être destinée à l'ensemble de la nation. Elle n'a pas uniquement la dimension d'exemple régional. Il s'agit d'un pilier de l'histoire économique et coloniale de la France.

2.1.2. Les manuels scolaires

École primaire

Les nouveaux programmes donnent des possibilités d'approfondissement de la question (à l'exemple du dossier consacré à la traite des Noirs par Hatier CM1, 2003), mais celles-ci sont bien peu exploitées, en particulier par rapport à la période de l'abolition de 1848, qui figure pourtant parmi les dates-clés. Les documents sur le thème sont rares.

Collège

L'étude comparée de manuels de 1998 et de 2002 montre qu'il y a eu globalement prise en compte de la traite transatlantique dans l'illustration de la prospérité de l'Europe moderne. Néanmoins, l'évocation reste très sommaire et se résume le plus souvent au schéma du commerce triangulaire.

Par ailleurs, dans les éditions de 2002-2003, l'étude de la période révolutionnaire se fait sans aucune mention de l'abolition de 1794, à une exception notable (Hachette, 2003).

Enfin, l'abolition de l'esclavage en 1848 (date repère) est illustrée en général par le tableau de Biard sur l'abolition aux Antilles (dont l'intitulé est très variable !). Un seul manuel utilise le tableau de Garreau sur la Réunion, mais d'une manière générale l'étude de la traite négrière organisée par les Européens oublie complètement l'espace indiaocéanique.

¹¹ Note de service n° 2000-024 du 16 février 2000 (*BO* n° 8 du 24 février 2000). Réactualisée par la note de service n° 2004-212 du 26 novembre 2004 (*BO* n° 45 du 9 décembre 2004).

¹² Voir par exemple les manuels pour l'école primaire, le collège et le lycée publiés pour la Réunion et les Antilles par Hatier international entre 2001 et 2003.

Dans les manuels d'éducation civique de 2002, la place accordée à la question va de l'absence d'une quelconque mention à un dossier de deux pages consacré à l'esclavage à titre d'exemple.

Lycée

La question de l'esclavage est partout traitée sous la forme d'un dossier d'une double page. À noter parmi les illustrations choisies l'utilisation quasi exclusive du tableau de Biard sur l'abolition aux Antilles, dont l'intitulé est tout aussi changeant que dans les manuels de collège.

2.1.3. Les actions pédagogiques

Il existe déjà, à disposition des enseignants, une abondante production de documents pédagogiques sur la question des traites négrières, de l'esclavage et des abolitions, sous diverses formes dont nous nous contentons de donner quelques exemples concrets pour preuve :

- ◆ « Histoire et bande dessinée 4^e, Le commerce triangulaire. *Les Passagers du vent* de François Bourgeon. Travail interdisciplinaire », *L'École des lettres*, n° 13, 1996-1997.
- ◆ « Les abolitions de l'esclavage. La longue marche », *Textes et documents pour la classe*, n° 663, novembre 2003.
- ◆ GOUTAGNY Pascale, LEGENDRE Isabelle, *Enseigner l'histoire et les lettres. Regards croisés sur les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Scéren-CRDP Haute-Normandie, 2003 [séquence 7 : la dénonciation de l'esclavage].
- ◆ « Les traites négrières », *Documentation photographique*, n° 8032, 2003 (dossiers et transparents).
- ◆ « Allégorie de l'abolition de l'esclavage à la Réunion en 1848 », *Collection Peintures d'histoire*, CNDP-CRDP Réunion (cassette VHS étude de tableau), 2001.
- ◆ « L'esclavage de l'Antiquité à nos jours », CRDP Martinique, 2002 (CD-Rom).

- ◆ « L'esclavage et la traite aux Antilles. XVI^e-XVIII^e siècle », *Diapofilm Multimédia*, 2001 (CD-Rom).

Cette production conçue pour l'enseignement scolaire n'est cependant utilisée que si l'enseignant est lui-même sensibilisé au sujet.

Par ailleurs, les enseignants d'histoire disposent de brochures de référence destinées à les aider pour la mise en œuvre des programmes en leur proposant un calendrier annuel des séances :

École primaire

- ◆ LOISON Marc (dir.), *Enseigner l'histoire. Cycle 3*, CRDP Nord-Pas-de-Calais, 2004

a) Période 1492-1815

Parmi les cinq séances proposées pour le thème « Des grandes découvertes au siècle des Lumières : une autre vision du monde », une séance complète est proposée sur « le commerce triangulaire et l'esclavage ». La question de l'abolition de 1794 n'est pas abordée.

b) Période 1815-1914

L'étude est centrée sur les mutations économiques et sociales, sur les transformations politiques, sur la mise en place de l'école pour tous les enfants et sur la place des femmes dans la société. L'abolition de 1848 n'est pas évoquée.

Collège

- ◆ HUGONIE Gérard (dir.), *Aide à la mise en œuvre des programmes. 4^e Histoire-Géographie*, CRDP Versailles, 2003.

A. Histoire

a) Présentation de l'Europe moderne

Dans la séance de présentation des contrastes économiques et sociaux de l'Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles (1 h), il est indiqué que, parmi les quatre objectifs à atteindre, il faut « savoir placer sur un planisphère les grands courants commerciaux (commerce triangulaire du XVIII^e siècle) ». L'ampleur des objectifs fixés et des documents repères à présenter aux élèves

en une heure¹³ suffit cependant à comprendre qu'il est impossible d'aller bien plus loin que le simple schéma du commerce triangulaire atlantique.

b) La période révolutionnaire

Dans les sept heures proposées pour l'étude des grandes phases de la période révolutionnaire, il n'est à aucun moment question de l'abolition de l'esclavage de 1794 et de son rétablissement en 1802.

c) La France 1815-1914

Dans les quatre ou cinq heures proposées, l'abolition de 1848 et ses enjeux ne sont absolument pas évoqués.

B. Éducation civique

Les libertés et les droits

L'exemple de l'esclavage n'est pas exploité. La loi de 2001 faisant de la traite et de l'esclavage un crime contre l'humanité pourrait pourtant servir de support à une activité.

Lycée

♦ STOUDER Paul (dir.), *Clés pour l'enseignement de l'histoire*, CRDP Versailles, 2004.

Seconde. Histoire politique de la France

- Dans le thème intitulé « La Révolution et les expériences politiques jusqu'en 1851 », on relève parmi les quarante-sept notions-clés évoquées « l'abolition de l'esclavage », mais les problématiques soulevées dans la partie texte n'évoquent jamais cette question.
- Dans le thème intitulé « De la Seconde à la Troisième République », la problématique de la citoyenneté est signalée comme fondamentale, mais, là encore, aucune référence aux enjeux liés à l'abolition de 1848.

Le réseau des écoles associées de l'Unesco

Tout comme il existe aujourd'hui une documentation pédagogique à disposition pour les enseignants, il existe également des écoles qui se sont investies sur la question à travers le réseau des écoles associées de l'Unesco. La Commission nationale française pour l'Unesco

¹³ « Deux œuvres de Rembrandt ; une carte de l'économie européenne aux XVII^e et XVIII^e siècles ; une carte des densités européennes à la même époque ; des chiffres ou un graphique sur la population de l'Europe de 1600 à 1800 (avec le début de la croissance démographique au milieu du XVIII^e siècle) ».

accorde ainsi, sur dossier, son soutien à des projets pédagogiques répondant à un des thèmes prioritaires de son action¹⁴. Ces projets conséquents, basés sur le volontariat, ne concernent cependant qu'un faible public : il y a cinq établissements recensés pour l'année scolaire 2004-2005.

2.2. Les rencontres avec l'Éducation nationale

2.2.1. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La délégation du CPME chargée de l'enseignement et de la recherche a déjà entamé une série de rencontres auprès du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle a ainsi eu un entretien avec M. Lucien Bely, conseiller « sciences humaines et sociales » du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à qui elle a fait part des premières conclusions sur l'analyse des manuels scolaires et des propositions qui en découlaient. La délégation avait rédigé ainsi ses propositions :

- ♦ Le Comité sollicite l'aide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour que soient recensées par ses services toutes les productions pédagogiques du CNDP et des CRDP, en France métropolitaine et outre-mer, sur la question de l'esclavage, des abolitions et des traites négrières.

¹⁴ 1) Problèmes mondiaux et rôle du système des Nations unies ; 2) Droits de l'homme, démocratie et tolérance ; 3) Apprentissage interculturel ; 4) Environnement et développement durable. Ce projet peut également s'inscrire dans le cadre des projets phares de l'Unesco (L'eau, Le patrimoine mondial...).

- ♦ Le Comité sollicite l'aide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour que soient recensés par ses services les professeurs des écoles, les professeurs de collège et de lycée, les équipes pédagogiques ou les établissements qui se sont fait remarquer pour des travaux pédagogiques sur la question de l'esclavage, des abolitions et des traites négrières.
- ♦ Le Comité souhaite que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relaie ses recommandations auprès des éditeurs de manuels scolaires et organise une rencontre avec ces derniers.
- ♦ Le Comité souhaite que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soumette rapidement les propositions d'aménagement des programmes scolaires.
- ♦ Le Comité sollicite un soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'institution rapide d'une période de sensibilisation pédagogique dans les établissements scolaires dès qu'une date de commémoration nationale sera connue.

2.2.2. Enseignement secondaire

La délégation a rencontré le 2 mars 2005 des représentants de l'Inspection générale chargés de l'enseignement secondaire, auxquels ils ont de nouveau présenté leurs propositions. Ils ont été très attentifs et ont apporté des commentaires qui nous ont aidés dans notre réflexion.

Après nous avoir confirmé que le Comité national des programmes était supprimé, ils nous ont fait remarquer que, les programmes du primaire et du lycée ayant été très récemment

revus, il n'était plus possible de les changer. En revanche, il leur a semblé possible de rédiger des circulaires soulignant aux yeux des enseignants l'importance de la question. De plus, ils se sont montrés ouverts à la production de dossiers d'accompagnement destinés aux enseignants qui faciliteraient l'élaboration de séquences pédagogiques sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions. Rendez-vous a été pris sur ce point avec la commission Enseignement du CPME pour la prochaine année scolaire.

Ils se sont engagés à avertir leurs collègues sur le travail du CPME lors de leur prochaine réunion. Enfin, ils vont essayer d'initier un recensement des équipes pédagogiques ou des enseignants qui se seraient fait connaître de leurs inspecteurs pour leurs travaux sur la question.

2.2.3. École primaire

Le 30 mars, la délégation a rencontré un représentant de l'Inspection générale de l'école primaire pour un dialogue une fois encore particulièrement constructif. Il a souligné, avec les représentants du CPME, l'importance qu'il y avait à ne pas limiter cette approche de l'histoire nationale aux seuls DOM dont les sociétés sont issues de l'esclavage.

Il s'est montré également tout à fait ouvert à la diffusion d'une circulaire à destination des enseignants pour souligner que cette question historique est un point fort incontournable qui doit être abordé dans son caractère global et non à titre d'exemples clairsémés.

Il approuve également l'idée de l'élaboration d'un document d'accompagnement (recensement des sources et propositions de séquences pédagogiques) à l'usage des professeurs des écoles et des professeurs du secondaire. Il suggère en particulier de recenser en priorité des albums pour la jeunesse qui pourraient d'ores et déjà servir de support aux enseignants.

Il a également proposé d'effectuer un premier recensement des équipes pédagogiques qui seraient déjà identifiées par les inspecteurs comme travaillant sur la question.

Enfin, il a suggéré la création d'un événement à caractère culturel, plutôt qu'un concours national qui serait lourd à mettre en œuvre, tant au niveau des structures d'organisation que des enseignants eux-mêmes.

2.3. Les propositions

2.3.1. Les programmes scolaires

Après avoir fait le précédent constat, le Comité suggère un changement de perspective dans l'enseignement de la question de l'esclavage, des traites négrières et de leurs abolitions. L'histoire des discriminations produites par la colonisation, les traites négrières et l'esclavagisme n'apparaît pas clairement comme un pôle majeur des programmes. Le traitement de ces questions dans une perspective globale et non à titre d'exemples aléatoires doit apparaître comme une priorité. D'abord, parce que cette histoire s'insère à part entière dans l'histoire de l'expansion européenne, en particulier celle de la France ; ensuite, parce que, dans la société française multiculturelle d'aujourd'hui, au sein de laquelle les revendications identitaires s'affirment, il apparaît important que toutes les composantes de la société se sentent intégrées dans l'histoire de France qui leur est enseignée. Cette reconnaissance historique du passé colonial de la France à travers un enseignement approfondi contribuerait à la mission d'intégration qui est devenue aujourd'hui une des priorités de notre École. L'intégration de ces questions dans les programmes et les manuels à l'échelle nationale apparaît donc comme un point central de la réparation historique à mettre en œuvre.

Par ailleurs, il conviendrait d'éviter, dans la mise en relief de cette question historique, une approche centrée uniquement sur le cas français. La colonie de Saint-Domingue, devenue Haïti en 1804, doit en particulier occuper une place spécifique au sein du chapitre consacré à la question. Une perspective de comparaison internationale soulignerait le caractère universel

de ces discriminations que la loi française du 21 mai 2001 reconnaît comme un crime contre l'humanité. Elle mettrait en évidence les caractéristiques propres aux sociétés coloniales sous domination française et, par conséquent, éclairerait certains aspects négligés de l'histoire de la population française. Elle permettrait ainsi de souligner le lien qui existe entre l'histoire de la colonisation et l'histoire du temps présent.

Pour traiter la question de la colonisation, de la traite négrière et des systèmes esclavagistes dans leur ensemble, le Comité propose donc d'élaborer, en fonction des niveaux, une étude autour de trois axes :

- ◆ les réalités matérielles de la traite et de l'esclavage ;
- ◆ les violences engendrées par la traite et l'esclavage, les révoltes et les répressions ;
- ◆ les mouvements abolitionnistes.

Ces trois axes pourraient ensuite être eux-mêmes déclinés autour de trois thèmes majeurs pour construire une culture commune sur cette question :

- ◆ les grandes figures (banquiers, grands planteurs et armateurs, mais aussi instigateurs des révoltes et figures de la résistance...) ;
- ◆ les thèmes littéraires (Voltaire, Hugo, Georges Dumas, Diderot, Raynal...) ;
- ◆ les représentations par l'image et leur critique (tableau de Verdier, l'esclave de Renard, Stedman, Biard...).

Ainsi, du primaire au lycée, il serait possible d'aborder cette question à travers une grille type dont les exemples et l'approfondissement seraient adaptés :

	Réalités matérielles de la traite et de l'esclavage	Violences, révoltes et répressions	Mouvements abolitionnistes
Grandes figures			
Thèmes littéraires			
Représentations par l'image (et critiques)			

Le Comité souligne enfin l'importance de la notion de crime contre l'humanité, reconnue par la loi française, qui doit figurer au cœur de cette approche. Il serait d'ailleurs possible d'intégrer pleinement l'étude de la notion dès la classe de 4^e. En effet, alors que les manuels les plus récents citent la loi du 21 mai 2001, l'esclavage et la traite qui sont au cœur de la prospérité de l'Europe étudiée en histoire se réduisent au schéma du commerce triangulaire. De même, une comparaison des esclavages dans l'histoire devra être inscrite clairement au programme d'éducation civique.

2.3.2. Les manuels scolaires

Même si le contenu d'un manuel n'est en rien la garantie de l'enseignement d'une question d'histoire (le choix pédagogique de l'enseignant pouvant se porter sur de nombreux supports documentaires annexes), il n'en demeure pas moins l'expression de certains points forts de la culture commune de la nation. Ainsi, les manuels édités par Hatier à destination des DOM soulignent combien il est possible d'aborder, par exemple, la période révolutionnaire à travers la question de l'esclavage, en mettant en évidence les conditions de vie sur les plantations, les figures locales de la résistance et le rôle des mouvements abolitionnistes¹⁵. Les éditeurs, qui sont entièrement libres de leurs choix, devraient prendre conscience (ce qui est déjà notable chez certains d'entre eux) de leur rôle en la matière. Ce changement de perspective ne s'imposera que plus facilement si le ministère de l'Éducation nationale intègre ces priorités dans ses programmes et ses directives d'application des programmes. De plus, la « mise en scène » des programmes à travers les manuels est une incitation supplémentaire pour les enseignants à développer le thème, tout autant qu'il nourrit l'imaginaire de l'élève qui le feuillette.

¹⁵ Voir, par exemple, le manuel *Histoire-Géographie. Antilles françaises*, Paris, Hatier international, 2003, pour l'école primaire, ou encore *Histoire-Géographie. Antilles-Guyane*, Hatier international, 2001, pour le collège, qui témoignent d'une approche pédagogique pouvant servir d'exemple en la matière.

2.3.3. Les actions pédagogiques

Les programmes scolaires du lycée et de l'école primaire venant d'être récemment changés, il serait possible, en attendant un nouveau remaniement d'ensemble, d'informer par une circulaire le corps enseignant de l'importance d'un changement de perspective dans l'étude de la question. L'affirmation de cette nouvelle priorité dans les programmes scolaires pourrait ainsi inciter les enseignants à revoir leur approche des chapitres concernés et à développer des recherches interdisciplinaires dans le cadre des itinéraires de découverte (IDD) au collège ¹⁶.

Les services de l'Éducation nationale pourraient également produire un document d'accompagnement pédagogique dans lequel il serait possible de :

- a) proposer aux enseignants un recensement des outils pédagogiques à disposition – ouvrages à destination de la jeunesse, études, CD-Rom, sites Internet... ;
- b) proposer aux enseignants des exemples de séquences, d'activités sur un thème ou des pistes pour des itinéraires de découverte.

Une semaine d'actions de sensibilisation pourrait être instituée dans les établissements scolaires autour de la date de commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage.

Pour soutenir cette dynamique, le CPME propose également la création d'un événement culturel au sein des établissements scolaires, suscitant des productions écrites ou orales, sur toutes formes de supports. Ces productions pourraient être valorisées au niveau local (cérémonies dans les établissements, dans les mairies...), régional (cérémonies dans les préfectures, dans les rectorats...) et même national. Les modalités de ce projet éducatif et culturel seraient à déterminer en collaboration avec les services de l'Éducation nationale. Elles devront proposer un cadre souple, moins contraignant qu'un concours national, permettant ainsi facilement aux enseignants de s'y associer.

¹⁶ Sur la question des IDD, voir « Les IDD, un nouvel espace de rencontre », *Les Cahiers innover & réussir*, Scéren-CRDP Créteil, n° 6, septembre 2003.

2.3.4. La formation des enseignants

En matière de formation des enseignants du secondaire, il serait souhaitable que les « questions » mises aux concours de recrutement (CAPES et agrégation d'histoire-géographie, de lettres modernes ou de philosophie) n'ignorent plus aussi systématiquement les sujets liés à la traite négrière, à l'esclavage et à ses processus d'abolition, mais intègrent les composantes historiques, géopolitiques actuelles ¹⁷ et philosophiques ainsi que les œuvres des écrivains francophones issus des sociétés post-esclavagistes, tant antillaise que réunionnaise ou encore haïtienne¹⁸.

Enfin, chaque académie pourrait constituer une ou plusieurs équipes d'enseignants chargées d'animer des stages pédagogiques à destination de leurs collègues, comme cela existe déjà sur certains aspects du programme. Cette action permettrait, parallèlement à une réelle prise en compte de la question de l'esclavage et de la traite dans la formation universitaire des candidats aux concours d'enseignement, d'aider l'ensemble des enseignants à réajuster leurs pratiques pédagogiques en la matière par le biais de la formation continue. Pour former ces équipes relais, il serait possible de s'appuyer sur les enseignants qui mènent déjà des actions pédagogiques approfondies sur le thème (comme le réseau des écoles associées de l'Unesco).

En liaison avec le développement de la recherche, il serait bon que la question des traites négrières, de l'esclavage et des abolitions figure en tant que telle dans les sujets de concours au recrutement des professeurs des écoles et des professeurs du secondaire.

¹⁷ Comment peut-on enseigner le peuplement actuel des Amériques en dehors de toute référence à la traite qui y a transporté des millions d'Africains dont les descendants forment aujourd'hui une composante importante, voire majoritaire aux Antilles, de la population ?

¹⁸ Est-il concevable qu'un futur professeur de littérature française ignore, lors de sa formation universitaire, les œuvres de certains des écrivains francophones les plus créatifs du XX^e siècle, tels Aimé Césaire, Édouard Glissant, Jacques Roumain ou Jacques-Stéphane Alexis ?

Rappel des propositions concernant l'enseignement

- ◆ Insertion à une place significative dans les manuels scolaires à destination de la métropole de tous les aspects de l'esclavage et de la traite négrière ;
- ◆ Intégration des sujets liés à la traite négrière, à l'esclavage et à ses processus d'abolition dans les programmes de recrutement (CAPES et agrégation d'histoire-géographie, de lettres modernes ou de philosophie) ;
- ◆ Création d'un événement culturel au sein des établissements scolaires, suscitant des productions écrites ou orales, sur toutes formes de supports ;
- ◆ Création d'un document d'accompagnement (recensement des sources et propositions de séquences pédagogiques) à l'usage des professeurs des écoles et des professeurs du secondaire ;
- ◆ Création d'une semaine d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires autour de la date de commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage.

2.4. Recherche

La recherche sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions est une préoccupation centrale pour le CPME. Son développement contribuera utilement à l'apaisement des controverses actuelles, qui reposent trop souvent sur une méconnaissance des faits établis par les chercheurs des différents pays. Cela concerne notamment la connaissance des chiffres de la traite au cours des siècles de son existence, légale puis illégale. En outre, la recherche universitaire française sur ces sujets longtemps délaissés ou occultés a pris un immense retard par rapport aux travaux des chercheurs britanniques, nord-américains, jamaïcains, cubains ou brésiliens. Fournir à la recherche française en ces domaines les moyens, matériels et institutionnels, doit être considéré comme une priorité absolue. Dans l'immédiat, l'objectif visé doit être de mettre cette recherche au niveau de ses devancières de langue anglaise, qui ont été longtemps les seules à prospecter ce terrain vierge des sciences historiques et sociales.

La recherche érudite a toujours permis de mettre en lumière la complexité des faits et de déconstruire les mythes et les raccourcis idéologiques empruntés par des démagogues peu scrupuleux. De tels amalgames auraient alors peu de prise dans un pays où la recherche serait suffisamment avancée et ses acquis largement diffusés par le système éducatif, comme cela est le cas pour d'autres grands drames de l'histoire. En restituant la trame des récits conflictuels, des mémoires et des archives, la recherche ouvrirait incontestablement de nouvelles voies à la réflexion. Elle donnerait certes lieu à des controverses, des échanges, des comparaisons qui resituent au mieux l'événement dans l'histoire de l'humanité plutôt que de le renvoyer à une barbarie inexplicable. Enfin, la recherche offre un terrain d'exploration qui peut permettre de transcender les facteurs personnels ou les ressentiments locaux.

La recherche sur l'esclavage dans les colonies françaises et ses abolitions n'a pas encore pu jusqu'ici transformer le débat public sur ces questions. Or, il est urgent que s'établisse une

relation entre cette recherche, qui offre des informations, des méthodes, des propositions et des analyses sur un sujet, et le débat public.

Cette recherche se doit de multiplier ses travaux, de diversifier ses champs d'étude et de s'affranchir du débat idéologique. Les obstacles à cette ambition sont de plusieurs ordres :

- ◆ une trop lente prise de conscience de la valeur de cet héritage dans les sociétés issues de l'esclavage ;
- ◆ la résistance en France quant à la valeur scientifique de ce domaine ;
- ◆ la difficulté de s'émanciper d'un cadre moral ;
- ◆ la place mineure des sociétés issues de l'esclavage dans la recherche ;
- ◆ ou, tout simplement, l'indifférence.

Ce n'est pas du côté d'un complot du silence qu'il faut se tourner pour comprendre l'absence d'un récit partagé. À l'inverse, il ne suffit pas de dire que l'esclavage étant aboli, on n'a plus besoin d'en parler. Les philosophes, les intellectuels et les historiens manifestent encore trop souvent en toute bonne conscience leur indifférence envers ces questions. Toute atteinte à la dignité et à l'intégrité de l'être humain doit être prise en compte. Nous devons refuser toute rivalité victimaire, sans pour autant renoncer à affirmer l'intensité du crime, son rôle et sa fonction.

Le CPME constate que la recherche souffre profondément d'un manque de soutien symbolique et financier. Or, il est évident qu'une recherche démultipliée, confrontée aux autres travaux, tant en Europe que sur le continent américain dans son ensemble et en Afrique, aurait une influence profonde sur la mémoire de l'esclavage, encore trop souvent soumise aux énoncés lapidaires. L'indifférence dont cette mémoire est l'objet en France métropolitaine serait forcément interrogée si elle devenait un objet de recherche valorisée.

L'analyse de la traite et de l'esclavage ainsi que des doctrines qui les ont combattus doit se faire à plusieurs niveaux. Il importe de retracer dans toute sa complexité et sa diversité un système économique, social et symbolique afin de resituer le rôle de chacun : du clerc de notaire qui enregistrerait les héritages coloniaux où les esclaves étaient comptés au nombre du

mobilier, des marchands et banquiers qui affrétaient les bateaux négriers, des chasseurs d'esclaves en Afrique, des juges qui appliquaient le Code Noir et condamnaient à mort les esclaves qui se révoltaient, des chasseurs de marrons auxquels chaque capture d'esclave rapportait une prime, des charpentiers qui construisaient les bateaux, des marins, des médecins qui jaugeaient la cargaison humaine, des contremaîtres sur les plantations...

L'article 5 du décret prévoit que le CPME « a également pour mission de proposer aux ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des mesures d'adaptation des programmes d'enseignement scolaire, des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et de suggérer des programmes de recherche en histoire et dans les autres sciences humaines dans le domaine de la traite ou de l'esclavage ». Afin de répondre à cette exigence d'ouvrir de nouvelles voies pour la recherche en sciences humaines et sociales sur les traites négrières, les sociétés esclavagistes et les processus d'abolition de l'esclavage, notamment sur les territoires relevant des anciennes colonies françaises, le Comité demande au ministère de le soutenir dans son projet de création d'un :

♦ *laboratoire interuniversitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions*. Ce projet nécessiterait la création d'une ligne budgétaire pour cinq chercheurs, une secrétaire et des locaux. Il pourrait accueillir des chercheurs européens, africains, nord-américains, brésiliens, du monde arabe...pour encourager des regards croisés sur la traite et l'esclavage. Il est essentiel d'encourager une recherche à dimension européenne sur ces questions. À l'heure où l'Europe se penche sur son identité et, par conséquent, sur son histoire commune, elle se doit de se pencher sur cette histoire qui est la sienne, l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Plusieurs puissances européennes y ont participé (Angleterre, Pays-Bas, Portugal, Espagne, France) ; or, il n'existe, à ce jour, aucun laboratoire de ce type dans aucun des pays concernés. Il est donc essentiel d'encourager la recherche à dimension européenne. La France, en créant ce laboratoire, témoignerait de son engagement à une réparation historique.

Le laboratoire de recherche comparative interuniversitaire sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions pourrait s'inscrire dans un projet plus vaste : la création d'un *Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, qui abriterait ce laboratoire, un centre de documentation sur les sujets relevant des compétences du Comité et des salles de conférences, de séminaires et d'expositions. La création de ce Mémorial serait un acte fort offrant au public le plus large un espace d'information, de connaissances, où des conférenciers venus du monde entier viendraient parler de l'esclavage dans sa complexité, sa diversité, où des films seraient projetés, où élèves et étudiants pourraient trouver l'aide et le soutien à des recherches sur la traite, l'esclavage et leurs abolitions cherchant en ligne les lieux où sont les archives, les thèses, les documents sur ces thèmes.

En conséquence, le CPME a demandé le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- ◆ pour faire connaître le prix annuel dédié à une thèse sur l'esclavage ou ses abolitions (détails en annexe) ;
- ◆ pour contribuer à la création d'un *Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* qui abriterait un centre de documentation, une salle de conférences, des salles de séminaires, une salle d'expositions et un laboratoire interuniversitaire de recherche comparative ;
- ◆ pour contribuer à la création d'un laboratoire interuniversitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

Rappel des propositions concernant la recherche

- ◆ Soutien au Prix de thèse « Mémoires de l'esclavage » ;
- ◆ Création d'un laboratoire interuniversitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions ;
- ◆ Création d'un Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Troisième partie

Culture

Le CPME a reconnu la nécessité d'un inventaire des expositions sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions organisées depuis 1985 (documents en annexe p. 87).

Cet inventaire montre que l'intérêt pour la création d'expositions sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions se manifeste d'abord hors de métropole, et cela même si les moyens manquent. Selon les informations recueillies, sur la période 1985-2004, la Martinique et la Réunion auraient organisé environ huit expositions d'envergure, la Guadeloupe six et la Guyane quatre.

En France métropolitaine, les expositions sur ce thème de l'esclavage semblent toujours liées à la façon dont les villes organisatrices de la traite négrière assument ce passé. Cela explique que la plupart de ces expositions sont initiées par des associations qui parviennent à mobiliser les municipalités.

Les expositions sont organisées à partir de dates phares. La première date de 1985, à l'occasion du tricentenaire de la publication du Code Noir. Le bicentenaire de la Révolution française, en 1989, a été l'occasion d'autres initiatives. L'année 1992 est marquée par l'exposition incontournable « Les Anneaux de la mémoire », organisée au château des ducs de Bretagne de Nantes. Cet événement demeure le plus important par sa durée (deux ans), son envergure, son originalité et son impact. En effet, une exposition d'une telle dimension n'avait jamais pris place en France et, qui plus est, dans un ancien port négrier. Jean Breteau de l'association Les Anneaux de la mémoire, déplore à ce titre que « certaines villes en [soient] encore au stade de l'amnésie ou de la censure ; d'autres, telle Saint-Malo,

se perçoivent comme des villes corsaires et non négrières » (propos recueillis par la revue *Historia*).

L'année 1998 (commémoration des cent cinquante ans de l'abolition de l'esclavage) est la quatrième date phare. Les expositions « Le Combat contre l'esclavage, une conquête permanente de la dignité » (Sénat) et « Tropiques métis » (musée national des Arts et Traditions populaires), qui eurent lieu à Paris, semblent avoir été les seules en métropole à atteindre une certaine envergure. Il faut en effet se tourner vers la Guadeloupe pour l'exposition « 1848, une aube de liberté », vers la Martinique pour « Esclavage, apogée et effondrement d'un système » et vers la Réunion pour « Regards croisés sur l'esclavage ». L'exposition à Bordeaux « Regards sur les Antilles, une collection éclectique de Marcel Châtillon », fut un événement unique dans cette ville, ancien port négrier, qui possède pourtant des collections concernant l'esclavage. Indiquons aussi les initiatives de la Bretagne et des Pays de Loire, parmi les plus actives en métropole, avec les expositions « Justice et esclavage en Basse Bretagne de 1750 à 1850 ». En 2003, le bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture a été l'occasion d'expositions avec l'effort de la Région Franche-Comté, notamment de la ville de Pontarlier. Cette même année, le musée d'Aquitaine de Bordeaux inaugurait une nouvelle présentation de ses collections concernant les Antilles, tandis qu'une exposition avait lieu sur le vaudou à l'abbaye de Doualas, dans le Finistère. En 2004, année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition et bicentenaire d'Haïti, plusieurs expositions et colloques furent organisés, soutenus notamment par l'Unesco.

Durant toutes ces années, plusieurs autres manifestations ont été organisées par des associations qui, le plus souvent, ont eu recours principalement à des panneaux d'informations. L'action positive des CRDP doit être soulignée.

Des plasticiens contemporains consacrent leur travail artistique à l'esclavage. Mentionnons l'effort de manifestations annuelles comme Lire en fête ou Étonnants voyageurs qui, si elles dédient leurs programmations principalement à la littérature, s'intéressent de près aux questionnements liés à l'esclavage et aux façons de les présenter au public.

En résumé, beaucoup reste encore à faire pour mettre sur pied des expositions nourries des réflexions croisées des chercheurs et pour présenter des artefacts et des œuvres susceptibles de retenir l'attention du public le plus large.

Le CPME a rencontré le ministre de la Culture et de la Communication le 6 janvier 2005. À cette occasion, il a sollicité son aide sur les points suivants :

- ◆ l'inventaire par la Direction des Musées de France dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions, et un état des lieux des musées et monuments ;
- ◆ l'inventaire par les Archives nationales des archives de la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions, qui serait ensuite publié sous forme de « Guide des sources sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions » ;
- ◆ la mise en œuvre d'un programme national de collecte des archives familiales et privées relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions en sollicitant leurs propriétaires ;
- ◆ la participation à la création d'un *Centre national pour l'Histoire et la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* ;
- ◆ la participation à la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine.

3.1. L'inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions

Le 9 février 2005, le CPME rencontrait la directrice des Musées de France et le conservateur en chef du Patrimoine, au siège de la Direction des Musées de France. Le CPME a souligné l'importance de cet inventaire qui constituerait une source capitale pour les

conservateurs, les historiens de l'art, les historiens de l'esclavage, les chercheurs et les étudiants. Il contribuerait à l'étude de l'iconographie de la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions et ouvrirait de nouveaux champs d'études. La relation entre mémoire, histoire et culture visuelle serait ainsi mise en lumière, permettant d'approfondir les questions liées à cet événement charnière pour la société française et les sociétés issues de l'esclavage. Finalement, cet inventaire dont la finalité correspond à une des missions du CPME – avancer des propositions pour faire connaître cette histoire – serait un geste concret et fort dans cette voie.

Il existe déjà un corpus référentiel : les catalogues des expositions tenues lors du Bicentenaire de la Révolution française (1989), du cinq-centième anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb aux Amériques (1992), du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (1998), les catalogues des expositions recensées par le CPME et le travail accompli par Hugh Honour et répertorié dans les volumes *The Image of the Black in Western Art from the Antiquity to the 20th Century* ainsi que les volumes *L'Image du Noir dans l'art occidental*. Le travail de l'historien de l'art Marcus Wood, *Blind Memories. Visual Representations of Slavery in England and America, 1780-1865* (2000) ouvre aussi des perspectives. Wood, qui a analysé les objets relatifs à ces questions en Angleterre et aux États-unis, montre bien l'intérêt d'un tel travail qui questionne une iconographie toujours marquée par l'illustration abolitionniste. Ainsi l'exemple de la coupe du bateau négrier *Brooks*, très largement repris, et qui s'avère être un montage entièrement fictif réalisé pour marquer les esprits et provoquer l'indignation.

Pour le CPME, l'inventaire couvre plusieurs catégories :

- 1- les objets connus, exposés ou en réserve dans les musées, mais dont la relation avec la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions n'a pas toujours été mise en lumière (par exemple *Le Radeau de la Méduse* de Géricault) ;
- 2- les documents enfouis dans les réserves ;
- 3- les gravures ;
- 4- les documents produits aujourd'hui.

Ce travail d'inventaire, effectué sous l'égide du CPME, avec l'aide d'historiens de l'art et de la Direction des Musées de France, pourrait déboucher sur un catalogue raisonné et commenté des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions qui sont dans les musées français. Ce projet pourrait recevoir le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l'Outre-mer, de l'Unesco (dont certains aspects du programme « La Route de l'Esclave » rejoignent ce projet), et des Régions Outre-mer.

3.2. Archives

Le 21 mars 2005, le CPME rencontrait la directrice des Archives de France, et le conservateur en chef du Patrimoine, chef du département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle.

La directrice a manifesté son intérêt sur le projet de laboratoire de recherche comparative sur la traite et l'esclavage et nous a fait part du souhait des Archives nationales d'établir, le moment venu, un partenariat avec ce laboratoire. La dimension comparative et européenne lui a paru essentielle. Elle nous a annoncé la décision de la direction des Archives d'établir un guide national des archives relatives à la traite et l'esclavage. Le CPME a enregistré avec satisfaction la mobilisation des Archives en matière d'acquisition de documents relatifs aux sujets concernés. La direction des Archives entend poursuivre cette politique de veille du marché et d'acquisition par préemption.

En outre, elle propose l'ouverture du site « Histoires par l'image », créé et alimenté par les Archives de France, la Direction des Musées de France et la Réunion des Musées nationaux, à un projet sur la traite et l'esclavage. Ce site, très visité par les scolaires, met en scène objets et documents commentés de manière pédagogique. Il pourrait consacrer une de

ses manifestations à la mise en ligne d'objets et de documents relatifs à la traite et l'esclavage, qui constituerait une contribution importante au domaine éducatif.

La Direction des Archives de France est également attentive à apporter sa contribution aux célébrations nationales. Elle a participé en 2003 aux cérémonies autour du bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture et en 2004 au bicentenaire de la Révolution haïtienne, au bicentenaire de la naissance de Schoelcher et au soixantième anniversaire de la mort de Félix Éboué. Elle est prête à participer à la commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage pour la France métropolitaine.

Résumé des propositions dans le domaine de la culture

- ◆ **Le CPME demande au gouvernement d'établir un inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à ses abolitions, ainsi qu'un état présent des lieux, musées, monuments relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.**
- ◆ **Le CPME soutient et encourage l'initiative de la Direction des Archives de France de dresser l'inventaire national des archives relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions en vue de la publication d'un « Guide national ».**
- ◆ **Le CPME demande au gouvernement d'intensifier le programme national de collecte des archives privées relatives à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.**

ANNEXES

Tableaux analytiques des manuels scolaires	61
Tableau des programmes scolaires	69
L'esclavage et la traite dans les programmes et manuels scolaires (fiches synthèses)	82
Règlement du Prix Mémoire de l'esclavage	84
Présentation des expositions sur le thème de l'esclavage en France, métropole et outre-mer	87
Expositions sur l'esclavage	88
Décrets	115

Tableaux analytiques des manuels scolaires

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

LYCÉE : CLASSE DE SECONDE

MANUEL	TITRE DU DOSSIER	TEXTES	ILLUSTRATIONS
BORDAS 2001	L'abolition de l'esclavage	- Chronologie 1789-1849 - Décret abolition, 27/4/1848 - Déclaration de Condorcet pour l'abolition, 1789 - Texte de C. Benard contre l'abolition, 1834	- Gravure <i>Moi libre</i>, 1792 - Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>dans les colonies françaises</i>, 1848
NATHAN (J. Marseille) 2001	La France et l'esclavage du XVIII ^e siècle à 1848	- Montesquieu, <i>L'Esprit des lois</i>. - Décret d'abolition de la Convention, 4/2/1794 - Décret de rétablissement par le Consulat, 20/5/1802 - Note de Bonaparte à propos de Saint-Domingue, 1801 - Biographie de Toussaint Louverture - Déclaration de Toussaint Louverture (défense de la liberté contre Bonaparte)	- Gravure du XIX^e siècle sur la traite - Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>aux Antilles</i>, 1848 - Portrait de Toussaint Louverture
HATIER 2001	<i>PAGES DE LEÇON</i> Une République éphémère	- Décret du 27 avril 1848	
BERTRAND-LACOSTE 2001	La lente sortie de l'esclavage, 1789-1848	- Article « Traite des Nègres » de l'<i>Encyclopédie</i> - Rapport au Corps législatif sur nécessité du rétablissement de l'esclavage, 1802 - Discours armateur nantais et député pour maintien de l'esclavage, 1790 - Discours de Robespierre en faveur de l'abolition, 1791 - Décret d'abolition du 4/2/1794	- Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>en Martinique</i>, 1848
BREAL 2001	L'abolition de l'esclavage	- Chronologie 1685-1860 (avec prolongement interdiction Mauritanie en 1980) - Brissot expliquant que la Société des amis des Noirs demande l'abolition de la traite mais pas de l'esclavage, 1789. - Décret d'abolition, 4/2/1794	- Carte des traites XVI^e-XIX^e siècle (Atlantique et océan Indien) - Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>dans les colonies</i>, 1848

MANUEL	TITRE DU DOSSIER	TEXTES	ILLUSTRATIONS
BELIN 2001	Comment la II ^e République a-t-elle aboli l'esclavage ?	- Pétition de la Société pour l'abolition de l'esclavage, 1846 - Décret d'abolition, 27/4/1848 - Réaction positive au décret de 1848 par un étudiant de Nantes - Rapport sur les problèmes en Martinique au lendemain de l'abolition, juillet 1848	- Marché portuaire, 1848 (à la gloire des libertés républicaines) - Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>aux Antilles</i>, 1848
HACHETTE 2001	<i>PAGES DE LEÇON</i> Page d'introduction au chapitre La vie politique en France de 1815 à 1851		- Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>aux Antilles</i>, 1848
NATHAN (Le Quintrec) 2001	À l'ombre des Lumières : l'esclavage	- Code Noir, 1685 - Négrier G. Snelgrave justifiant la traite, 1735 - Abbé Raynal contre l'esclavage, 1772	- Aquarelle : captifs à l'intérieur d'un navire négrier, 1769 - Tableau <i>Ne suis-je pas un homme et un frère</i> (a inspiré la Société des Amis des Noirs pour son emblème)
	L'abolition de l'esclavage	- Schoelcher, <i>Histoire de l'esclavage</i>, 1847 (acquiescement d'un propriétaire d'esclaves) - Schoelcher, <i>Esclavage et colonisation</i>, art. 4, 1840 (esclavage : injure à la dignité humaine) - Décret, 27/4/1848	- Fers et colliers - Portrait de Schoelcher - Peinture d'Auguste Biard, Abolition <i>dans les colonies françaises</i>, 1848

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

COLLÈGE : HISTOIRE, NIVEAU 4^e

MANUEL	L'EUROPE DES TEMPS MODERNES	PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE	SECONDE RÉPUBLIQUE
HACHETTE 2003	Texte de la leçon <i>Par. Le dynamisme économique de l'Europe</i> (commerce triangulaire) Illustration : - Samuel Bernard, directeur de la Compagnie de Guinée	Dossier : la Révolution face à l'esclavage Texte : - Tableau : valeur d'une plantation à Saint-Domingue, 1787 - Décret rétablissant l'esclavage, 1802 Illustration : - <i>Moi libre</i>, gravure 1794 - <i>Révolte dans une colonie française</i>, gravure, 1791 - Décret, 4/2/1794	Illustration : Peinture Auguste Biard, <i>V. Schoelcher et l'abolition de l'esclavage</i>, 1848
HATIER 2002	Texte de la leçon <i>Par. L'économie et la société</i> Définition commerce triangulaire Illustration : Schéma du commerce triangulaire		Texte de la leçon De la Monarchie à la République Évocation de l'abolition de l'esclavage Illustration : Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage</i>, 1848 (détail)
NATHAN 2002	Dossier : La prospérité de l'Europe atlantique Évocation <i>trafic</i> triangulaire Illustration : Schéma du commerce triangulaire Remise en cause de la monarchie absolue (Lectures) Candide et l'esclavage. Illustration : Gravure de Moreau le Jeune : « C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe »		Texte de la leçon À la recherche de la République (1815-1848) Évocation de l'abolition de l'esclavage Illustration : Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage aux Antilles</i>, 1848 (➤ image inversée !)
MAGNARD 2002			Texte de la leçon La II^e République (1848-1852) Évocation de l'abolition de l'esclavage Illustration : Peinture de Garreau : Proclamation de l'abolition à la Réunion
BELIN 2002	Texte de la leçon <i>Par L'Europe des campagnes et des villes</i> 5 lignes sur commerce triangulaire Illustration : Schéma du commerce triangulaire	Dossier : La Terreur, 1793-1794 Texte : Tableau sur les principales mesures prises par la République Abolition citée en tête des mesures politiques	Texte de la leçon Entre Monarchie et République (1815-1852) Tableau des mesures prises par le gouvernement provisoire (➤ les repères essentiels ne sont pas mis en valeur)

COMPARAISON MANUELS DE COLLÈGE, NIVEAU 4^e ÉDITIONS DE 1998

MANUEL	L'EUROPE DES TEMPS MODERNES	PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE	SECONDE RÉPUBLIQUE
HATIER 1998			Texte de la leçon La France de 1815 à 1914 Évocation de l'abolition de l'esclavage
MAGNARD 1998	Texte de la leçon L'Europe des marchands Évocation commerce triangulaire Illustration : - Schéma du commerce triangulaire - Samuel Bernard, directeur de la Compagnie de Guinée	Dossier : La Révolution hors d'Europe Les Antilles Texte : - Extraits de débats, 4/2/1794 - Chronologie 1788-1802 Illustration : - Gravure : la traite des nègres, fin XVIII^e siècle - Gravure : Toussaint Louverture - Dessin : l'abolition proclamée à la Convention - Débarquement des troupes de Bonaparte à Saint-Domingue en 1802	Texte de la leçon La II^e République (1848-1852) Évocation de l'abolition de l'esclavage Illustration : - Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage dans les colonies</i>, 1848 - Chronologie des mesures du gouvernement provisoire
BELIN 1998			Texte de la leçon D'une République à l'autre (1848-1871) Évocation de l'abolition de l'esclavage
NATHAN 1998			Texte de la leçon Entre Monarchie et République (1815-1848) Évocation de l'abolition de l'esclavage

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

COLLÈGE : ÉDUCATION CIVIQUE, NIVEAU 4^e

MANUEL	TITRE DU DOSSIER	TEXTES	ILLUSTRATIONS
NATHAN 2002	C'est arrivé ! (Exercices proposés avant le chapitre sur les libertés)	<i>1- Cinquante siècles d'esclavage :</i> - leçon (Antiquité, Europe XVII^e siècle) - Le Code Noir (art. 38 et 44) 2- Aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'esclavage en question - leçon (En Angleterre puis en France ; d'une révolution à l'autre en France) - Décret du 27/4/1848 3- Aujourd'hui, l'esclavage est reconnu crime contre l'humanité : - leçon - Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948 (art. 4) - Loi du 21 mai 2001 (art. 1)	<i>1- Cinquante siècles d'esclavage :</i> Convoi d'esclaves en Afrique centrale <i>2- Aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'esclavage en question</i> Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage en 1848</i> <i>3- Aujourd'hui, l'esclavage est reconnu crime contre l'humanité :</i> Photographie d'un esclave en Afrique noire au début du XX^e siècle
HACHETTE 2002			Simple illustration de la leçon Gravure : convoi d'esclaves XIX ^e
BELIN 2002			
MAGNARD 2002			
BORDAS 2002		- Mention de l'abolition de 1848 dans la trace écrite de la leçon. Définition de la traite des Noirs dans le vocabulaire	- Illustration sur la page d'ouverture du chapitre : Lithographie : <i>Voyage pittoresque et historique au Brésil</i> (maître flagellant son esclave) - Peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage en 1848</i> (avec 4 questions)
HATIER 2002	Point Histoire : Un débat en temps de révolution. Homme libres et esclaves	- Évocation du trafic négrier dans la trace écrite du dossier - Chronologie de 1791 à 1802 - Article 1^{er} du décret d'abolition du 27/4/1848	- Lithographie : esclaves conduit vers la côte, XVIII^e siècle - Détail de la peinture d'Auguste Biard, <i>L'Abolition de l'esclavage en 1848</i>

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

ÉCOLE PRIMAIRE : CYCLE 3

MANUEL	TITRE DU CHAPITRE	TEXTES	ILLUSTRATIONS
NATHAN 2002 (cycle 3 niveau 1) <i>Hist-Géo-Éd.civ.</i> <i>De la préhistoire à la fin de l'Antiquité</i>	LES DROITS DE L'HOMME (éducation civique)	Aucune évocation de l'esclavage dans la leçon mais...	... en illustration extrait du tableau de Biard <i>Le Français Victor Schoelcher a aboli l'esclavage dans les colonies en 1848</i>
NATHAN 1996 (cycle 3 niveau 2) <i>De Clovis à la fin de l'Empire napoléonien</i>	LES GRANDS VOYAGES DE DÉCOUVERTE	Dans le paragraphe « La colonisation des nouveaux mondes », il est noté : « [Les Espagnols] détruisent les civilisations aztèque et inca. Les indigènes travaillent dans les mines d'or, d'argent où beaucoup meurent. Pour les remplacer, les Espagnols font venir des esclaves d'Afrique noire »	—
NATHAN 1996 (cycle 3 niveau 3) <i>De l'Empire napoléonien à nos jours</i>	LES PROGRÈS DE LA DÉMOCRATIE [de la Restauration à la III ^e République]	Dans le paragraphe sur la II ^e République, il est noté : « Le suffrage universel est proclamé. L'esclavage est aboli dans les colonies et le droit au travail est affirmé pour tous »	—
	LA FRANCE ET LA COLONISATION	Aucune évocation de l'esclavage dans les colonies Noter cependant cette définition qui occulte totalement les Vieilles Colonies : « Algérie : seule colonie française où les Français se sont installés »	—
MAGNARD 2004 (cycle 3) <i>Histoire De la préhistoire à nos jours</i>	LE TEMPS DES GRANDES DÉCOUVERTES	Dans le paragraphe 3 « L'Europe installe sa domination sur une grande partie du monde », il est indiqué que les Portugais et Espagnols développent le « travail forcé » puis que « les Européens embarquent sur leurs navires des populations d'Afrique noire, pour les vendre comme esclaves en Amérique »	Dessin intitulé <i>Des esclaves en Afrique centrale</i> , montrant des Noirs armés escortant des Noirs enchaînés

MANUEL	TITRE DU CHAPITRE	TEXTES	ILLUSTRATIONS
	LA FRANCE ET SES COLONIES	Dans les 4 pages consacrées au sujet, la question de l'esclavage n'est abordée nulle part !	-
	LA VIE POLITIQUE EN FRANCE DE 1815 À 1875	Aucune mention de l'abolition de l'esclavage en 1848, où l'on ne cite que le suffrage universel	-
HATIER 2003 (cycle 3 CM1) <i>Histoire et Géographie Du Moyen Âge à 1815</i>	DOSSIER L'EUROPE DOMINE LE MONDE (xvi ^e -xviii ^e siècle)	Double page consacrée à la colonisation de l'Amérique et à la traite des esclaves	- Gravure extermination des Indiens, xvii ^e siècle - Extrait Las Casas - Extrait <i>Encyclopedia Universalis</i> , article de Suret-Canale sur la traite (chiffres) - Gravure, xix ^e siècle : maître battant un esclave enchaîné, et à l'arrière-plan des esclaves fouettant un Noir attaché
<i>Ibidem</i>	DOSSIER LA TRAITE DES NOIRS	Double page construite autour du témoignage d'Olaudah Equiano, « un des rares Africains à avoir raconté sa vie », de son enfance à sa mise en esclavage pour terminer par son transport vers l'Amérique (texte daté de 1789) Série de 5 extraits : - les razzias en Afrique - le voyage et la vie à bord - un sort meilleur ? - la vente des esclaves - la vie en Amérique	-Tableau, xix ^e siècle : <i>Les Razzias en Afrique</i> - Dessin sans référence : Africains apeurés dans les cales d'un navire -Aquarelle <i>Le Marché aux esclaves de Richmond</i> , xix ^e siècle, États-Unis
HATIER 2004 (cycle 3 CM2) <i>Histoire et Géographie de 1815 à nos jours</i>	LEÇON : LES ACQUIS DU xix ^e SIÈCLE ET DE LA III ^e RÉPUBLIQUE	Dans le paragraphe « La conquête des grandes libertés », il est indiqué : « L'esclavage, pratiqué notamment dans les Antilles françaises, a été aboli en 1848, sous l'action de Victor Schoelcher » - Extrait du décret d'abolition de l'esclavage, 1848	
BORDAS 2003 (Cycle 3 CM)	DOSSIER PORTS ET NÉGOCIANTS	Petit texte d'introduction à une étude de documents qui se termine par « [...] les Européens [...] sont allés chercher en Afrique des milliers d'esclaves pour travailler dans les plantations américaines. Au xviii ^e siècle, les ports européens comme Bordeaux et Nantes connaissent la prospérité grâce à ce commerce colonial » - Extrait de <i>Candide</i> , chapitre 19 : « ... C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe »	Page de gauche - Gravure, 1796, <i>Marchand d'esclaves à Gorée</i> , sur laquelle on voit un Européen traiter avec un Africain le sort de deux esclaves en arrière-plan - Planisphère mondial intitulé <i>Le Commerce colonial au xviii^e siècle</i> , mais sur lequel n'est tracé que le schéma du commerce triangulaire atlantique Page de droite : - Tableau <i>Le Port de Bordeaux</i> , de J. Vernet, xviii ^e siècle - Portrait de Samuel Bernard, de H. Rigaud, xviii ^e siècle

Tableau des programmes scolaires

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE

DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

ÉCOLE PRIMAIRE, CYCLE 3

Du début des Temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815)

Recul des limites du monde connu, émergence de l'individu, explication scientifique de l'univers, Déclaration des droits de l'homme : n'est-ce pas l'avènement d'un nouveau monde ?

Cette période de trois siècles, riche de multiples événements, ouvre véritablement le monde moderne, ainsi qualifié par opposition à une époque contemporaine plus proche de nous. L'ensemble de la planète est désormais accessible, l'imprimerie facilite une large diffusion des connaissances et des idées, une vision scientifique du monde émerge, aux XVI^e et XVII^e siècles. Avec *L'Encyclopédie*, le XVIII^e siècle voit se développer l'intérêt pour les techniques. De grands textes fondateurs, marquant encore la vie politique et sociale de notre pays, sont élaborés : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et le Code civil.

Mais la même période a vu le massacre des Indiens d'Amérique, une nouvelle forme d'esclavage avec la traite des Noirs, la Terreur et l'apparition de « la guerre de masse », plus meurtrière et caractéristique de la Révolution et de l'Empire.

Repères chronologiques

1492 : le Génois Christophe Colomb découvre les Amériques pour le compte de la royauté espagnole. Juifs et musulmans sont expulsés d'Espagne.

1543 : le Polonais Copernic affirme que la Terre tourne autour du Soleil.

1598 : Henri IV met fin aux guerres de religion en accordant aux protestants l'Édit de Nantes, qui tolère leur présence en France à côté des catholiques.

1605 : l'Espagnol Cervantes écrit *Don Quichotte*.

1661 : début du règne personnel de Louis XIV.

1688 : la « glorieuse révolution » anglaise garantit des libertés individuelles et limite l'influence du pouvoir royal contrôlé par le Parlement.

1751 : premier volume de *L'Encyclopédie*.

1763 : mise au point de la machine à vapeur par l'anglais James Watt.

1776 : déclaration d'Indépendance des États-Unis.

1789 : début de la Révolution française : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

1792 : Première République.

1795 : adoption du système métrique.

1804 : Napoléon sacré empereur à Notre-Dame de Paris. Code civil.

1815 : chute de Napoléon.

Points forts

● Le temps des découvertes : l'ensemble de la planète désormais accessible, apparition d'un esclavage différent de celui de l'Antiquité

Des raisons religieuses et économiques, dès la fin du XV^e siècle, conduisent les Européens à explorer les mers du globe, à découvrir les Amériques et à dominer une grande partie de la planète. De nouvelles formes d'esclavage se développent alors dans les colonies d'Amérique à partir de la traite des Noirs, tandis que disparaît une partie de la population indienne d'Amérique.

● Une autre vision du monde, artistique, religieuse, scientifique et technique

Parallèlement s'affirme un profond renouveau artistique et littéraire, la Renaissance, facilité par un nouveau moyen de diffusion, l'imprimerie, avec une influence prépondérante de l'Italie (à traiter avec les arts visuels).

Une nouvelle religion chrétienne apparaît, le protestantisme, fondée sur un rapport direct entre l'homme et Dieu et le rejet de la papauté. Dans le royaume de France, les catholiques, largement majoritaires, s'affrontent aux protestants dont la religion est reconnue à la fin du XVI^e siècle par l'Édit de Nantes, puis interdite un siècle après.

L'affirmation de Copernic, au XVI^e siècle, renverse les idées courantes. C'est le point de départ d'une vision scientifique du monde qui va se développer avec le raisonnement initié par Galilée. Deux siècles plus tard, *L'Encyclopédie* témoigne de l'intérêt croissant des Français et des Européens pour les sciences et les techniques (partie à traiter en rapport étroit avec les sciences et la technologie).

● La monarchie absolue en France : Louis XIV et Versailles

Le règne de Louis XIV voit l'apogée de la monarchie absolue, fondée sur le pouvoir de droit divin du roi et sur une société inégalitaire répartie en ordres. Certains en sont totalement exclus : paysans très pauvres et errants sur les routes. Le contraste est fort avec le faste de Versailles. Le Roi s'entoure d'artistes et de grands écrivains.

● Le mouvement des Lumières, la Révolution française, le Premier Empire : l'aspiration à la liberté et à l'égalité, réussites et échecs

Tout au long du XVIII^e siècle, montent une aspiration à la liberté, symbolisée par les combats de Voltaire pour la tolérance, et un certain désir d'égalité des droits. Le phénomène dépasse la France, il concerne l'Angleterre, dès la fin du XVII^e siècle, à travers sa révolution (1688), et la nouvelle nation américaine, à travers sa déclaration d'Indépendance (1776).

La Révolution française en est l'aboutissement et marque la fin de la « monarchie absolue d'Ancien Régime ». La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en est le texte fondamental, mais ne doit pas faire oublier la Terreur, exemple, parmi d'autres, de la contradiction entre les principes et la réalité.

Le Premier Empire est un autre exemple de décalage entre principes et réalités. Fervent républicain au départ, Bonaparte rétablit à son profit un pouvoir autoritaire sous la forme d'un empire héréditaire (Napoléon I^{er}). Néanmoins, il respecte et consolide les principales conquêtes de la Révolution en créant le Code civil.

À l'extérieur, s'inspirant du souvenir de Charlemagne, il conquiert militairement un immense empire qui englobe plus de la moitié de l'Europe. Cet empire est éphémère.

Vocabulaire à retenir

Renaissance, monarchie absolue, privilège, encyclopédie, cahiers de doléances, Révolution, émigré, département, constitution.

Personnages et groupes significatifs

- Léonard de Vinci, Rabelais, Shakespeare, François I^{er}, Henri IV, La Fontaine, Molière, Louis XIV, Vauban, Voltaire, Bach, Mozart, Washington, Condorcet, Napoléon.
- Les esclaves d'une plantation, les femmes de la Révolution.

Sources et documents

- Récits de voyage, planches de *L'Encyclopédie*.
- Extraits de la déclaration d'Indépendance américaine.
- Extraits de cahiers de doléances.
- *La Marseillaise*.
- Tableaux d'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles et de la période napoléonienne.

: Pour aller plus loin

- Les châteaux de la Loire, les jardins de Versailles.
- Chansons du XVIII^e siècle et du temps de la Révolution.
- *La Flûte enchantée*, opéra de Mozart (en rapport avec l'éducation musicale).

Le XIX^e siècle (1815-1914)

Ses limites : de 1815, la chute de l'Empire de Napoléon, à 1914, début de la première guerre mondiale.

En quoi la société française a-t-elle changé ?

La période est beaucoup plus courte que la précédente, moins de cent ans, mais elle est fondamentale pour comprendre notre temps.

L'industrialisation et l'urbanisation transforment les économies et les sociétés de l'Europe occidentale. Face à la bourgeoisie, apparaît un monde ouvrier aux conditions de travail inhumaines. De grands mouvements de populations affectent désormais l'Europe. C'est le siècle de l'émigration et de l'expansion coloniale. En France, la République s'installe durablement, consolide les libertés fondamentales et développe l'instruction, mais la femme reste, comme dans le reste de l'Europe, à l'écart de la vie politique.

Repères chronologiques

1825 : ouverture de la première ligne de chemin de fer en Angleterre.

1841 : interdiction du travail des enfants de moins de huit ans, en France.

1848 : Deuxième République, suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage.

1871 : achèvement de l'unité allemande.

1875 : Troisième République.

1882 : école gratuite, laïque et obligatoire.

1885 : Pasteur met au point le vaccin contre la rage.

1886 : construction de la première automobile.

1889 : édification de la Tour Eiffel en rapport avec le centenaire de la Révolution.

1895 : première séance de cinéma à Paris.

1903 : premier vol des frères Wright.

Points forts

● Une Europe en pleine expansion industrielle et urbaine à la recherche de territoires et de débouchés : le temps de l'émigration et des colonies. Les progrès de la médecine (Pasteur) entraînent l'amorce de la baisse de la mortalité. Surtout, les progrès scientifiques et techniques (fonte au coke, machine à vapeur, chemin de fer et, à la fin du siècle, électricité) suscitent la révolution industrielle, en Europe occidentale (Royaume-Uni, France, Allemagne).

L'industrialisation croissante entraîne une concentration de la main d'œuvre ouvrière dans les villes.

Les échanges commerciaux sont bouleversés par le développement des chemins de fer et de la marine à vapeur. La bourgeoisie joue désormais un rôle de premier plan : les patrons, propriétaires de leurs usines, imposent aux ouvriers des conditions de travail inhumaines. Cette situation s'améliore progressivement, sous l'effet de l'union syndicale et de la lutte politique.

Ne pouvant nourrir tous ses hommes, l'Europe voit partir des flux massifs d'émigrants, surtout vers le « rêve américain ». Dominants sur le plan économique, les États européens se lancent à la conquête du monde, à la recherche de territoires, de débouchés économiques. Ils créent de nouvelles colonies, ils imposent leur culture et diffusent leurs valeurs.

● Difficultés de la république à s'imposer en France : un combat politique de plusieurs générations

Le XIX^e siècle est marqué en France par une lente marche vers le régime républicain, ce qui ne va pas sans détours ni hésitations : monarchies, révolution de 1848, Second Empire, crise de la Commune. La conquête du suffrage universel masculin, du droit à l'enseignement pour tous (lois de Jules Ferry) et des grandes libertés est liée à cette progression. Il n'est pas utile de rentrer dans le détail des régimes politiques successifs ; il suffit de montrer comment triomphe le régime républicain. Cette question est en relation avec l'éducation civique.

● L'inégalité entre l'homme et la femme : exclue du vote, inférieure juridiquement

Les progrès de la démocratie rendent plus sensible la persistance de la situation inégalitaire des femmes qui, parfois, s'aggrave sur le plan juridique. Alors que certaines d'entre elles occupent une place significative sur les plans artistiques et scientifiques et qu'un nombre croissant accède à l'éducation et aux activités salariées, elles sont le plus souvent considérées comme mineures sur le plan juridique et n'ont pas le droit de vote.

Vocabulaire à retenir

Nation, suffrage universel, colonies, bourgeois, industrialisation, émigration, exode rural, ouvriers, syndicats, grève, socialisme, impressionnisme, métropolitain, électricité.

Personnages et groupes significatifs

– Goethe, Victor Hugo, George Sand, Eugène Delacroix, Victor Schœlcher, la reine Victoria, Napoléon III, Louise Michel, Jules Ferry, Émile Zola, Gustave Eiffel, Marie Curie, Jean Jaurès.

– Les écoliers sous la Troisième République, les ouvriers au XIX^e siècle, Français et indigènes musulmans en Algérie.

Sources et documents

– Pages de journaux.
– Photos de Nadar.
– *La Case de l'oncle Tom* (1852) d'Elizabeth Beecher Stowe.
– Extraits de Zola.

– Une classe de la Troisième République.
– Musée d'Orsay : gares du XIX^e siècle.
– Films de Lumière.
– Tableaux et sculptures.
– Une affiche publicitaire.
– Cartes postales...

À partir de cette époque, il est possible pour les enseignants de trouver des « traces » et de faire comprendre aux élèves que les sources de la connaissance du passé sont à portée de main pour qui sait les voir.

Pour aller plus loin

- La transformation des villes (Haussmann).
- Écouter la parole du poète, témoin de son temps : Victor Hugo.
- Le laboratoire de Pierre et Marie Curie (en relation avec les sciences expérimentales).
- Une femme artiste, Camille Claudel (en relation avec les arts visuels).

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

COLLÈGE : HISTOIRE, NIVEAU 4^e

Histoire : des Temps modernes à la naissance du monde contemporain

PROGRAMME

COMMENTAIRE

I. LES XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

(9 à 10 heures)

1. Présentation de l'Europe moderne

(3 à 4 heures)

À partir de cartes, le professeur met en évidence les contrastes politiques, économiques, sociaux, culturels et religieux de l'Europe. Dans le domaine artistique, c'est à partir de quelques exemples qu'est montrée la coexistence des tendances baroque et classique.

2. La monarchie absolue en France

(3 à 4 heures)

L'étude de la monarchie française permet de montrer comment le principe du droit divin légué par la tradition se combine avec la création de structures étatiques modernes. Parallèlement est rappelé le principe de l'organisation de la société en trois ordres.

3. La remise en cause de l'absolutisme

(3 à 4 heures)

Il s'agit, sans étudier les événements des révolutions anglaises du xvii^e siècle et de la Révolution américaine, de montrer que l'existence de régimes tels que la monarchie limitée en Angleterre et la république américaine et des aspirations politiques liées à la philosophie des Lumières mettent en cause les principes de la monarchie absolue. D'autres modèles politiques sont ainsi proposés à une société française en crise.

- Cartes : les États européens aux xvii^e et xviii^e siècles ; économie et populations de l'Europe moderne.
- Repères chronologiques : règne personnel de Louis XIV (1661-1715) ; Déclaration des Droits (1689) ; début de la croissance démographique (milieu du xviii^e siècle) : *l'Encyclopédie* (milieu du xviii^e siècle).
- Documents : œuvres de Rembrandt ; Versailles ; Molière : extraits du *Bourgeois gentilhomme* ; préambule de la Déclaration d'indépendance des États-Unis ; extraits de philosophes du xviii^e siècle (Montesquieu, Voltaire, Rousseau).

II. LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE (1789-1815)

(9 à 10 heures)

1. Les grandes phases de la période révolutionnaire en France, de 1789 à 1815

(7 à 8 heures)

Un récit synthétique permet de présenter les épisodes majeurs et les principaux acteurs de la période révolutionnaire et impériale en insistant sur la signification politique et sociale de chacune des phases retenues. Les événements extérieurs ne font pas l'objet d'une étude exhaustive, mais sont évoqués à l'aide de cartes.

2. Les transformations de l'Europe

(2 à 3 heures)

Une comparaison entre la situation de l'Europe à la fin du XVIII^e siècle et celle de 1815 conduit à mettre en évidence les transformations de tous ordres introduites par la période révolutionnaire et impériale dans les structures politiques et la société ainsi que les aspirations nées des idées nouvelles.

- Cartes : l'Europe napoléonienne en 1811 ; l'Europe en 1815.
- Repères chronologiques : prise de la Bastille (14 juillet 1789) ; abolition des privilèges (4 août 1789) ; Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) ; chute de la monarchie (10 août 1792) ; chute de Robespierre (9 Thermidor an II – 27 juillet 1794) ; Consulat (1799 – 1804) ; le Franc germinal (1803) ; le Code Civil (1804) ; Empire (1804 – 1815).
- Documents : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; carte des départements français en 1791 ; David : *le Sacre de Napoléon* ; Goya : *Dos de Mayo*, *Tres de Mayo* (2 mai, 3 mai 1808).

III. L'EUROPE ET SON EXPANSION AU XIX^e SIÈCLE (1815 – 1914)

(16 à 18 heures)

1. L'âge industriel

(7 à 8 heures)

À partir des transformations des techniques de production de la fin du XVIII^e siècle à l'aube du XX^e siècle, l'étude dégage les traits majeurs du phénomène industriel et de ses effets géographiques et sociaux. On décrit idées et mouvements qui analysent ce phénomène et en déduisent des conséquences sociales et politiques. Parallèlement sont tracés les grands traits de l'évolution culturelle et artistique.

2. Les mouvements libéraux et nationaux

(3 à 4 heures)

À partir d'une carte, les mouvements libéraux et nationaux sont présentés comme les épisodes de la lutte qui oppose l'Europe traditionaliste restaurée en 1815 aux aspirations nouvelles des peuples léguées par la période révolutionnaire. Pour le montrer, on prend pour exemples les révolutions de 1848, les unités nationales en Italie et en Allemagne.

3. Le partage du monde

(2 à 3 heures)

La comparaison de cartes du monde en 1815 et en 1914 permet de mettre en évidence le phénomène colonial, sans entrer dans les détails chronologiques mais en évoquant les multiples raisons qui rendent compte de l'expansion mondiale des puissances industrielles, les formes diverses de cette expansion et les tensions internationales qu'elle suscite.

4. La France de 1815 à 1914

(4 à 5 heures)

L'accent est mis sur la recherche, à travers de nombreuses luttes politiques et sociales et de multiples expériences politiques, d'un régime stable, capable de satisfaire les aspirations d'une société française majoritairement attachée à l'héritage révolutionnaire.

- Cartes : l'Europe industrielle à la fin du XIX^e siècle ; États et nations en Europe en 1914 ; les empires coloniaux en 1914.
- Repères chronologiques : la machine de Watt (deuxième moitié du XVIII^e siècle) ; la monarchie constitutionnelle en France (1815 – 1848) ; les révolutions de 1830 ; les révolutions de 1848 ; la Seconde République (1848 – 1852) ; le Second Empire (1852 – 1870) ; l'inauguration du canal de Suez (1869) ; proclamation de la République (4 septembre 1870) ; Rome, capitale de l'Italie (1870) ; proclamation de l'Empire allemand (1871) ; Pasteur : découverte du vaccin contre la rage (1885) ; l'Affaire Dreyfus (1898) ; exposition universelle à Paris (1900) ; la Ford modèle T (début du XX^e siècle).
- Documents : une locomotive à vapeur ; Delacroix : *La Liberté guidant le peuple* ; extraits du *Manifeste du parti communiste* ; Victor Hugo : extraits des *Châtiments* et des *Misérables* ; la loi sur la séparation de l'Église et de l'État (1905) ; Picasso : *les Femmes d'Alger*.

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

COLLÈGE : ÉDUCATION CIVIQUE, NIVEAU 4^e

Libertés, droits, justice

I. Les libertés et les droits

(10 à 13 heures)

Les droits concrétisent les libertés.

Programme	Commentaire
Les libertés individuelles et collectives (4 à 5 heures)	L'étude de libertés comme la liberté de conscience, la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la liberté d'aller et venir, montre qu'elles sont fondamentales mais qu'elles ont des limites : elles s'arrêtent à la liberté des autres, elles peuvent entrer en conflit avec d'autres droits et libertés. L'exercice des libertés est réglementé par la loi et ne peut enfreindre les règles de l'ordre public en tant qu'il représente l'intérêt général.
Des droits de nature différente (3 à 4 heures)	Plusieurs types de droits coexistent dans notre société. Ils résultent des luttes politiques depuis la Révolution française et permettent les progrès de la démocratie. Les uns défendent et promeuvent avant tout les libertés, les autres défendent et favorisent l'égalité. Le rôle de l'État est, aujourd'hui comme hier, en débat. Les élèves sont éduqués à exercer leur réflexion critique à partir d'exemples : le fonctionnement du système électoral, le droit au travail dans l'entreprise, l'accès à la protection sociale.
Les enjeux de l'information (3 à 4 heures)	Une présentation des différents médias (presse, télévision, supports multimédias) permet d'en souligner l'importance dans nos sociétés et d'en préciser aussi les limites et les risques. L'analyse du traitement de l'information permet l'exercice de l'esprit critique chez les élèves.

Documents de référence

- Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (1789).
- Préambule de la Constitution de 1946 (alinéas 6, 7, 8, 11 et 13).
- Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. (articles 12, 13, 18, 19, et 23)

Document d'étude

- Charte de la déontologie des journalistes de la presse régionale (janvier 1996).
- Productions du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information).



● *Sixième*

viii^e millénaire avant JC : naissance de l'agriculture.

iv^e millénaire avant JC : naissance de l'écriture.

ii^e-i^{er} millénaire avant JC : le temps de la Bible.

v^e siècle avant JC : apogée d'Athènes (Périclès, le Parthénon).

52 avant JC : victoire de César sur Vercingétorix à Alésia.

i^{er} siècle : début du christianisme.

ii^e siècle : apogée de l'Empire romain.

v^e siècle : dislocation de l'Empire romain.

● *Cinquième*

496 : baptême de Clovis.

622 : l'Hégire (début de l'ère musulmane).

800 : couronnement de Charlemagne.

987 : avènement d'Hugues Capet.

xiii^e siècle : Louis IX (Saint Louis) ; le temps des cathédrales.

1453 : chute de Constantinople.

Milieu du xv^e siècle : naissance de l'imprimerie en Occident (Bible de Gutenberg).

1492 : prise de Grenade ; découverte de l'Amérique.

xvi^e siècle : réformes protestantes (Luther, Calvin).

● *Quatrième*

1661-1715 : règne personnel de Louis XIV (Versailles).

Milieu du xviii^e siècle : l'Encyclopédie.

Deuxième moitié du xviii^e siècle : machine à vapeur (James Watt) ; début de l'âge industriel.

1789 : prise de la Bastille ; Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

1792 : proclamation de la République.

1804-1815 : Premier Empire (Napoléon I^{er}).

1815-1848 : monarchie constitutionnelle en France.

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

LYCÉE, CLASSE DE SECONDE

Les fondements du monde contemporain

Comme le rappelle le préambule général, les programmes de lycée ont pour finalité la connaissance et la compréhension par les élèves du monde contemporain ; ils prennent en compte le fait que les élèves issus du collège ont déjà parcouru à grands traits la trame générale de l'histoire.

La nouvelle rédaction du programme d'histoire de seconde reprend l'articulation et la problématique générale du programme précédent. Sa réécriture a voulu intégrer les enseignements tirés de sa mise en œuvre dans les classes depuis 1996, afin de le mener plus sûrement à son terme.

Ce programme choisit donc toujours de privilégier l'étude de quelques moments historiques qui sont des jalons importants dans l'élaboration de la civilisation contemporaine et qui constituent souvent des ruptures majeures (ruptures culturelles, politiques, économiques et sociales).

Les thèmes suivants sont étudiés :

- un exemple de citoyenneté dans l'Antiquité : le citoyen à Athènes au V^e siècle avant J.-C. ;
- une approche de la religion chrétienne, composante majeure de la civilisation occidentale ;
- la diversité des civilisations médiévales ;
- une nouvelle vision de l'homme et du monde à la Renaissance ;
- le tournant fondamental représenté par la période révolutionnaire en France ;
- l'Europe en mutation pendant la première moitié du XIX^e siècle (jusqu'aux révolutions de 1848 incluses).

Comment aboutir à une cohérence d'ensemble dans l'année, alors que l'approche est discontinuée ? Il faut expliquer aux élèves les raisons de ces choix et les finalités de l'enseignement de l'histoire en classe de seconde. Ces finalités sont culturelles : il s'agit, pour eux, de construire une culture et pas seulement d'accumuler des connaissances factuelles. Après avoir rigoureusement replacé chaque moment historique étudié dans l'espace et dans le temps, une place privilégiée est accordée à l'analyse de quelques documents fondamentaux pour mettre en évidence les grands repères du programme.

Les finalités civiques sont, par ailleurs, étroitement liées aux finalités culturelles. Pour autant, les moments historiques proposés par le programme ne sont pas des modèles ; ils doivent permettre de développer l'esprit critique, la tolérance et la reconnaissance de l'autre.

Afin de mener à son terme l'étude du programme, les enseignants traitent trois des quatre premiers thèmes ; l'un de ces quatre thèmes est évoqué rapidement en l'introduisant lors de l'étude d'un des autres moments historiques. Ainsi, la citoyenneté athénienne peut être évoquée lors de l'étude des mots clefs du vocabulaire politique dans le cadre du thème consacré à la Révolution et aux expériences politiques en France jusqu'en 1851, la religion chrétienne lors de la présentation des civilisations méditerranéennes au XII^e siècle, les héritages culturels du XII^e lors de l'étude de l'Humanisme, etc.

Les thèmes V et VI, par l'importance qu'ils revêtent dans l'élaboration du monde contemporain, doivent bénéficier de la moitié environ du volume horaire attribué à l'Histoire.

Les enseignants déterminent librement leurs approches pédagogiques et peuvent insister plus ou moins sur tel ou tel aspect des thèmes proposés.

NB : Les mots clefs apparaissent en caractères gras dans les commentaires des programmes. Le choix a été fait de les présenter de façon contextualisée, plutôt que d'en fournir une liste.

I - Un exemple de citoyenneté dans l'Antiquité : le citoyen à Athènes au V^e siècle avant J.-C.

- Être citoyen à Athènes
- Une conception restrictive de la citoyenneté

II - Naissance et diffusion du christianisme

- Le contexte religieux et historique de la naissance du christianisme
- La diffusion du christianisme jusqu'à la fin du IV^e siècle

III - La Méditerranée au XII^e siècle : carrefour de trois civilisations

- Les espaces de l'Occident chrétien, de l'Empire byzantin et du monde musulman
- Différents contacts entre ces trois civilisations : guerres, échanges commerciaux, influences culturelles

IV - Humanisme et Renaissance

- Une nouvelle vision de l'homme et du monde
- La Renaissance artistique

V - La Révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851

- Ruptures avec l'Ancien Régime
- Mise en œuvre des principes révolutionnaires
- Héritages conservés, héritages remis en cause

VI - L'Europe en mutation dans la première moitié du XIX^e siècle

- Les transformations économiques et sociales
- Les aspirations libérales et nationales jusqu'aux révolutions de 1848
- Un tableau de l'Europe au milieu du XIX^e siècle

Commentaire des thèmes du programme

1 - Un exemple de citoyenneté dans l'Antiquité : le citoyen à Athènes au V^e siècle avant J.-C.

Athènes devient dès le V^e siècle avant Jésus-Christ une cité gouvernée par l'ensemble de ses **citoyens**. Il faut donc partir du citoyen, en centrant l'étude sur le fonctionnement concret de la **démocratie** (cadre géographique de la cité, droits et devoirs du citoyen, exercice des **magistratures**), puis en l'élargissant aux rapports du civique et du religieux, et aux aspects culturels.

Il faut en outre souligner la conception restrictive de la **citoyenneté** que développe Athènes au V^e siècle, et insister sur les limites de la démocratie athénienne : une citoyenneté fondée sur le droit du sang (mais refusée aux femmes), qui exclut les **étrangers** et les **esclaves** et dont le fonctionnement est imparfait.

Entrées possibles : les lieux de pouvoir à partir du plan d'Athènes, la religion civique à partir de la frise des Panathénées, etc.

2 - Naissance et diffusion du christianisme

Le programme invite à une présentation du cadre géographique et du contexte historique et culturel (l'Empire romain, la situation de la Palestine dans l'Empire, le **monothéisme juif**), pour mettre en évidence filiations et ruptures.

L'étude d'extraits du *Nouveau Testament* permet de souligner l'originalité du **message chrétien** transmis par les **apôtres** – par rapport à la religion juive et aux religions antiques – et de faire comprendre l'origine du **dogme** et des pratiques religieuses qui structurent pour longtemps la vie de l'Occident chrétien.

L'élève doit également percevoir l'élaboration progressive du christianisme et son organisation en **Église** (prêtres, évêques, conciles, etc.).

Le second point, consacré à la diffusion du christianisme, religion à vocation universelle, pose les problèmes essentiels des relations de l'Église et du pouvoir : comment une religion, dont les adeptes ont été parfois persécutés, devient une **religion** tolérée, puis la **religion d'État** de l'Empire.

Entrées possibles : le message chrétien dans des extraits des *Évangiles* ou d'autres textes de la *Bible*, l'expansion du christianisme à travers les voyages de Paul de Tarse, etc.

3 - La Méditerranée au XII^e siècle : carrefour de trois civilisations

Il convient de présenter rapidement le cadre géographique à partir de cartes, et d'explicitier les limites chronologiques du sujet (1095-1204). S'il faut éviter de dresser un tableau exhaustif conduisant à l'étude détaillée des trois **civilisations** du bassin méditerranéen, il est souhaitable d'en souligner les fondements religieux (**catholicisme romain, islam, orthodoxie**) et politiques.

Le cœur de la question est bien l'idée de carrefour de civilisations. À l'aide d'un petit nombre d'exemples et de documents librement choisis, il s'agit de mettre en valeur la diversité des contacts que développent ces différentes civilisations : affrontements guerriers (croisades, **Reconquista**, etc.), échanges commerciaux (**comptoirs**), influences culturelles (**syncrétisme**).

Entrées possibles : un carrefour exemplaire : la Sicile, un espace de contacts : l'Andalousie, etc.

4 - Humanisme et Renaissance

Dans l'Europe du XV^e et XVI^e siècles se produit une modification profonde de la vision de l'homme sur sa condition et sur le monde, ainsi que la naissance d'un esprit scientifique. Dans le même temps, se transforment les rapports de l'homme avec la religion (les **Réformes**). Ces bouleversements sont facilités par les mutations importantes des moyens de communication et de diffusion des idées et des savoirs : invention de l'**imprimerie**, multiplication des universités, collèges et académies.

Il s'agit de privilégier l'exploitation de quelques documents variés (extraits des grands auteurs de l'**Humanisme**, œuvres d'art de la **Renaissance**) pour mettre en relation les différents domaines du sujet et faire apparaître ruptures et continuités.

L'utilisation de cartes permet de prendre conscience de l'élargissement du monde (les **grandes découvertes**) et de localiser les exemples choisis.

Entrées possibles : des personnalités (des écrivains, des artistes, des **mécènes**), des foyers de création (Florence, Rome, Flandres, etc.) ou des œuvres emblématiques (peintures, sculptures, etc.).

5 - La Révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851

Cette question est délibérément centrée sur la France avec un triple objectif :

- faire percevoir la rupture fondamentale représentée par cette période ;
- évoquer les grands repères chronologiques, les moments forts et les acteurs de cette période ;
- dégager un bilan des bouleversements provoqués, en particulier dans les domaines politiques et sociaux.

Le programme invite à organiser cette étude autour de quelques axes privilégiés :

● Afin de comprendre la rupture que constitue la Révolution française, il est nécessaire de commencer par une rapide présentation de la France en 1789 pour souligner les pesanteurs du système politique et social de l'Ancien Régime, alors qu'émergent des idées nouvelles exprimées par les philosophes des Lumières et lors des révolutions anglaise et américaine.

● Il faut mettre en valeur les principes qui fondent la Révolution française (**droits de l'homme, égalité civile, liberté, nation**, etc.) en s'appuyant sur les textes fondamentaux de la période (**Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, Constitutions, Code civil**) et sur une chronologie montrant comment et par quelles

forces sociales ces principes sont mis en œuvre. Au travers des interrogations sur qui vote, légifère et gouverne, les mots clefs du vocabulaire politique sont contextualisés (**suffrage censitaire et universel, souveraineté nationale, séparation des pouvoirs, assemblée**, etc.).

● Les expériences politiques qui se suivent entre 1789 et 1851 ne doivent pas donner lieu à une étude exhaustive, mais il convient de définir les principaux régimes (**monarchie constitutionnelle, république, empire**) et d'amener les élèves à réfléchir sur la façon dont les principes fondamentaux de la Révolution ont été conservés ou remis en cause durant la première moitié du XIX^e siècle.

Une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique et à la difficile abolition de l'esclavage.

6 - L'Europe en mutation dans la première moitié du XIX^e siècle

Ce dernier thème d'étude se conçoit à l'échelle européenne.

Il invite à mettre en évidence les mutations durables qui s'amorcent durant la première moitié du XIX^e siècle :

- les transformations économiques et sociales induites par le démarrage de l'industrialisation (**Révolution industrielle**) qui se traduisent par l'affirmation de la **bourgeoisie**, l'émergence de **classes sociales** nouvelles (**monde ouvrier**) et le développement du **paupérisme** ;
- le développement des aspirations nationales et libérales accéléré par les transformations économiques et sociales et les influences de la Révolution française (**nationalisme** et **libéralisme**). Sont ainsi mises en évidence la nouveauté du sentiment national et la variété des situations politiques en Europe, dans un contexte de conflit entre les idées libérales et une classe politique qui appartient encore à l'Ancien Régime (réaction et vagues révolutionnaires de 1830 et 1848) ;
- des cartes fournissent un tableau des situations économique et politique de l'Europe au milieu du XIX^e siècle, afin d'assurer la nécessaire transition avec le programme de la classe de première.

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DANS LES PROGRAMMES ET MANUELS SCOLAIRES

FICHES SYNTHÈSES

ÉCOLE PRIMAIRE, CYCLE 3	
Programme	Manuels
- Étude du commerce triangulaire - Groupe social repère : la vie des esclaves dans une plantation - Repère chronologique : 1848, abolition de l'esclavage - Personnage repère : Victor Schoelcher	Les nouveaux programmes donnent des possibilités d'approfondissement de la question, (à l'exemple du dossier traite des noirs Hachette CM1), mais bien peu exploitées, en particulier par rapport à la période de l'abolition de 1848.

COLLÈGE, CLASSE DE 4 ^e HISTOIRE	
Programme	Manuels
1) Présentation de l'Europe moderne sous son aspect économique, <i>mais</i> aucune mention du commerce triangulaire	1) Entre les éditions de 1998 et de 2002, il y a eu globalement prise en compte du commerce triangulaire. L'évocation est cependant très sommaire et se résume souvent au schéma du commerce triangulaire.
2) La période révolutionnaire, <i>mais</i> aucune mention de l'abolition de 1794	2) À une exception notable (Hachette), l'étude de la période révolutionnaire se fait sans aucune allusion à l'abolition de 1794.
3) La II ^e République : date repère pour le brevet : 1848, abolition de l'esclavage	3) L'abolition de l'esclavage (date repère) est illustrée en général par le tableau de Biard sur l'abolition aux Antilles, dont l'intitulé est très variable. Un seul manuel utilise le tableau de Garreau sur la Réunion.

COLLÈGE, CLASSE DE 4 ^e ÉDUCATION CIVIQUE	
Programme	Manuels
- Les libertés et les droits <i>mais</i> aucune mention particulière de l'esclavage ou de la traite. Parmi les documents de référence figure la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, <i>mais pas les articles 4 (interdiction de l'esclavage) et 5 (interdiction des traitements humains dégradants).</i>	Place accordée très variable, entre le dossier consacré spécifiquement à l'esclavage et absolument aucune mention.

LYCÉE, CLASSE DE SECONDE	
Programme	Manuels
Approche du programme thématique et non chronologique V- La Révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851. - Insister sur les idées nouvelles des Lumières - Mettre en valeur les principes de la Révolution française (droits de l'homme, égalité civile) Il est indiqué : « Une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique et à la difficile abolition de l'esclavage. »	La question de l'esclavage est partout traitée sous la forme d'un dossier. À noter parmi les illustrations choisies l'utilisation quasi exclusive du tableau de Biard sur l'abolition aux Antilles, dont l'intitulé est très variable.

Prix « Mémoire de l'esclavage »

Règlement

Article premier – Titre, périodicité et objet

Le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage décerne tous les ans un prix « Mémoire de l'esclavage ».

Ce prix récompense les auteurs de thèses inédites, en langue française, qui contribuent à une meilleure connaissance de la traite négrière, du système esclavagiste et des processus d'abolition dans le monde atlantique et dans l'océan Indien, de la fin du ^{xv}^e siècle jusqu'au ^{xix}^e siècle.

Art. 2 – Domaine

Les travaux soumis au jury pourront suivre différentes approches (théorique, empirique, comparatiste ou méthodologique) et relever de plusieurs disciplines (histoire, droit, sciences politiques, sciences, littérature, art, philosophie, etc.).

Art. 3 – Calendrier

Le prix « Mémoire de l'esclavage » sera attribué pour la première fois en 2005, puis chaque année. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse dans les deux années qui précèdent la date

limite de remise des manuscrits ; ils feront parvenir leur dossier au ministère de l’Outre-mer avant la date limite du 30 juin de chaque année.

Art. 4 – Candidatures et thèses en compétition

Les candidats adresseront au Comité pour la Mémoire de l’Esclavage :

- ♣ leur thèse en deux exemplaires ;
- ♣ un résumé de dix pages maximum (douze exemplaires) ;
- ♣ un *curriculum vitae* (douze exemplaires) ;
- ♣ une copie du document administratif attestant la soutenance.

Le jury établira dans le mois de la date limite d’inscription la liste des candidats admis à concourir.

Art. 5 – Le jury

Le jury est composé des membres du Comité.

Le président du Comité préside le jury avec voix délibérative.

Chaque thèse est examinée par deux membres du jury qui établissent un rapport circonstancié sur les mérites du travail de recherche des candidats.

Art. 6 – Décision du jury

Le prix « Mémoire de l’esclavage » est décerné à la majorité absolue des membres présents. Si la majorité absolue n’est pas obtenue au premier tour, un deuxième tour est organisé dans les mêmes conditions. Si un troisième tour est nécessaire, seules les deux thèses qui ont obtenu le plus de voix au tour précédent restent en compétition et la décision est prise à la majorité relative. Le jury peut ne pas décerner de prix pour une année. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 7 – Le prix

Le prix « Mémoire de l'esclavage » est une somme de 7 000 euros (sept mille euros).

Art. 8 – Remise du prix

Le prix est remis au cours d'une cérémonie dont la date sera portée à la connaissance du lauréat dès l'annonce des résultats.

La présidente du Comité,

Maryse Condé

N.B. Les thèses envoyées par les candidats ne seront pas réexpédiées.

Comité pour la Mémoire de l'Esclavage

Ministère de l'Outre-mer

27, rue Oudinot,

75358 Paris 07 SP

Liste des expositions sur le thème de l'esclavage en France, métropole et outre-mer

Ce document tente de rendre compte à travers les manifestations particulières, à fort caractère didactique, des expositions sur l'esclavage.

La liste des expositions réunies n'est pas exhaustive. Différentes municipalités ont été contactées afin de disposer d'informations complémentaires pour éclairer les événements qu'elles ont organisés ou accueillis. Quelques ouvrages ont été consultés, mais l'inventaire et le dépouillement systématiques des catalogues d'expositions devraient permettre de recenser les manifestations que nous avons omis de mentionner.

La présentation chronologique nous a semblé préférable à un parcours par région ou par ville, car elle révèle mieux l'importance des commémorations, qui sont le plus souvent liées à des dates anniversaires.

Il nous a semblé justifié de faire commencer ce document en 1985, tricentenaire du Code Noir, date emblématique. Cependant, peu d'événements furent organisés cette année-là, qui a vu, entre autres, la création de l'Association Nantes 85.

Expositions sur l'esclavage

1985

26 octobre 1985-10 février 1986 : « Bois d'ébène. De l'histoire à l'histoire dessinée »

Exposition au musée Malraux du Havre

Catalogue publié par les éditions Glénat

1987

« Bordeaux, la Guyane et les États-Unis, 1750-1820 »

Archives départementales de la Gironde

Catalogue : VALETTE Jean et CAVIGNAC Jean (dir.), Archives départementales de la Gironde, 1987

« Le commerce du port de Nantes au XVII^e siècle de la Compagnie des Indes à la Révolution »

Comité municipal de la ville de Nantes pour la Commémoration du Bicentenaire de la Révolution française et Chambre de commerce et d'industrie de Nantes

« Négribub ou Négripub, 100 ans d'images de Noirs dans la publicité »

Bibliothèque Forney, Paris

Catalogue : LELIEUR A.C. et coll., *Négribub, 100 ans d'images de Noirs dans la publicité*, Paris, Somogy, 1992

1988

« De la chaîne à la liberté : l'esclavage et la Martinique pendant deux siècles »

Fort-de-France, 1988

Exposition organisée par le Bureau du patrimoine du Conseil régional de la Martinique

Catalogue : BEUZE Lyne Rose et MOUSNIER Mireille, Fort-de-France, Conseil régional de la Martinique, 1988

1989

Février 1989 : « Esclavage, Révolution, Droits de l'homme »

Exposition itinérante (toujours en circulation en 2005)

Une association de la ville de Palaiseau (le Comité palaisien pour la célébration du bicentenaire de la Révolution française), en collaboration avec l'AFASPA, a créé en 1989 une exposition avant tout didactique ayant pour thème Esclavage, Révolution, Droits de l'homme, qui fut une des seules manifestations liées au bicentenaire de 1789 qui associa étroitement la conquête des droits de l'homme et la question complexe de l'esclavage colonial. Composée de quarante panneaux et complétée par une brochure de quatre-vingt-seize pages richement illustrées

(brochure rééditée en 1998 à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de 1848, sous un titre nouveau : *1848 : Le printemps des peuples abolit l'esclavage*), cette exposition itinérante a été tirée en trois exemplaires qui ont circulé dans des centaines de communes, comités d'entreprise, lycées, bibliothèques et maisons de la culture tant en France métropolitaine qu'aux Antilles et en Afrique de l'Ouest (Bénin, Sénégal, Mali, Niger) ; un quatrième exemplaire a été édité spécialement pour la République d'Haïti, en 1990.

Auteurs et concepteurs : ARZALIER Francis IUFM de Beauvais), BÉNOT Yves (historien), BOURGEOT André (anthropologue, CNRS), DORIGNY Marcel (historien, CNRS)

Mars 1989 : « Images de la Révolution aux Antilles »

Société d'Histoire de la Guadeloupe, Basse-Terre

Article publié dans le *Bulletin de généalogie et d'histoire de la Caraïbe* (mars 1989) :

Le catalogue de l'exposition réalisée par la Société d'Histoire de la Guadeloupe à partir du 20 mars 1989 [...] est précédé d'une introduction que M. Chatillon a datée du 28 vendémiaire an 197 (19 octobre 1988 vieux style), qui commente les gravures présentées, toutes éditées en métropole car les premières aux Antilles ne remontent qu'à 1840. Les documents sont regroupés en quatre séries : L'action des Amis des Noirs/Les principaux personnages/L'abolition de l'esclavage/Les événements coloniaux.

26 mai-30 août 1989 : « Citoyen ou Noir ? Période révolutionnaire et esclavage... »

Fort-de-France, Martinique ; exposition organisée par le Conseil régional de la Martinique, Bureau du patrimoine

Catalogue : BEUZE Lyne Rose

9 juin-4 septembre 1989 : « Révolution française sous les tropiques »

Musée des Arts africains et océaniens, Paris

Catalogue (art africain contemporain évoquant la traite, Gorée, les droits de l'homme, et art haïtien évoquant Toussaint Louverture, l'esclavage à Saint-Domingue, les révoltes et l'abolition de 1793)

1992

« Voyage aux îles françaises d'Amérique »

Paris, Archives nationales ; catalogue

« Présence française en Louisiane au XIX^e siècle »

Médiathèque de la ville de Nantes

Exposition réalisée à partir des archives du CADN (Centre des archives diplomatiques de Nantes), qui conserve la correspondance et les archives du consulat de France à La Nouvelle-Orléans, très actif au XIX^e siècle à la suite du *Louisiana Purchase* en raison de la présence massive de résidents français et créoles d'origine française, dominicaine et acadienne.

Catalogue collectif : ministère des Affaires étrangères, Centre des archives diplomatiques de Nantes, médiathèque de la Ville de Nantes éditeur, Nantes, 1992

5 décembre 1992-4 février 1994 : « Les anneaux de la mémoire »

Château des ducs de Bretagne

Plaquette, catalogue, CD-Rom de l'exposition ; DVD réalisé en 2003

Il a été tiré de cette exposition différents panneaux ayant donné lieu à des expositions itinérantes à travers la région et en Normandie.



On peut lire dans le mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine (<http://193.51.78.11/cete/tvx/ctn/index.html>) de Marc LASTRUCCI, *L'Évocation publique à Nantes de la traite négrière et de l'esclavage de « Nantes 85 » aux « Anneaux de la mémoire » (1983-1994)*, soutenu en juin 1996 à la Faculté des lettres et des sciences à Nantes, l'étude suivante :

« Produite par la Ville, inaugurée le 5 décembre 1992 en présence du maire, "l'exposition-référence" se devait d'être le reflet de ce que la municipalité entendait exprimer, transmettre à travers l'entreprise. L'on conçoit dès lors que la muséologie dut être au moins aussi travaillée que la présentation de l'opération, qu'elle dut satisfaire la même exigence – plaire à tous – et corollairement répondre à la même finalité, attirer le maximum. »

Les concepteurs

« La conception et l'organisation générale ont été confiées à l'équipe du CIM (Centre International de la Mer de Rochefort. Direction : Jean-Pierre Chesné). Pierre Combes, muséologue, diplômé de l'école du Louvre, salarié du CIM, a été détaché à Nantes à cette fin et il travaille en étroite relation avec les conservateurs du château (M. Daniel Samson étant plus particulièrement chargé de ce dossier). » La phrase, issue d'un document de présentation réservé aux partenaires, date de la fin de 1992, donc à l'heure où l'exposition était en train d'être montée. Un document identique avait été produit un an plus tôt. Le texte s'achève sur cette précision en forme de mise au point : « Dans le cadre du montage original présidant à la conception et à la réalisation de l'exposition Les anneaux de la mémoire et qui associe une municipalité, une association loi 1901, un prestataire de services et un musée municipal contrôlé, les Musées du Château des Ducs de Bretagne assument pleinement la tâche patrimoniale et culturelle qui leur est confiée. » Auparavant, il avait successivement souligné que « l'idée de cette exposition avait été suggérée auprès de la Municipalité dès avril 1989 par la Conservation des Musées du Château et son principe élaboré dans le cadre de la Commission Relations Nantes-Afrique-Amérique-Musée de la Traite (...) » l'« antériorité de l'intérêt de la Conservation des Musées du Château sur le sujet, qui a, depuis plus de dix ans, collecté de nombreuses informations et références, tissé un réseau d'informations et de correspondants sur le plan national et international. En particulier, le précédent projet intitulé « Nantes 85, du Code Noir à l'abolition de l'esclavage » (élaboré à partir de l'été 1983 et définitivement annulé en juillet 1984) a permis de constituer une importante documentation et de repérer la présence d'objets et de documents dans de nombreuses collections privées et publiques dans le monde entier », qu'« Au printemps 1991, la Municipalité décidait de confier la conception et la réalisation de l'exposition intitulée « Les anneaux de la mémoire » au Centre international de la Mer de Rochefort (directeur : M. Jean-Pierre Chesné) qui choisissait comme commissaire de l'exposition M. Pierre Combes. Le rôle de Conservateur de l'exposition était dévolu à Daniel Samson, Conservateur des Musées du Château. La préparation effective de cette Manifestation a débuté en août 1991 avec pour échéance principale le vernissage de l'exposition ».

1994

« 1794-1994, bicentenaire de la première abolition de l'esclavage en France »
Villenave-d'Ornon (33), exposition centrée sur Bordeaux et la traite négrière ; catalogue

18 juin-12 septembre 1994 : « La route de l'art sur la route de l'esclave »
Exposition itinérante dans le Doubs

1994 : « Victor Schoelcher et l'abolition de l'esclavage »

À l'époque du centenaire de la mort de Schoelcher et du bicentenaire des premiers décrets d'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue (1793-1794), l'équipe du Centre de Recherches Caraïbes-Amériques (Cercam) a organisé, en collaboration avec le musée de l'Homme (Paris), une exposition des objets que Schoelcher ramena de ses voyages aux Amériques et en Afrique. Des pièces rares, liées à la traite négrière et au système esclavagiste ont ainsi pu être montrées au public.

Guadeloupe

Février-juin 1994 : Klodi CANCELIER, **fresques murales** avec les plasticiens LÉOGANE, Michèle CHOMEREAU- LAMOTTE et Liliane BASTARAUD dans le cadre du bicentenaire de l'abolition de l'esclavage
Basse-Terre-Mur de la prison, Petit-Bourg et Anse-Bertrand, Gosier

1995

« Sur les sentiers de l'esclavage à la Réunion. Exposition, recherches et travaux »
Saint-Denis-de-la-Réunion
Catalogue : EVE Prosper, *Sur les sentiers de l'esclavage à la Réunion. Exposition, recherches et travaux*, Saint-Denis-de-la-Réunion, Ville de Saint-Denis

1996

16-22 décembre 1996 : « La liberté : l'après-esclavage dans les pays du Capricorne : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles »
Exposition organisée lors de la première université d'été des animateurs de l'océan Indien, la Réunion

1997

16 décembre 1997-janvier 1998 : « La route de l'esclave »
Médiathèque du Lamentin, Guadeloupe.

1998

« L'esclavage dans le monde »

Exposition itinérante (panneaux réalisés en 1998, mais toujours proposés à la location par la maison d'édition Sépia).

La France a commémoré, en 1998, le cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage. À cette occasion, les éditions Sépia ont réalisé une exposition qui fait le point sur l'esclavage dans le monde autour de quatre thèmes principaux :

- Le poison de la conception inégalitaire de l'homme ;
- Des négriers à l'abolition ;
- Les nouveaux visages de l'esclavage ;
- Séquelles et héritages : plaies, métissage et renaissances.

Un livret d'accompagnement ainsi qu'un lot de dix affiches sont fournis avec chaque exposition.



2 avril-31 mai 1998 : « Victor Schoelcher »

Maison Jules-Verne, Houilles

Juin 1998 : « Nantes – En mémoire de Gorée »

Temple du goût, Nantes

Pour Alex Burke, il s'agissait, à partir d'une question délibérément provocatrice – «Pensez-vous que les premiers charters en provenance d'Afrique ont trouvé aux Amériques un eldorado ou une terre promise ? » – de rappeler notamment qu'« il n'y a jamais eu réparation, la colonisation prenant la suite de la traite ».

11, 12 et 13 septembre 1998 : *Esclavage et Liberté. L'Association Espace de Liberté*

Exposition : « Lorient, Nantes et la traite des Noirs »

Forum des associations, Lorient, Palais des Congrès

Stand commun aux associations du Collectif Droits de l'Homme de Lorient : Acat, AC !,

Amnesty International, Crisla, Ligue des Droits de l'Homme, Le Nid, Unicef.

Septembre 1998 : « D'abolition... en abolition... l'esclavage »

Hall d'accueil de la mairie, Montpellier (quatorze panneaux)

Exposition signée Centre Documentation Tiers Monde et Solidarité DOM-TOM et portant le label Ritimo

26 octobre-20 novembre 1998 : exposition de photographies de Jean-Claude COUTAUSSE sur le vaudou haïtien, Arts et Médias d'Afrique, Lille (+ Boulogne-sur-Mer, Sine-Noble et Valenciennes) dans le cadre de Fest'Africa

12-17 octobre 1998 : « 1848, esclavage aboli »

Centre de documentation du Conseil régional des Clubs Unesco, Toulouse (exposition itinérante)

Exposition de livres et de panneaux sur l'abolition de l'esclavage, dans le cadre de la manifestation Lire en Fête

Paris

4 avril-20 mai 1998 : « Abolition de l'esclavage : mythes et réalités créoles »

Mairie du 5^e arrondissement

Catalogue

Exposition organisée par le Comité des fêtes du 5^e arrondissement et par le Centre culturel du Panthéon, à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, avec le concours de l'Association Réalités Créoles et de l'Association pour le Rayonnement de l'Identité Culturelle des Français d'Outre-Mer

25 avril-7 mai 1998 : « Déchaîne ta citoyenneté ! Le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage par la France célébré par sa jeunesse »

Parc floral

Catalogue par l'APMCJ (Association de Prévention pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes)



18-22 mai 1998 : hôpital Cochin

Semaine culturelle (exposition et débats) consacrée à la commémoration du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage organisée par les originaires des départements d'outre-mer avec le personnel hospitalier et en partenariat avec la direction de l'hôpital Cochin. Outre Cochin, de nombreux hôpitaux de l'Assistance publique de Paris/Île-de-France ont organisé des débats et des expositions autour du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage (près du quart des personnels de l'AP étant originaire de l'outre-mer), notamment Bichat, Necker, Saint-Louis, La Pitié-Salpêtrière, Saint-Vincent-de-Paul, Bicêtre, Robert-Debré, Limeil-Brévannes, Bobigny, Mondor, Villejuif...

10 juin 1998 : inauguration de l'œuvre de François ARNAL, *Cheminement vers la crypte de Schoelcher au Panthéon*

En 1998, il y eut au Panthéon une série de manifestations consacrées à l'esclavage.

16-30 juin 1998 : « Le combat contre l'esclavage, une conquête permanente de la dignité : cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage »

Sénat ; catalogue

Septembre à novembre 1998 : exposition sur Haïti

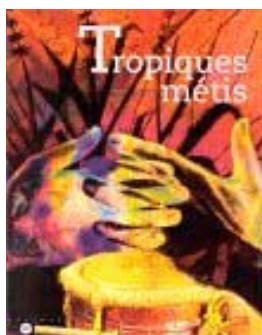
Notamment exposition d'œuvres d'art, à la Grande Arche de la Défense

6 novembre 1998-12 avril 1999 : « Tropiques métis, mémoires et cultures de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion »

Musée national des Arts et Traditions populaires

Dans le cadre de la commémoration du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, l'exposition « Tropiques Métis » a présenté plus de cinq cents œuvres, essentiellement des documents et des objets provenant de collections archéologiques et ethnographiques en rapport avec l'esclavage et les départements d'outre-mer. Cette manifestation témoignait surtout des cultures issues du métissage sur les « territoires de la canne à sucre ».

Catalogue : PIZZORINI-ITIÉ Florence (dir.), *Tropiques métis*, Paris, RMN, 1998



« De la découverte à l'émancipation : trois siècles et demi d'histoire antillaise, à travers les collections du Dr Chatillon et de la bibliothèque Mazarine »

Bibliothèque Mazarine, Paris, 1998

Catalogue de l'exposition présenté par CHATILLON Marcel et NARDIN Jean-Claude

Aquitaine

16, 17 et 18 octobre 1998 : dans le cadre de Lire en fête – Bordeaux

Exposition « **Tissages, métissages** », différentes rencontres et conférences autour de l'esclavage

Mai : exposition dans le cadre de **Trésors d'Afrique**

Juillet à septembre : résidence d'artiste, exposition

Dans le cadre de la manifestation **L'abolition de l'esclavage a 150 ans**, l'artiste Nabisco participe aux ateliers, travaux, expositions pour la construction d'un pont imaginaire entre Lormont et Bordeaux. Pour ce faire, des jeunes de Bordeaux Bacalan élaborent un morceau du pont sur le quai de la rive gauche, pendant que d'autres jeunes de Lormont œuvrent à la deuxième partie du pont sur la rive droite. NABISCO est accompagné par Isidore KRAPO et Raymond TSHAM MATENG pour les travaux d'arts plastiques, et de Donny ELWOOD pour la chanson. Plusieurs expositions d'art contemporain africain sont organisées ; elles présentent également les créations des artistes invités. Les différents volets de l'opération sont installés dans chaque chantier, autant d'espaces d'expression en miroir symbolisant ce pont de l'abolition en création collective.

Guadeloupe

Février 1998 : Klodi CANCELIER, fresque murale avec le plasticien LÉOGANE, offerte à la Maison de l'Esclavage et des droits de l'Homme au Lamentin

18 avril-15 mai 1998 : *Le Serment des ancêtres* de Guillaume Guillon-Lethière

Fort Delgrès à Basse-Terre

Le Serment des ancêtres a d'abord été présenté en février 1998 au musée du Louvre, qui en a assuré la restauration, puis à l'Unesco, avant d'être transféré à la Guadeloupe, terre d'origine du peintre, et exposé au Fort Delgrès du 18 avril au 28 mai. Ensuite, le tableau a rejoint la République d'Haïti, à laquelle Lethière en avait fait don en 1822. Il est déposé au Palais national. Le catalogue de l'exposition de Basse-Terre a été publié par le Conseil général de Guadeloupe sous le titre *Le Serment des ancêtres de Guillaume Guillon-Lethière*, 40 pages.

27 avril-28 juin 1998 : « Le siècle des abolitions »

Archives départementales de la Guadeloupe

Animation de l'exposition historique par des comédiens

27 avril-28 juin 1998 : « 1848, une aube de liberté : l'abolition de l'esclavage »

Bisdary-Goubeyre

Catalogue réalisé par la direction des Archives départementales de la Guadeloupe et rédigé par Ghislaine Bouchet

27 mai-31 décembre 1998 : « Histoire de l'habitation Murat au XIX^e siècle »

Exposition multimédia, écomusée Murat de Marie-Galante

21 juillet-31 décembre 1998 : « Vie et œuvre de Victor Schoelcher »

Musée Schoelcher

Octobre-novembre 1998 : « Pièces et monnaies autochtones et coloniales »

Exposition numismatique

Exposition sur le Vaudou haïtien de Jean-Claude Coutausse

« Les Rues de la République : 1848-1998 »

Musée municipal Saint-John-Perse de Pointe-à-Pitre

Catalogue rédigé par TERSEN Sylvie

Fresque sur le mur du lycée de Baimbridge

(150 m) pour la commémoration du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage avec LÉOGANE, CHOMEREAU-LAMOTTE, BASTAREAU, entre autres, et la participation des élèves en arts plastiques du lycée, des élèves de l'École d'art du Lamentin et quelques jeunes tagueurs de Pointe-à-Pitre

Guyane

Mai-août 1998 : « Marrons, un art de la fugue »

Initiée par l'association guyanaise Chercheurs d'art au château d'If, à Marseille, cette exposition sur l'art des Noirs marrons de Guyane et du Surinam donnait une bonne place aux œuvres de Feno Montoe, peintes ou sculptées (peignes, cuillères, plats, pagaies, mais aussi des tissus brodés).

9 juin-5 septembre 1998 : « Sur les traces de la liberté - Esclavage et abolition en Guyane »

Musée des Cultures guyanaises

Première étape de l'exposition : la vente et l'utilisation de l'esclave

Deuxième étape de la visite : l'organisation de la rébellion

Dernière étape de l'exposition : l'abolition de l'esclavage. Le premier décret d'abolition date de 1794, mais l'esclavage fut rétabli par Bonaparte en 1802. Le décret du 27 avril 1948, arrivé en Guyane le 10 juin, immédiatement promulgué par le gouverneur Pariset met fin définitivement au système esclavagiste.



Septembre 1998 : « Regards sur l'esclave noir »

Musée départemental Franconie, Cayenne, Guyane

Martinique

1^{er}-11 avril 1998 : « Victor Schoelcher 1804 - 1893 : Les enjeux de la République, les luttes pour la liberté, le respect des Droits de l'homme »

Bibliothèque Schoelcher

27 avril 1998 : inauguration d'un des rares monuments consacrés à la mémoire de la traite : Laurent Valère, *Cap 110, Mémoire et fraternité*, à l'anse Cafard, commune du Diamant (15 statues en béton blanc de 2,5 m de haut, représentant des Africains sortant de terre, disposées en triangle dont la pointe est orientée vers le golfe de Guinée)

27 avril-31 mai 1998 : « Liberté octroyée, liberté conquise aux colonies françaises »

Musée de la Pagerie au Fonds Saint-Jacques

22 mai-22 novembre 1998 : « Vivre, survivre et être libre... L'esclavage antillais : apogée et effondrement d'un système »

Musée départemental d'Archéologie précolombienne et de Préhistoire de la Martinique, Fort-de-France

Exposition proposée par le Conseil général de la Martinique, le Musée départemental et la Société des Amis du Musée, Fort-de-France

Catalogue : ACHEEN René (auteur), édité par le Conseil général de la Martinique

21 mai 1998 : inauguration du musée d'Histoire et d'Ethnologie de la Martinique

Exposition sur l'esclavage

Conseil régional de la Martinique

22 mai-22 juillet 1998 : « Esclavage : apogée et effondrement d'un système »

Présentation de repères sur l'esclavage : *Le XIX^e, un siècle d'abolition, un siècle de liberté*,

Musée départemental

21-23 mai 1998 : série d'expositions, musiques des plantations, ville du Prêcheur

21 juillet 1998 : « Textures »

Tentures réalisées par des plasticiens et des tenturiers de la république du Bénin
Ces œuvres seront à nouveau exposées en 2004 à la Maison de l'Unesco de Paris.

27 avril 1998 : « Portraits de la liberté »

Ville de Schoelcher

1^{er}-31 octobre 1998 : « La route de l'art sur la route de l'esclavage »

Fonds Saint-Jacques

30 octobre-30 novembre 1998 : « La route de l'art sur la route de l'esclave »

Exposition itinérante ayant eu pour étape le Centre culturel de Fonds Saint-Jacques à Sainte-Marie

Novembre-décembre 1998 : « Esclavage et Liberté inspirent les plasticiens »

Conseil général

Décembre 1998 : « Esclavage et Droits de l'homme »

Archives départementales. Titre du catalogue : *Droits de l'homme et abolition de l'esclavage*

« Des captivités africaines aux geôles de Saint-Pierre »

Ville du Lamentin

Décembre 1998 : « Droits de l'homme et abolition de l'esclavage »

Archives départementales de la Martinique
Catalogue

La Réunion

Avril 1998 : « Lacaussade, Leconte de Lisle : deux Réunionnais contre l'esclavage »

Juin 1998 : Divin, divinations, divinités réunionnaises

Exposition : « Les lieux et objets du Sacré »

Août-décembre 1998 : « Aboli pas aboli, l'esclavage ? »

Maison du volcan, Arthothèque (Réunion), avec Julien BLAINE
Robèr ANDRÉ, commissaire de l'exposition

Exposition itinérante, août-septembre 1999, Maison du Volcan, Bourg Murat, Plaine des Cafres, décembre 1998-janvier 1999, Arthothèque du département de la Réunion, Saint-Denis, juin-juillet 1999, VAC, Ventabren art contemporain, le Moulin de Ventabren, Ventabren, Bouches-du-Rhône, produite par le Conseil général de la Réunion

Catalogue de 112 pages, illustrations en noir et blanc

Septembre 1998 : « Liberté, liberté – l'abolition de l'esclavage de 1848 à 1998 »

Octobre 1998 : « Regards sur l'Esclavage »

13 novembre 1998-25 avril 1999 : « Regards croisés sur l'esclavage, 1794-1848 »

Musée Léon-Dierx de Saint-Denis-de-la-Réunion (catalogue CNH/Somogy)

Résumé : une étude de l'esclavage dans l'île de la Réunion et les îles Mascareignes : évocation de la vie quotidienne des esclaves et de leurs maîtres, histoire de la résistance individuelle ou collective à l'esclavage...

(site présentant l'exposition : <http://www.20desamb.com/indexxr.html>)



Pour le 20 décembre 1998, l'Artothèque avait proposé à dix-sept sculpteurs d'exprimer dans du bois d'ébène leurs sentiments par rapport à la commémoration de l'abolition de l'esclavage. L'exposition « **Bwadébène** » a été décentralisée à l'Unesco et dans différentes villes, à destination des Réunionnais de la diaspora en France métropolitaine.

Autres projets

Installation de plasticiens de la zone océan Indien, ***La liberté est au bout du tunnel***

Projet d'exposition sur les lieux de culte (Conseil général)

D'août 1998 à janvier 1999, série d'expositions dans plusieurs villes autour du Tampon.

1999

25 mars-29 mai 1999 : « La route de l'art sur la route de l'esclave »

Exposition itinérante ayant eu pour étape l'Artchipel, scène nationale de Guadeloupe

23 septembre 1999-17 janvier 2000 : « Regards sur les Antilles : une collection éclectique de Marcel Chatillon »

Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Article paru dans *L'Humanité* : Depuis 1989, le fonds Marcel Chatillon a été présenté à l'occasion des manifestations commémoratives des grands événements de l'espace antillais, notamment en 1989 à Basse-Terre pour l'anniversaire de la Révolution française, et en 1992 lors de l'exposition « Voyage aux îles d'Amérique », aux Archives nationales.

Riche de près de six cents pièces (seules trois cents sont présentées au public), la collection rassemble des objets populaires, des dessins, des huiles sur toile, des livres, des cartes, des gravures et autres estampes. À travers elle, c'est tout un pan de l'histoire antillaise qui est ressuscité. Le mot n'est pas ici exagéré. Avant de l'accueillir dans ses murs, le musée d'Aquitaine ne possédait du passé négrier girondin qu'un journal de bord d'un navire de traite, un fer à esclave, des pacotilles et un fusil de traite. Plutôt maigre comme butin, lorsqu'on connaît la place tenue par le Port de la Lune dans le commerce colonial.

La cartographie est un des points forts de cette exposition. Telle cette gravure aquarellée anonyme de la Guadeloupe qui figura dans l'Atlas de Boisseau en 1643. C'est une des plus anciennes représentations de l'île. De nombreux dessins et aquarelles offrent des vues de paysages exotiques, ainsi que des premières villes coloniales. Jan Kip réalise en 1653 une *Vue de Fort Royal de la Martinique* (Fort-de-France), comme il apparaît de l'entrée du port, appelé Cul-de-Sac-Royal, en portant spécialement son attention sur la forteresse alors en construction. Un portrait équestre de Toussaint Louverture sur son cheval Bel-Argent rappelle les liens étroits qui existèrent entre le général de la guerre d'indépendance d'Haïti et l'Aquitaine. Il est à noter qu'à la différence des grandes figures du commerce négrier bordelais, qui disposent chacune d'un cours, d'une avenue ou d'une rue rappelant leur mémoire, le père de l'indépendance haïtienne ne bénéficie que d'une impasse.

Des objets hétéroclites viennent parachever cette bigarrure exotique tel ce Pendule au Nègre au ventre proéminent.

Catalogue réalisé par la Réunion des musées nationaux

Note de l'éditeur

Le docteur Marcel Chatillon, qui a successivement exercé en Guyane et à la Guadeloupe, a rassemblé depuis quarante ans tout ce qui évoque les Antilles à travers des œuvres exécutées essentiellement en France et dans les pays anglo-saxons. Tableaux, dessins et gravures composeront au musée d'Aquitaine un panorama varié qui s'étend de l'évocation des paysages à celle des « habitations » (plantations) et de la société à l'histoire.

Le catalogue permet de saisir l'intérêt que le collectionneur a porté à l'évocation des gens de couleur de ces pays, voire au-delà : une série de serrures dogon du Mali, dont le type se retrouvera à Marie Galante, le portrait de Madame de Fontenelle, de l'école de Nattier, accompagnée de son négrillon...

Dans l'évocation historique, il conviendra de noter la rareté de certains documents sur les abolitions de l'esclavage, la Révolution haïtienne et l'antagonisme franco-britannique...

Novembre 1999 : « La longue marche »

Savoie. Réalisée par de jeunes Réunionnais, l'exposition a occupé les murs de la salle d'étude durant une semaine. Composée de vingt panneaux, elle a été élaborée par l'Association des Réunionnais du Dauphiné, à l'occasion du centenaire de l'abolition de l'esclavage.

D'une exceptionnelle qualité graphique, avec des textes très accessibles, elle permettait de « prendre conscience de l'horreur de l'esclavage et du fait que cet esclavage continue encore dans le monde sous diverses façons ».

1999 : exposition sur l'esclavage

Lycée Gambier, Lisieux

20 décembre 1999-20 mars 2000 : « Les femmes et l'esclavage » – Une exposition d'Ann Marie Valencia

Musée de Villèle, la Réunion

« Grâce à son exposition au musée de Villèle, sur le thème « Les femmes et l'esclavage », Ann Marie Valencia ouvre une porte sur une facette peu connue de cette période difficile que notre île a vécue jusqu'à la libération de 1848.

Les femmes ont pourtant joué un rôle essentiel dans le peuplement de notre île et dans l'émergence de son identité culturelle multiple. L'Histoire, bien souvent, n'a retenu d'elles que quelques noms, des figures marquantes de la période esclavagiste, qu'elles fussent issues du bon côté du joug, telle Omblin Desbassayns, ou du mauvais côté, comme Héva fuyant aux côtés d'Anchaing la fêrle des maîtres et des commandeurs.

L'immense majorité des femmes ayant subi dans leur chair le poids de ces années d'obscurantisme a cependant sombré dans un anonymat d'où Ann Marie Valencia les sort pour rappeler, si besoin était, leur contribution à la naissance de la société réunionnaise qui est la nôtre en cette fin de siècle.

Les toiles de l'artiste, par leur puissance, recollent une partie de notre histoire brisée et permettent à ces anonymes de s'incarner et de retrouver une présence réelle dans notre cœur. Le lien rompu se reforme et aide à mieux assumer le passé pour construire l'avenir. »

Jean-Luc Poudroux, président du Conseil général



*Gertrude Panon-Desbassayns, 1787-1878
Réunionnaise... (11 x 13 cm)*

Crédit photo : J. Kuyten

2000

24 octobre 2000-26 février 2001 : « Oriflammes vodou, Trances & Signes »

Musée national des Arts et Traditions populaires, Paris

Avec « Oriflammes vodou, Trances & Signes », le musée national des Arts et Traditions populaires prolongeait ses réflexions sur le rôle du métissage dans les processus d'élaboration et d'évolution des cultures. Cette exposition prenait la suite de l'exposition « Tropiques métis » et de la présentation de la campagne d'acquisition du musée sur les départements d'outre-mer.

« Derrière la dimension religieuse du Vodou se profile l'action combinée des séquelles de l'esclavage, de la mémoire reconstruite du continent perdu, de la pression politique ancienne et contemporaine, et de l'extraordinaire besoin de création de la population haïtienne. »



2001

Avril 2001 : Ars Ante Africa présente « Mémoires »

Issy-les-Moulineaux (92)

Ars Ante Africa présentait dans le cadre du XI^e Festival du Cinéma « Images d'ailleurs » intitulé *Cinéma et mémoires* quatre plasticiens : Godefroy KOUASSI, Papisco KUDSI, Yao METSOKO et Julien SINZOGAN dévoilaient leurs œuvres en relation avec la mémoire – mémoire collective ou mémoire intime. Traite négrière, génocide rwandais, mémoire des ancêtres, héritage du griot et souvenirs intimes sont autant de sujets qui inspirent ces artistes d'origine africaine.

Avril-10 mai 2001 : « Justice et esclavage en Basse-Bretagne de 1750 à 1850 »

Hall d'honneur de la mairie, Brest

Au XVIII^e siècle, des esclaves noirs ont débarqué dans les ports français, notamment à Brest.

Annick Le Douget, greffier au tribunal de Quimper, a conçu une exposition en une quinzaine de panneaux retraçant l'histoire de la traite des Noirs et de l'esclavage à travers des cas concrets tel le procès de Jean Mor en 1764 ou le naufrage d'un navire négrier devant l'île de Sein en 1778.

15 juillet-15 septembre 2001 : « Justice et esclavage en Basse-Bretagne de 1750 à 1850 »

Parlement de Bretagne, Rennes

15 octobre-30 novembre 2001 : « Justice et esclavage en Basse-Bretagne de 1750 à 1850 »

Palais de justice, Nantes

(Conception de l'exposition : Annick Le Douget, du tribunal de Quimper, assistée par J.-P. Péron, Y. Celton, Y. Le Douget, C. Muller et J.-P. Brumeaux)

Le livre d'Annick LE DOUGET, *Justice, esclaves et négriers en Basse-Bretagne, 1750-1850. L'Émergence de la conscience abolitionniste*, a reçu le Prix du Salon de Bretagne du Livre d'Histoire, 2001.



© Studio Bigot

Le site <http://www.parlement-bretagne.com/esclavage/home.html> présente les seize panneaux de l'exposition. Les textes et certains des documents exposés y sont consultables :

1. *Nègres esclaves sur le sol breton sous surveillance du procureur du roi de l'amirauté : l'exemple de Brest*
2. *Nègres esclaves et nègres libres hors la loi en métropole*
3. *Création des dépôts de nègres : exemple du fonctionnement du dépôt de nègres de Brest*
4. *Le procès de Jean Mor en 1764*
5. *L'esclave Jean Mor à Brest : un crime pour la liberté*
6. *Traite négrière en Basse-Bretagne : l'exemple de Morlaix*
7. *Naufrage d'un navire négrier, le Duc de Choiseul, à l'île de Sein en 1778*
8. *Théophile Marie Laennec contre la traite des Noirs et l'esclavage*
9. *Courant de pensées quimpérois sur l'esclavage : le règne des consciences impuissantes ?*
10. *Abolition provisoire de l'esclavage pendant la Révolution*
11. *La répression de la traite des Noirs au XIX^e siècle*
12. *Les intellectuels finistériens du XIX^e siècle et l'esclavage*

15-19 octobre 2001 : « De l'Antiquité à l'abolition... »

Cercle des Amitiés Créoles, Guéret (23), Limousin

Les membres des associations participant à la journée Croix-Rouge, Secours populaire, OASIS, Banque de Meubles ont organisé une exposition de photographies et une exposition sur le thème de l'esclavage.

Martinique

Avril-mai 2001 : « L'Église martiniquaise et la piété populaire »

Archives départementales de la Martinique

L'exposition brossait l'évolution des formes de religiosité catholique en Martinique dans les contextes changeants de la première colonisation, de l'établissement puis de l'abolition de l'esclavage et, enfin, des mutations observées au début du XX^e siècle.

Le catalogue qui accompagnait cette exposition s'organise autour des grands thèmes suivants :

- le culte catholique en Martinique : jalons historiques, évolution des structures de l'Église ;
- les fêtes religieuses, rites et sacrements : les aspects sociologiques de la pratique religieuse ;
- la dévotion aux saints : quelques aspects culturels de la dévotion aux saints (le cas de la dévotion à la Vierge et au Sacré-Cœur, le cas de saint Michel) ;
- les lieux de dévotion : églises, chapelles et pèlerinages ;
- morts et esprits : un univers surnaturel en rupture avec l'orthodoxie catholique.

2002

Jusqu'au 15 janvier 2002 : « La longue marche »

Médiathèque Antoine-Roussin de Saint-Benoît, La Réunion

À travers une vingtaine de panneaux associant texte et image, l'exposition retrace le difficile parcours de l'esclavage vers son abolition, en 1848.

Septembre 2002 : « Révolution - Esclavage - Droits de l'homme »

Université de Paris XIII, Villetaneuse – Festival Savantes Banlieues

Exposition conçue par Francis ARZALIER, Yves BÉNOT, André BOURGEOT et Marcel DORIGNY sous l'égide du Comité Palaisien pour la Célébration du Bicentenaire de la Révolution Française. Cette exposition sera également présentée en 2003, 2004 puis 2005 (pour plus de détails, voir février 1989).

2003

19 juillet-24 août 2003 : « L'Isle de Noé, isle des Antilles »

Château de l'Isle de Noé (32), Midi-Pyrénées

Exposition sur l'importance de l'esclavage aux Antilles aux XVIII^e et XIX^e siècles et le lien entre la famille de Noé et Toussaint Louverture. Exposition historique complétée par une exposition artistique présentant les dessins de CHAM sur Haïti et l'abolition de l'esclavage, et des peintures naïves haïtiennes vendues au profit d'œuvres caritatives en Haïti.

Franche-Comté/Pontarlier-Fort de Joux (25)

18 janvier-9 juin 2003 : « Les Visages de Toussaint »

Musée municipal de Pontarlier

L'exposition retraçait, à travers gravures, timbres, tableaux, BD, les différentes représentations du général noir dont les traits varient selon la sympathie ou le mépris qu'il inspire aux auteurs

4-13 mars 2003 : « Regards croisés sur l'esclavage »

En collaboration avec la Maison de la Négritude de Champagny

1^{er}-19 avril 2003 : « La Terre est ma couleur », exposition de pastels

Bibliothèque municipale, Pontarlier

Mai-septembre 2003 : « Land art », où l'environnement sert de lieu d'expression à une création artistique : un portrait de Toussaint Louverture est créé en plein champ, au pied du Château de Joux.

27 septembre-16 novembre 2003 : « Le château de Joux en images »

Chapelle des Annonciades. Exposition organisée par les Amis du musée de Pontarlier

Exposition permanente accessible toute l'année : « Toussaint Louverture. De la liberté à la mort »

Création de Roland Lambalot ; organisateur : communauté des communes de Larmont. Château de Joux. À voir : la cellule de Toussaint, le buste mémorial et l'exposition sur Toussaint Louverture retraçant son destin d'esclave devenu gouverneur de la colonie, puis sa captivité à son décès au fort de Joux

Exposition en version itinérante dans les établissements scolaires du Haut-Doubs, à l'office de tourisme de Pontarlier

En permanence : le musée de la Négritude qui présente le vœu de Champagny, une exposition sur la traite, l'esclavage et ses abolitions, et interpelle sur ces prolongements : racisme et esclavage moderne ; la reconstitution d'une cale de navire négrier

L'église de Champagny qui recèle le tableau représentant *L'Adoration des Rois Mages* qui interpella les habitants de Champagny et le parvis de l'église où fut proclamé le vœu

4 octobre 2003-5 janvier 2004 : « Toussaint Louverture et l'esclavage »

Musée municipal, Pontarlier

Par des artistes comtois



Aquitaine

7-14 juin 2003 : « Mémorial de la traite des Noirs »

6^e édition. *Nous Sommes tous métis !* « en compagnie » d'Alexandre Dumas, romancier français petit-fils d'une esclave dominicaine et de Joël BIRON-CASIMIRIUS, peintre franco-martiniquais né à Bordeaux

7 au 13 juin 2003, ville de Bordeaux :

Jeudi 10, musée d'Aquitaine : visite inaugurale du nouvel espace Antilles (avec portrait de Toussaint Louverture, collection Chatillon, et, éventuellement, exposition itinérante)

Espace Mably (salle capitulaire) : *exposition de tableaux historiques haïtiens* (AFAA/MAE, sous réserve d'accord et de disponibilité), et *exposition artistique* (peintres naïfs haïtiens, consulat d'Haïti à Bordeaux et mairie de l'Isle de Noé)

Septembre-décembre 2003 : diffusion grand public et scolaires

Exposition historique itinérante du fort de Joux (établissements scolaires, lieux publics),

« Haïti, une autre image »

« L'esclavage/Les négriers français/Le « traité » de traite de Stanislas Foäche... »

Musée de l'Armateur, Le Havre

Par courrier de Saint-Domingue, ce fils d'armateur havrais donne à son aîné, Martin, quelques précieux conseils sur la manière d'affréter des navires, sur le choix des équipages, mais aussi sur la façon de sélectionner les esclaves et sur le prix à payer...

Par Christiane Maubant : conservateur du musée de l'Armateur du Havre, Christiane Maubant est l'auteur d'une brochure sur les maisons de commerce havraises.

6 août-6 septembre/2 octobre 2003-29 mai 2004 : « Les Bateaux noirs »

Marseille

Exposition ludique (pour enfants) en deux épisodes : 1) *Le trésor* 2) *Dans le sillage des pirates et des corsaires méditerranéens*. Évocation des rapports commerce-piraterie. Évocation de l'esclavage : chaînes d'esclaves, gravures. Maquette de galère

27 juin 2003-11 janvier 2004 : « Le Vaudou »

Abbaye de Daoulas, Finistère

Le vaudou fascine, le vaudou fait peur. Produit de l'esclavage et de ses souffrances, cette « religion » est monde. Catalogue, sous la direction de Michel LE BRIS, Éditions Hoëbeke

Le magazine *L'Œil* a consacré un hors-série à l'exposition.



La Réunion

5-12 décembre 2003 : « De l'Europe à l'océan Indien. L'histoire de l'esclavage à la Réunion »

Centre de documentation d'un collège. Réunion. Exposition organisée par les Archives départementales de Saint-Denis

2004

1^{er}-6 mars 2004 : « Esclavage : résistance et abolition dans le monde et l'océan Indien »

Mairie de Vacoas-Phoenix, île Maurice (exposition itinérante)

15 mars-15 avril 2004 : *exposition sur l'esclavagisme*

Dans le cadre de l'année internationale de la lutte contre l'esclavagisme et de la célébration de la Journée internationale de la Francophonie, le Campus numérique francophone de Port Vila propose une exposition sur les différentes formes de l'esclavage, de l'Antiquité à nos jours, ainsi qu'un panneau sur la « traite des oiseaux noirs » (ou *blackbirding*), qui a concerné la Mélanésie à la fin du XIX^e siècle, Port Vila, Vanuatu.

Avril 2004 : Festival Étonnants Voyageurs. D'Île en îles : des Caraïbes à l'océan Indien

Programme des animations au Centre Lucien-Herr, Saint-Jacques-de-la-Lande (35) :

« **Nantes et l'esclavage** », réalisée par l'association Les Anneaux de la mémoire ;

« **L'esclavage** » : exposition des éditions Sépia : le Code Noir, les « nègres marrons », Victor Schoelcher, Toussaint Louverture.

1^{er}-4 avril : Escale du Livre 2004

L'Escale du livre, proposée en 2003, revient en 2004 sur le centre-ville de Bordeaux. La manifestation accueille pendant quatre jours près de trois cents écrivains et illustrateurs pour des rencontres dans les librairies du centre-ville et sous un chapiteau sur les allées de Tourny, dans des lieux culturels et des commerces. La programmation est conçue, pour le jeune public et les adultes, en deux volets : l'un concerne un thème, *Mémoires*, l'autre, l'actualité éditoriale. Le thème *Mémoires*, choisi par l'association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine, illustre la volonté d'explorer le passé, à travers les différents genres de l'écrit.

Le parti pris de ce choix est d'aborder, d'une part, des souvenirs de l'histoire individuelle de l'ordre de l'intime et, d'autre part, d'approcher des épisodes de l'histoire ancienne, celle de l'esclavage notamment, et de l'histoire du XX^e siècle. Notre souhait est que nous, héritiers de ce passé, puissions mieux vivre le présent et construire l'avenir.

Bretagne

9 avril-3 octobre 2004 : « Voyages au siècle de Victor Hugo »

Château de Châteaubriant, Brest

Une partie de l'exposition est consacrée à l'homme engagé et visionnaire => La cause antiesclavagiste. « Ces esclaves, ces nègres, un homme blanc, un homme libre, John Brown, a voulu les délivrer. » (Victor Hugo, *Actes et Paroles, John Brown*, 1859.)

Victor Hugo, ami de longue date de Victor Schoelcher, s'est engagé très tôt contre l'esclavage et la traite des Noirs. Dès 1818, il rédige la première version de *Bug-Jargal*. Ce roman paru en 1826, en écho à l'indépendance d'Haïti, a pour théâtre Saint-Domingue, au moment de la révolte des esclaves. Pris dans les événements de 1793, l'un d'eux y combat pour l'affranchissement de ses frères.

14 mai-16 juin 2004 : Saint-Malo. Dans le cadre du Festival Étonnants Voyageurs, la galerie Les Naufragés du Temps accueillera Bruce Clarke et ses *Fragments d'une histoire de demain*. Il s'agit d'une sélection de travaux (aquarelles, collages en papier...) extraits d'un projet mené avec la Guadeloupe sur le lien entre l'esclavage, le colonialisme et la mondialisation.

24 mai-5 juin 2004 : « L'esclavage de l'Antiquité à nos jours »

Centre Jean Lurçat, Brest

Exposition illustrée par des objets et gravures de la collection du musée d'Aquitaine. Elle retrace les différentes étapes du commerce triangulaire, les conditions de travail des esclaves dans les sucreries, indigoteries..., jusqu'à l'abolition de l'esclavage et les Temps modernes.

Étonnants Voyageurs à La Chapelle-des-Fougeretz

3-14 mai 2004 : exposition sur la littérature du Sud

Bibliothèque, La Chapelle-des-Fougeretz

10-24 mai 2004 : exposition sur l'esclavage dans le monde

Bibliothèque, Gévezé

Paris

3 février-2 mai 2004 : « Charles Cordier (1827-1905), sculpteur. L'autre et l'ailleurs »

Musée d'Orsay, Paris

Charles Cordier (Cambrai, 1827-Alger, 1905), élève de Rude, occupe une place à part dans la sculpture française de la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1847, sa rencontre avec Seïd Enkess, ancien esclave noir devenu modèle, détermine l'orientation de sa carrière. Exposé au Salon de 1848 sous le titre de *Saïd Abdallah, de la tribu de Mayac, royaume de Darfour*, le buste attire l'attention et, en 1851, la reine Victoria en acquiert un bronze à l'Exposition internationale de Londres. [...]

L'exposition, la première jamais consacrée à Cordier, s'articule autour de six sections. Ses deux premiers bustes ethnographiques, *Saïd Abdallah* et la *Vénus africaine*, et une œuvre emblématique, *Aimez-vous les uns les autres* (1867), évoquent les débuts du sculpteur et l'abolition de l'esclavage. [...] *Le Nègre du Soudan*, la *Capresse des colonies*, *l'Arabe d'El Aghouat*, la *Juive d'Alger*, la *Poésie*, la *Femme grecque* en médaillon du musée de Cambrai et la torchère *Femme arabe*, acquise en 1863 par l'impératrice Eugénie, clôturent l'exposition : ce triomphe de la polychromie témoigne de la splendide singularité du talent de Cordier, figure majeure de la sculpture française sous le Second Empire qui prôna, à travers son art, le respect de l'autre.



Charles Cordier
Capresse des colonies
1861
onyx et bronze patiné et doré
H. 0,965 ; L. 0,54 ; P. 0,28 m
Paris, musée d'Orsay
(c) RMN

Février 2004 : « La route de l'esclave : les liens africains avec la Jamaïque »

Unesco, Paris

15 avril-30 avril 2004 : exposition sur le bicentenaire de l'indépendance d'Haïti

présentée par l'association *CIFORDOM*, mairie du 12^e arrondissement, Paris

27 avril-7 mai 2004 : « Victor Schoelcher, une vie pour les Droits de l'homme »

Mairie du 10^e arrondissement, Paris (dans le cadre de la semaine Victor Schoelcher)
Exposition biographique accompagnée par les textes de Nelly Schmidt, historienne spécialiste de Schoelcher. Présentation de dons de Schoelcher : livres, partitions, instruments de musique. Le cinéma L'Archipel accueille une réplique de l'exposition (formats réduits).

9-23 août 2004 : « Textures »

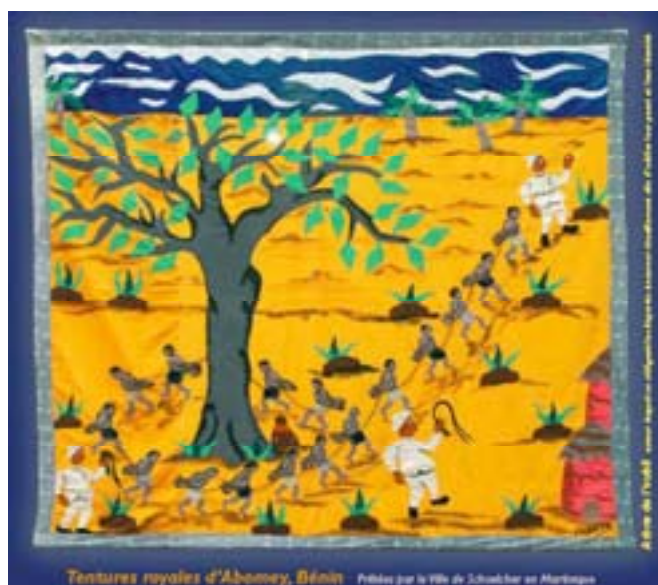
Maison de l'Unesco, Paris

Conçu par Thierry L'Etang pour la ville de Schoelcher (Martinique) à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, cet ensemble de trente-deux tentures réalisées par les tenturiers de l'ancienne capitale du royaume du Dahomey, sous la direction d'E. Fiogbé, relate l'histoire de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage.

Découpés, peints, imprimés, appliqués ou brodés, motifs décoratifs et tissus colorés narrent l'histoire des Africains déportés en Martinique.

Héritière des premiers tenturiers installés à Abomey par le roi Agonglo (1789-1797), la technique employée mêle traditions et modernités des tissus industriels déclinés en sequins polychromes.

Remarque : ces tentures ont déjà été exposées en 1998 à la Martinique.



3-15 décembre 2004 : « Devoir de mémoire : triomphe sur l'esclavage »

Paris, siège de l'Unesco, salle des pas perdus

Cette exposition offre une présentation originale des pratiques culturelles, politiques, économiques et sociales développées par les esclaves africains malgré leurs conditions de vie déshumanisantes.

Créée en étroite coopération avec le Centre de recherche sur la culture noire-Schomburg et le projet de l'Unesco « La route de l'esclave », cette exposition est organisée par le département de l'information des Nations unies (DPI) pour marquer la résolution de l'assemblée générale proclamant 2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Cette exposition démontre aussi l'impact qu'a eu le travail des esclaves sur le développement des Amériques et de l'Europe et, en même temps, les conséquences désastreuses de l'esclavage sur la vie économique, politique et sociale

africaine. Réalisée en quatre langues – français, anglais, espagnol, portugais –, cette exposition itinérante est passée dans différents pays (Brésil, Bahamas, République dominicaine, Mozambique, Sénégal, entre autres).



Région parisienne

Mai 2004 : « Périissent les colonies plutôt qu'un principe ! »

Exposition itinérante (panneaux) présentée au Centre départemental de documentation pédagogique du Val-de-Marne et organisée par le Club des Égaux de l'Université Paris VII

24 juillet-10 octobre 2004 : « Victor Schoelcher, ses voyages, ses combats et ses passions »

Maison Jules-Verne, Houilles

Exposition conçue par Nelly Schmidt, mise en scène par Giulio Lichtner, avec le concours de nombreux services municipaux

Inédite de par la richesse des œuvres et documents exposés, cette exposition est conçue autour de trois axes symboliques de la vie de ce grand humaniste : la découverte du monde ; ses combats et leur actualité ; la passion de l'art.

Le monde, Victor Schoelcher le découvre d'abord à travers des voyages d'agrément en Europe, où il fréquente musées et salles de concert. Puis il part vendre des porcelaines de la fabrique familiale aux Amériques (Mexique, États-Unis). C'est là qu'il découvre les sociétés coloniales et le système esclavagiste.

Très vite, il s'implique dans les luttes de son époque : suffrage universel, enseignement gratuit et obligatoire, laïcité, droit des femmes, droit des enfants et, surtout, abolition de la peine de mort. En 1848, son passage au gouvernement lui permet d'élaborer les décrets d'abolition de l'esclavage et de réorganisation de la vie sociale et politique dans les colonies. Il est alors élu représentant du peuple en Martinique et en Guadeloupe. Il est aussi l'un des premiers, avec Victor Hugo, à évoquer les États-Unis d'Europe.

De ses nombreux voyages, il rapporte divers objets et œuvres d'art (fers d'esclaves, instruments de musique, poupées, bijoux), et collectionne au fil du temps plus de neuf mille estampes des XV^e et XVI^e siècles. Lors de son exil à Londres, il s'intéresse tout particulièrement au compositeur Haendel et achète trois mille documents musicaux liés à ses recherches sur sa biographie.

Au début des années 1880, Victor Schoelcher procède lui-même au don de ses collections à différents musées.

Selon lui, « c'est au gouvernement à répandre l'art dans tous les lieux publics, de telle sorte qu'il impressionne vivement les masses ».

La ville de Houilles a réuni une grande partie de ces objets rapportés de l'autre bout du monde (et dont certains sont exposés pour la première fois), de nombreux écrits, des photos...



23 juillet 2004 : inauguration de l'exposition virtuelle « L'esclavage, une histoire des droits de l'homme » sur le site de la ville de Houilles (Yvelines).

<http://victor.schoelcher.houilles.fr/>

À l'occasion du bicentenaire de la naissance de Victor Schoelcher, la ville de Houilles propose une exposition virtuelle consacrée à l'esclavage.

Conçue de manière didactique et interactive à partir de magnifiques gravures, dessins, cartes tirés de plusieurs institutions et musées (musées de la Marine, Archives nationales, Bibliothèque nationale, etc.), l'exposition virtuelle « L'esclavage, une histoire des droits de l'homme » retrace les différentes étapes de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage depuis les origines antiques jusqu'aux abolitions et décline cette histoire en trois dimensions essentielles, historique, géographique et philosophique.



Dans le cadre de la manifestation Lire les Caraïbes en Île-de-France

13-20 octobre 2004 : « 1848, l'esclavage aboli »

Bibliothèque municipale Raoul-Étienne, Kremlin-Bicêtre (94)

Exposition traitant des rapports franco-africains, de la traite esclavagiste aux rapports Nord-Sud actuels

Exposition sur les Antilles : découverte des îles sous leurs différents aspects géographique, historique et culturel ; présentation d'objets, d'instruments de musique prêtés par des lecteurs antillais. Concours pour les enfants sur le thème des Antilles, Kremlin-Bicêtre (94).

Les 16 et 17 octobre 2004, en collaboration avec la librairie Alexandre de Fort-de-France (Martinique), exposition dans la librairie sur la littérature Caraïbe avec la participation de deux écrivains : Louis-Philippe DALEMBERT, écrivain haïtien (Serpents à Plumes) et Fernand FORTUNE, écrivain martiniquais (éditions Caribéennes) auteur des *Mémoires d'un rendez-vous manqué sur l'abolition de l'esclavage*, Voisins-le-Bretonneux (Yvelines).

Autres régions en métropole

19-31 mars 2004 : exposition sur Victor Schoelcher et son combat pour l'abolition de l'esclavage

Réalisée par Mme Nelly Schmidt
Champagney (70 – Franche-Comté)

15 septembre-14 octobre 2004 : « La longue marche, l'esclavage des origines à nos jours »

Musée d'Histoire et d'Archéologie des Baux-de-Provence
Exposition réalisée par l'ARCC (Association Réunionnaise Culture et Communication)
sous la direction de l'historien Hubert Gerbeau

Pour célébrer le bicentenaire de la première république noire, le musée des Baux présentait une exposition gratuite sur l'histoire du commerce de la force humaine. De l'Antiquité au XX^e siècle, l'esclavage a frappé différentes sortes de populations. Les victimes de ce processus économique ont ainsi ouvert les voies du commerce intercontinental. Ce long voyage sur la route de la liberté a dessiné la géographie de nombreux pays, mais, surtout, il a délivré l'homme en créant de nouveaux systèmes de pensées philosophiques. Ce travail richement illustré et accompagné de quelques objets a reçu le parrainage de l'Unesco.

À cette occasion, le musée des Baux s'est associé avec le Festival des Alpilles pour rendre hommage aux chants et aux musiques qui rythment la mémoire et l'histoire de ces peuples sans passeport...

13-23 octobre 2004 : « Outre-mémoire ». Festival Octobre en Normandie

Catalogue de l'exposition – parution en 2005. Coédition : Le Parvis Centre d'Art Contemporain et Un, Deux...Quatre éditions

La question de l'esclavage et le travail de mémoire qu'il implique sont au centre de ce projet né de la collaboration étroite du compositeur Thierry Pécou et du plasticien Jean-François Boclé. Tous deux originaires de la Caraïbe, ils ont posé un regard très personnel sur ce thème universel. Ces regards croisés sur la mémoire de la traite atlantique donnent matière à une exposition suivie d'un concert, traversée symbolique d'un continent à l'autre.

Au long d'Outre-Mémoire, je voulais que résonne l'inconcevable, mais dans la concentration la plus grande, sans effet et sans dramatisation, tel un « silencieux tocsi »".
Thierry Pécou.



3 mai-16 mai 2004, à Lyon, exposition (au centre culturel La Condition des Soies) organisée en marge du Festival Absolute Gospel par l'association Les Anneaux de la Mémoire

Cette exposition composée de huit panneaux traitait de :

- La relation triangulaire Nantes/Europe-Afrique-Amériques ;
- L'Europe et le commerce triangulaire ;
- L'Afrique et la traite négrière ;
- Les Amériques et l'esclavage colonial ;
- De la résistance passive à la révolte ;
- De l'abolition de la traite à l'abolition de l'esclavage ;
- Les héritages de l'histoire – les chemins de la liberté ;
- Photos du monument à Nantes pour commémorer l'abolition de l'esclavage.

Un CD-Rom du documentaire *La Traite des Noirs et esclavages au XVIII^e siècle* a également été réalisé.

Les 8 et 9 mai puis le 15 mai 2004 : *L'Esclavage dans le monde : aperçu sur la traite négrière et Jujube*

À la découverte de l'album d'Anne Wildsdorf et de ses souvenirs d'Afrique à travers des illustrations étonnantes, à la bibliothèque de Civaux (dans la Vienne).

Guyane

3-13 juin 2004 : commémoration de l'abolition de l'esclavage en Guyane

Jeux d'Apatou, conférences, expositions, animations de rue à Cayenne

7-12 juin 2004 : « Un aller simple : la porte du voyage sans retour »

Salle d'exposition du CAIT à Kamalakuli, Guyane

Organisée par Actions écoles et Krakémento, l'exposition fut réalisée par les élèves de Saint-Laurent, qui « posent leur regard sur la porte du voyage sans retour et proposent une réflexion sur l'esclavage ».

10 juin-4 septembre 2004 : « Les chaînes du passé. Esclavage et abolition en Guyane »

Musée des Cultures guyanaises, Cayenne

Cette exposition constituait un rappel de ce que furent la traite et l'esclavage des Noirs, plus particulièrement en Guyane, jusqu'à l'abolition définitive par la France en 1848.

L'exposition était basée principalement sur les collections iconographiques du musée des Cultures guyanaises, mais permettait aussi de voir quelques objets utilitaires d'époque retrouvés sur le site d'anciennes habitations de Guyane. Présentation sur le site : <http://www.mcg973.org/expositionnanakalina.htm>



Martinique

11-20 septembre 2004 : « *Des Constitutions à la Description de Saint-Domingue. La colonie française en Haïti vue par Moreau de Saint-Méry* »

Fort-de-France, Archives départementales, Martinique

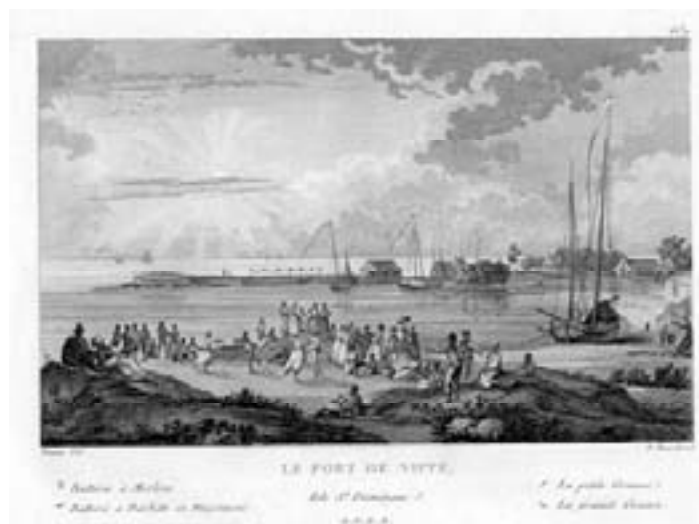
Un catalogue de cette exposition, qui accompagnait un colloque, éclaire le développement et la crise de la société coloniale en Haïti, à travers la vie et l'œuvre de Moreau de Saint-Méry.

Une exposition pédagogique, itinérante, qui traite de l'histoire haïtienne au XIX^e siècle, mettant en valeur les efforts et les échecs de la construction de la première république noire, et esquissant le regard souvent intrusif des nations étrangères sur Haïti sera disponible pour les établissements scolaires à compter de novembre 2004.

La vie de Moreau de Saint-Méry sert de fil conducteur à l'exposition. C'est autour de ses deux grandes publications, *Lois et constitutions* et *Description de Saint-Domingue*, que s'articule la présentation de Saint-Domingue, à son apogée : une économie toute tendue vers le profit et l'exploitation d'une main-d'œuvre servile ; une société stratifiée sur des critères raciaux, dans laquelle l'ascension sociale se heurte à un appareil juridique de plus en plus contraignant ; une diversité de situations entre les centres urbains du Cap et de Port-au-Prince, et les bourgs et habitations sucrières. Enfin, en évoquant le rôle de Moreau dans la Révolution, nous aborderons la question cruciale des années 1780 : les droits des gens de couleur libres.

Ce faisant, l'exposition « *Des Constitutions à la Description de Saint-Domingue* » met en valeur le magnifique ensemble que représente la collection de Moreau de Saint-Méry, conservée au Centre des archives d'outre-mer (CAOM) à Aix-en-Provence, et dont le microfilm intégral est accessible aux Archives départementales de la Martinique.

Des documents d'histoire haïtienne, conservés en Martinique (Archives départementales, bibliothèque Schoelcher, musée régional d'Histoire et d'Ethnographie), apportent un éclairage complémentaire sur l'apogée et la crise de la plus prospère des colonies françaises d'Amérique.



2004 : exposition sur l'indépendance d'Haïti

Musée ethnographique de Fort-de-France

Nombreux objets, gravures et tableaux provenant de collections privées

2005

5-13 avril 2005 : « Vivre libre ou mourir ! Les Antilles et la Guyane françaises pendant la période révolutionnaire (1789-1804) »

Nandy puis Savigny-le-Temple

Une exposition proposée par le Comité Marche du 23 mai 1998, composée de neuf panneaux de 90 x 120 cm

DÉCRETS

Décrets, arrêtés, circulaires

Textes généraux

Ministère de l'outre-mer

Décret n° 2004-11 du 5 janvier 2004 relatif au comité institué par la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage

NOR: DOMB0300028D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'Outre-mer,

Vu la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, modifiée par l'article 4 de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1

Le comité institué par l'article unique de la loi du 30 juin 1983 susvisée est dénommé « Comité pour la Mémoire de l'Esclavage ».

Article 2

Le comité comprend :

1° Quatre personnalités choisies en considération de leurs travaux de recherche dans le domaine de la traite ou de l'esclavage ;

2° Quatre personnalités choisies en considération de leur activité associative pour la défense de la mémoire des esclaves ;

3° Quatre personnalités choisies en considération de leur connaissance de l'outre-mer français.

Article 3

Le président et les autres membres du comité sont nommés, pour une durée de cinq ans, par décret du Premier ministre.

Article 4

Le comité est réuni à la demande du ministre chargé de l'outre-mer ou de son président ainsi que dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

Le comité délibère valablement si la moitié au moins de ses membres est présente.

Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation du comité dans les quinze jours suivants. Le comité peut alors valablement délibérer si le tiers au moins de ses membres est présent.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances, lequel est signé du président.

Article 5

Le comité a pour mission de proposer au Premier ministre la date de la commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large.

Il propose aux ministres chargés de l'intérieur, de la culture et de l'outre-mer :

1° L'identification des lieux de célébration et de mémoire sur l'ensemble du territoire national ;

2° Des actions de sensibilisation du public.

Il a également pour mission de proposer aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des mesures d'adaptation des programmes d'enseignement scolaire, des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et de suggérer des programmes de recherche en histoire et dans les autres sciences humaines dans le domaine de la traite ou de l'esclavage.

Article 6

Le comité attribue chaque année un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat portant sur la traite ou l'esclavage.

Article 7

Le comité présente chaque année au Premier ministre un rapport sur les actions entreprises en matière de commémoration et de sensibilisation. Ce rapport est rendu public.

Article 8

Le ministère chargé de l'outre-mer assure le secrétariat des réunions du comité.

Article 9

Les frais de déplacement des membres du comité, pour ses réunions, sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Article 10

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la culture et de la communication et la ministre de l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 2004.

Jean-Pierre Raffarin

Par le Premier ministre :

La ministre de l'Outre-mer,
Brigitte Girardin
Le ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité intérieure
et des Libertés locales,
Nicolas Sarkozy
Le ministre de la Jeunesse,
de l'Éducation nationale et de la Recherche,
Luc Ferry
Le ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie,
Francis Mer
Le ministre de la Culture
et de la Communication,
Jean-Jacques Aillagon

Décrets, arrêtés, circulaires

Mesures nominatives

Ministère de l'Outre-mer

Décret du 15 janvier 2004 portant nomination des membres du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage

NOR: DOMB0400001D

Par décret en date du 15 janvier 2004, sont nommés, pour une durée de cinq ans, membres du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage :

1° En considération de leurs travaux de recherche dans le domaine de la traite ou de l'esclavage :

M. Jean-Godefroy Bidima, directeur de programme au Collège international de philosophie ;

M. Marcel Dorigny, maître de conférences au département d'histoire de l'université Paris-VIII - Saint-Denis ;

Mme Nelly Schmidt, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique ;

Mme Françoise Vergès, professeure à l'université de Londres.

2° En considération de leur activité associative pour la défense de la mémoire des esclaves :

Mme Henriette Dorion-Sébéloué, présidente de l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane, présidente du Comité national de liaison des associations du souvenir ;

Mme Christiane Falgayrettes-Leveau, présidente de l'Association des amis du musée Dapper ;

M. Serge Hermine, président de l'Association des descendants d'esclaves noirs et de leurs amis ;

M. Pierrick-Serge Romana, président du Comité marche du 23 mai 1998.

3° En considération de leur connaissance de l'outre-mer français :

Présidente du comité : Mme Maryse Condé, écrivain ;

M. Fred Constant, recteur de l'université Senghor d'Alexandrie ;

M. Gilles Gauvin, enseignant ;

M. Claude-Valentin Marie, sociologue.